

RAPPORT D'ACTIVITES



← *Station d'épuration
de BUSSAC SUR CHARENTE*

*Centrifugeuse installée à la station
d'épuration de ST DENIS D'OLERON*



*Construction de l'usine de traitement
d'eau potable de BARZAN*

ANNEE 2015

Le Syndicat des Eaux

Le Syndicat des Eaux est un syndicat mixte fermé dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- ⊗ la production, l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- ⊗ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques ;
- ⊗ l'assainissement non collectif.

LA GOUVERNANCE

LE COMITE

**469 délégués – 3 réunions
94 délibérations**

29 Juin :

- Vote du Compte Administratif 2014 et du Budget Supplémentaire 2015.
- Présentation du rapport d'activités et du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.
- Décisions du Conseil d'Exploitation.

5 Novembre :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Vote des Décisions Modificatives.
- Décisions du Conseil d'Exploitation.

10 Décembre :

- Vote des tarifs et des Budgets Primitifs 2016
- Choix des délégués pour l'exploitation du service d'eau potable
- Vote des tarifs et des Budgets Primitifs 2015 de la Rese et décisions sur proposition du Conseil d'Exploitation.

LE BUREAU

**26 Membres – 6 réunions
297 délibérations**

Ses principales actions en 2015 ont été, entre autres :

- Adoption du programme 2015 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- Listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- Suivi de la qualité de l'eau ;
- Mise en place de périmètres de protection ;
- Programme de zonages d'assainissement ;
- Achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement ;
- Conclusion de contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- Gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;
- Installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- etc.

Les COMMISSIONS TERRITORIALES



Il existe 18 commissions qui ont pour objet l'animation de la vie du Syndicat au sein du territoire.

En 2015, elles se sont réunies au moins à deux reprises pour évoquer :

- les bilans d'exploitation 2013 et 2014,
- la programmation des travaux,
- le contrôle de l'assainissement individuel (point sur la réglementation),
- les composantes d'une facture d'eau.

La CCSPL



10 Membres de l'Assemblée
3 Associations de Consommateurs
+ 7 invités permanents
1 réunion

18 Mai :

- présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
- présentation du rapport du médiateur de l'eau
- convention pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La Commission de Contrôle



9 membres – 2 réunions

Elle s'est réunie les **18 Mai et 14 Octobre** et a traité les sujets suivants :

- analyse et prospective financière : évolution des investissements, de la dette, PFAC,...
- redevances eau potable et assainissement : tarifs 2016.

FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

Le Service Finances/Ressources a en charge :

1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :

- Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat (environ 200 marchés par an);
- Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs ;
- Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;
- Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;
- Gestion active de la Dette ;
- Gestion de l'actif du Syndicat.

2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs

3. La gestion des ressources humaines : gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement, suivi des instances représentatives du personnel (DUP, CHSCT),...

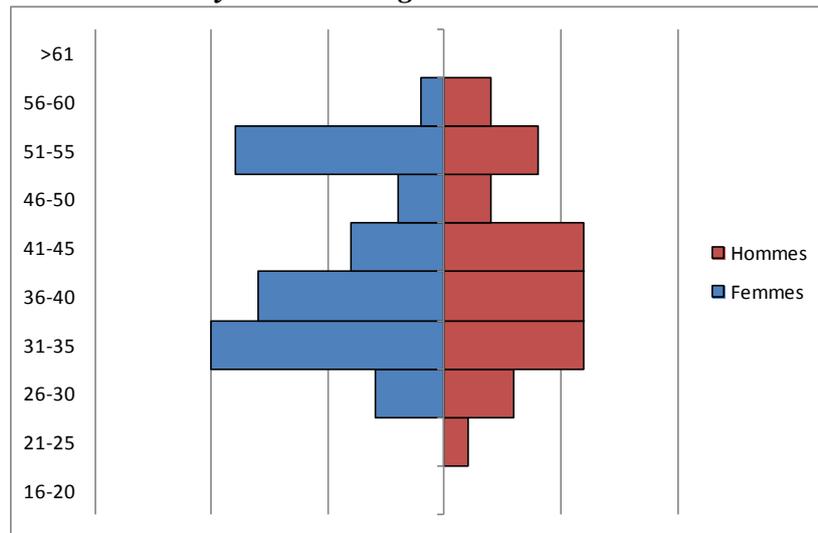
4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

I – Le Personnel

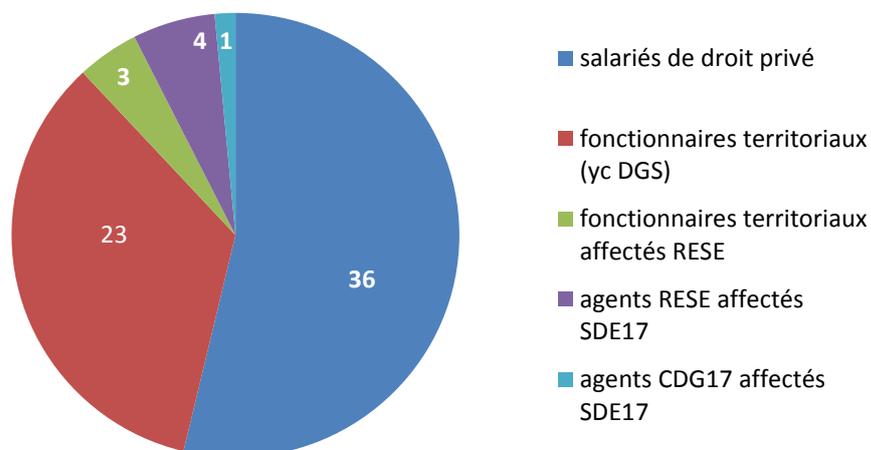
Au 31 décembre 2015, l'effectif du Syndicat des Eaux est de **67 salariés**. Il est composé de 37 femmes et de 30 hommes avec une moyenne d'âge de 41 ans.

Pyramide des âges au 31/12/2015

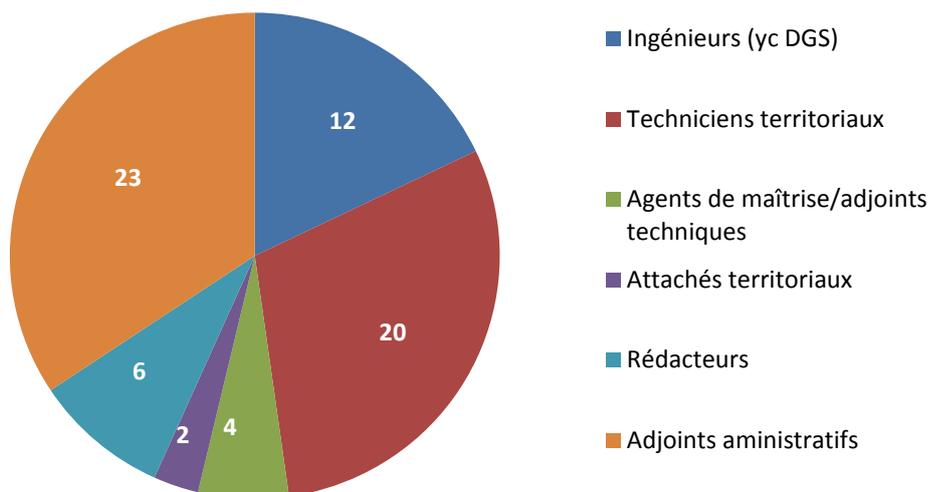


Au regard du statut : 26 sont titulaires de la fonction publique territoriale, 35 sont en contrat à durée indéterminée et 1 en contrat à durée déterminée. 5 sont des agents mis à disposition (4 dont l'employeur est la RESE, 1 employé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

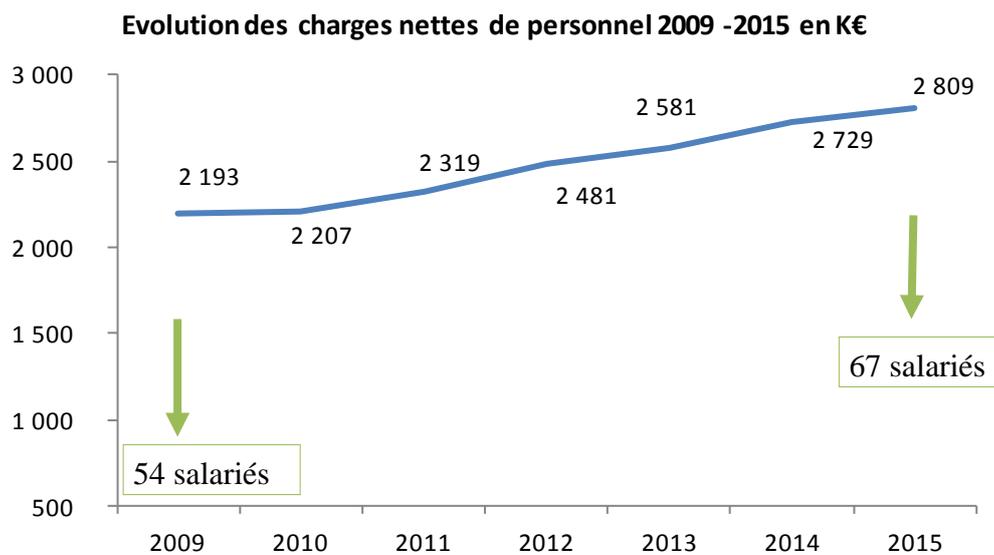
Répartition par statut au 31 décembre 2015



Répartition par cadre d'emplois au 31 décembre 2015



Les charges nettes de personnel s'élèvent pour cet exercice à **2 809 K€** contre **2 729 K€** en 2014.



II – Les chiffres clés du Budget EAU POTABLE

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

Recette de fonct.	2015	en %
Produits des services	30 429	83,35%
Participations budgets annexes*	3 342	9,15%
Subventions exploitation	232	0,64%
Autres produits exploit.	723	1,98%
Produits exceptionnels	245	0,67%
Quote part de subv./res.	1 338	3,66%
Divers	200	0,55%
Total des recettes	36 509	100%

(*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif + remboursement RESE

La redevance amortissement représente presque 26 millions d'euros en 2015, soit plus de 71% des recettes de fonctionnement. Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,45 millions d'euros.



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonct.	2015	en %
Charges générales	5 166	25,76%
Charges de personnel	3 007	15,00%
Autres charges courantes	210	1,05%
Charges financières	1 347	6,72%
Charges exceptionnelles	666	3,32%
Dotat. au amort. et Prov.	9 655	48,15%
Total des dépenses	20 051	100%

48,15% des dépenses de fonctionnement de l'exercice sont consacrées aux dotations aux amortissements et constituent une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

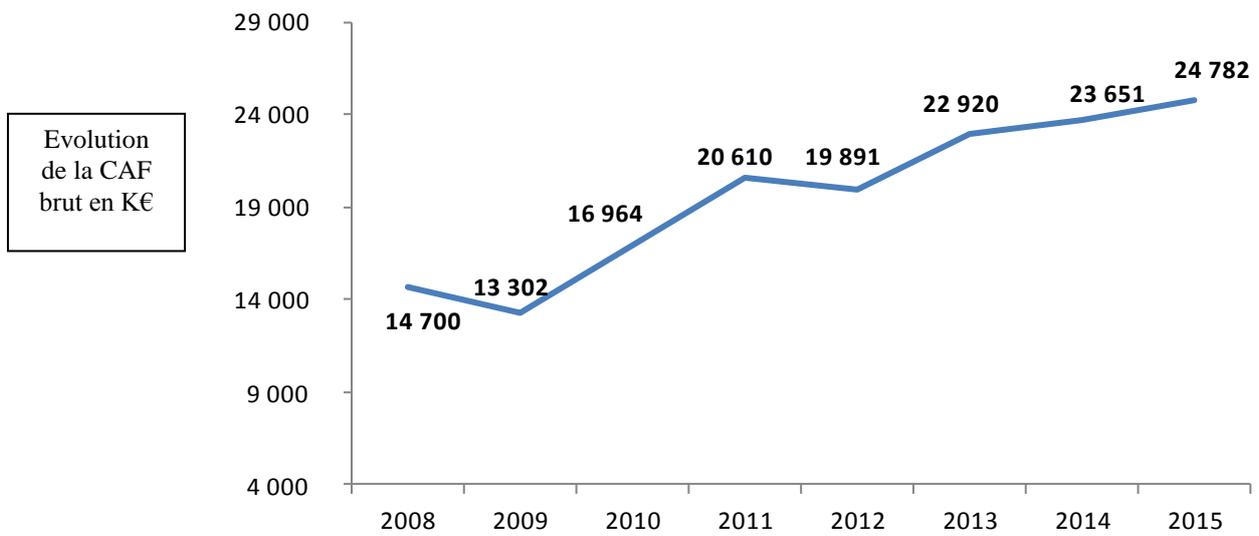
Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,3 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,1 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 164 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (497 K€). Les dépenses de personnel du budget eau s'élèvent ainsi à 1 346 K€ et, déductions faites des recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières et des remboursements de la RESE pour la mise à disposition de personnel, à une charge nette de 1 147 K€.

Les charges financières 2015 (1,347 million d'euros) sont en augmentation de 18% par rapport à 2014. Elle est due à la prise en charge des annuités 2014 et 2015 de la dette de Royan.

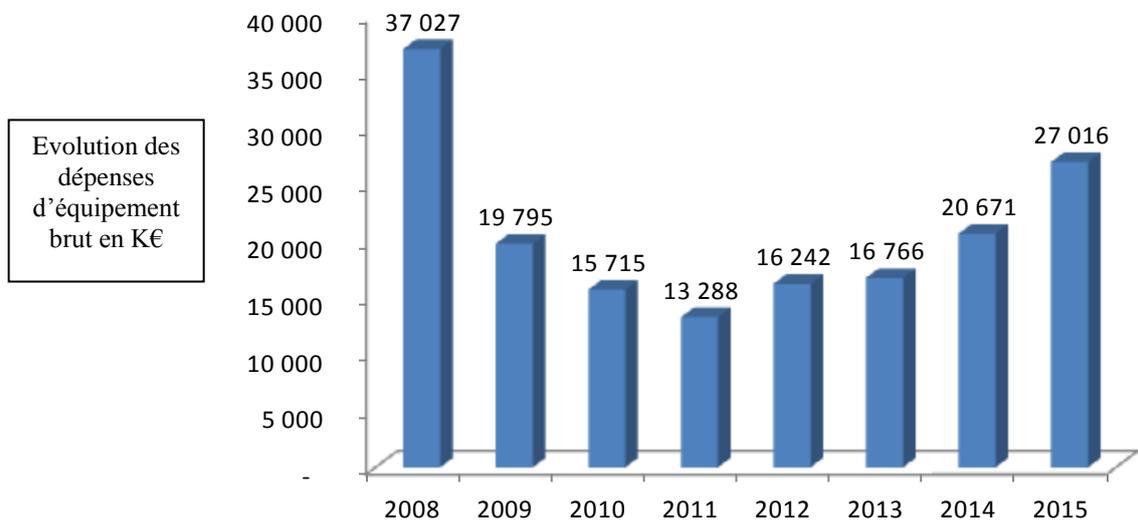
Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015 de plus de 16,5 millions € en augmentation de +7.82% par rapport à 2014. L'autofinancement brut calculé ressort à 24,7 millions d'euros.



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement

Sur l'exercice 2015, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 27 millions d'euros.



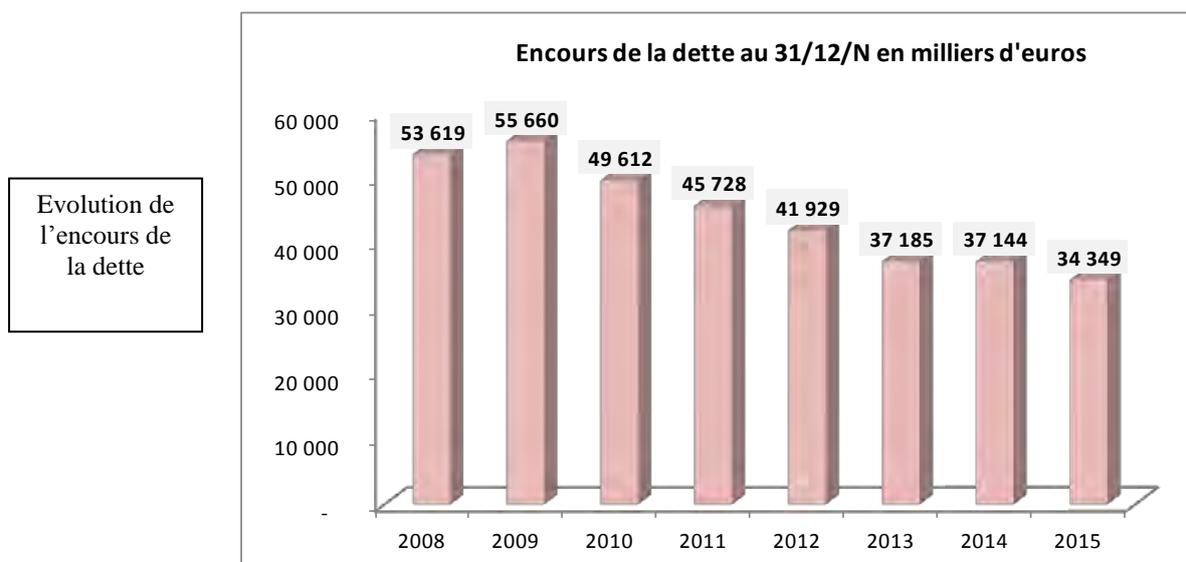
En milliers d'euros

Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 636 K€ du Conseil Départemental de la Charente Maritime et 2 700 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 804 K€ d'avances remboursables des Agences de l'Eau.

Tableau de financement	
	2015
dépenses équipement brut	27 016
autres dépenses d'investissement	68
dépenses d'investissement	27 084
recettes d'investissement	4 187
<i>dont</i>	
<i>subventions CD17</i>	636
<i>subventions Agences Eau</i>	2 700
<i>subventions diverses</i>	22
<i>Autres recettes</i>	25
<i>Avances remboursables</i>	804
autofinancement net	21 452
variation fonds de roulement	- 1 445
fonds de roulement de clôture	27 794

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2015, l'encours de la dette sur le budget eau est de 34 349 k€. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



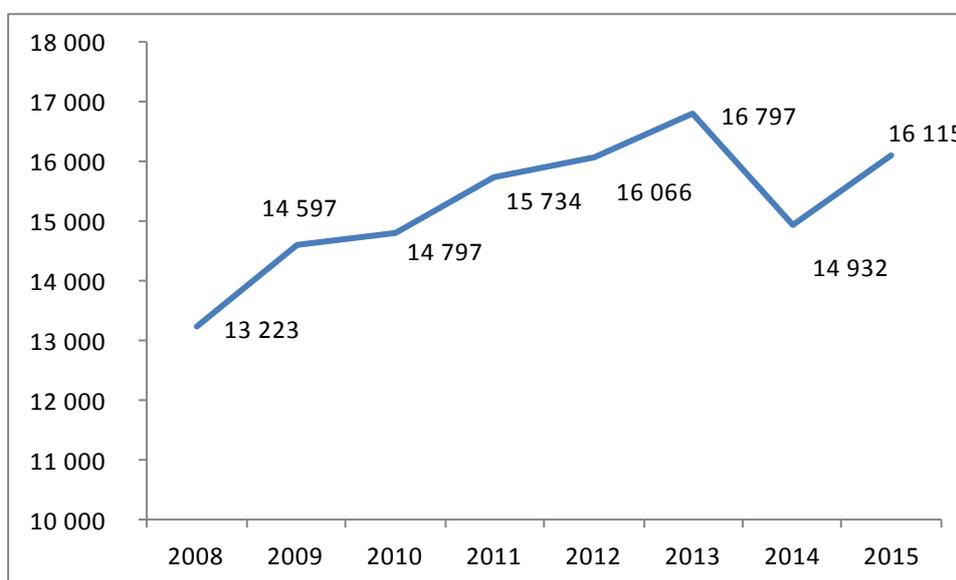
III – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	2015
Produit des services	17 273
Subventions d'exploitation	10
Autres produits de gestion courante et divers recettes exceptionnelles	46
Quote part de subv. transférée au résultat	695
Recettes de fonctionnement de l'exercice	19 484

La redevance assainissement collectif est de 16,1 millions d'euros en 2015. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a nettement diminué par rapport à 2014, elle est de 874 K€.

Evolution de la redevance assainissement collectif en K€



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonctionnement	2015
Charges générales	725
Charges de personnel	1 164
Charges financières	825
Charges exceptionnelles	299
Dotat. au amort. et Prov.	9 772

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	12 785
--	--------

Les dotations aux amortissements représentent trois quart des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi un montant de 9,772 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2014 (-11.6%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette et de son coût (les taux variables sont bas voire négatifs).

Les dépenses de personnel ne participent qu'à hauteur de 9.1% des dépenses totales de fonctionnement (1 122 K€ contre 1 067 K€ en 2013).

Avec 725 K€, les charges générales sont sensiblement au même niveau que l'année précédente.

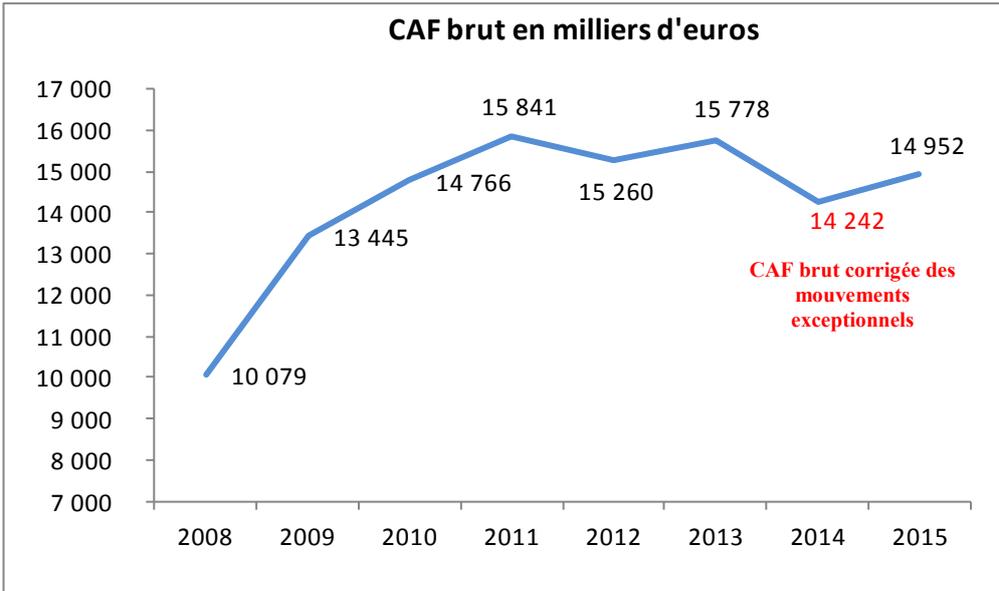
Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

Résultat de fonctionnement	2015
recettes de fonctionnement	19 484
dépenses de fonctionnement	12 785

résultat de l'exercice	6 699
------------------------	-------

La section d'exploitation dégage un excédent de 6.699 millions d'euros. L'autofinancement brut s'élève à 14 952 K€. Comparé à l'exercice précédent, il s'améliore de 710 K€ (la CAF de 2014 retracé dans le graphique ci-dessous est calculée en déduisant les mouvements exceptionnels liés à la dissolution des syndicats de base)

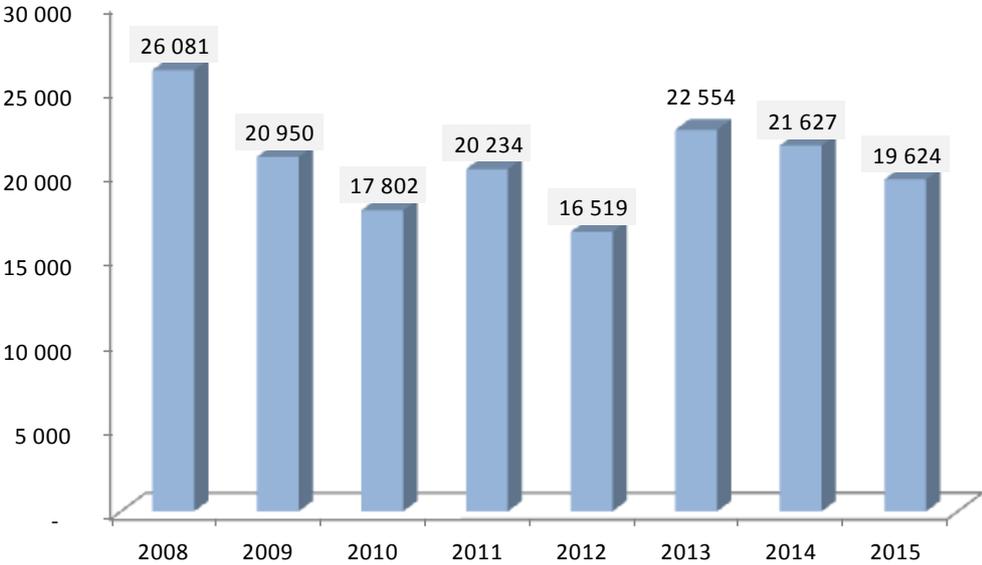
Evolution de la CAF brut en K€



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2015, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 19,6 millions d'euros

Evolution des dépenses d'équipement brut en K€

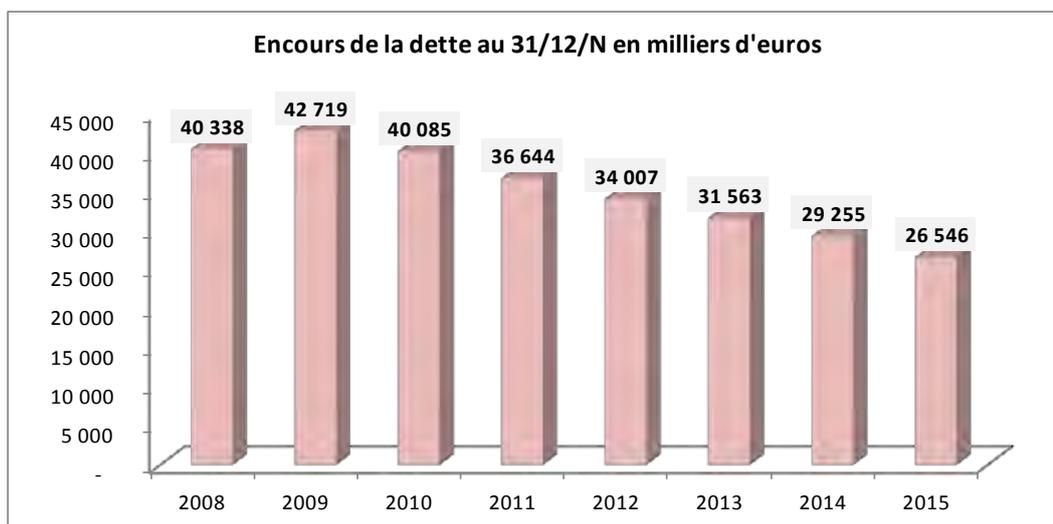


Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement net), par l'encaissement de subventions dont 5,72 millions d'euros du Conseil Départemental de la Charente Maritime et 4,564 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 241 K€ d'avances remboursables des Agences de l'Eau.

Tableau de financement	2015
dépenses équipement brut	19 624
recettes d'investissement	22 790
<i>dont</i>	
<i>subvention CD17</i>	5 722
<i>subvention Agences Eau</i>	4 564
<i>Autres subventions</i>	198
<i>Avances remboursables</i>	241
<i>autres recettes</i>	63
autofinancement net	12 002
variation fonds de roulement	3 166
fonds de roulement de clôture	10 134

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2015, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 26,5 millions. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).

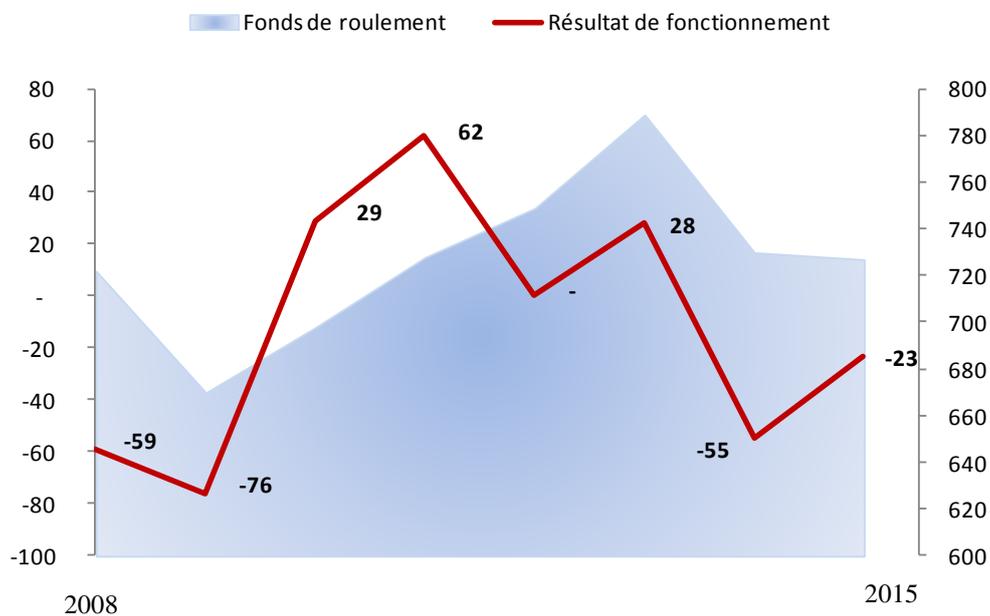


Evolution de l'encours de la dette

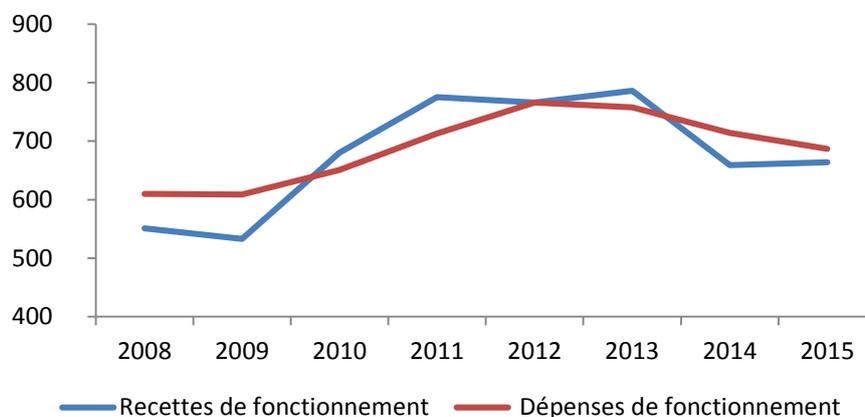
IV – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les quelques dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

Ses recettes de fonctionnement sont très corrélées à la conjoncture économique et immobilière. Le résultat 2015 ressort déficitaire à -23 K€ malgré l'effort sur les dépenses de fonctionnement qui sont en diminution de -3.8% par rapport à 2014. Le fonds de roulement reste toutefois à un niveau conséquent.



**recettes et dépenses de fonctionnement en K€
2008-2015**



En place depuis dix ans, le Service Foncier permet au Syndicat des Eaux d'acquérir les terrains nécessaires à l'implantation de ses ouvrages, à la protection de la qualité de l'eau, de constituer les servitudes de passage des canalisations d'eau potable et d'assainissement.

Ces démarches réalisées le plus souvent à l'amiable, par actes administratifs authentifiés par le Président du Syndicat, peuvent toutefois nécessiter le recours à une déclaration d'utilité publique permettant soit l'expropriation pour l'acquisition de biens, soit l'établissement d'une servitude légale autorisant le passage de canalisations, soit définissant les périmètres de protection d'un captage.

Il assure par ailleurs la gestion de ses biens par la mise en place de baux ruraux et environnementaux dans les périmètres de protection des captages et de diverses conventions ou baux adaptés aux biens concernés.

L'ensemble de ses missions le met en relation interne avec tous les services du Syndicat à l'exception du service d'assainissement individuel et des délégations de service public. Ses relations externes touchent les particuliers concernés par un projet, les services fiscaux, les géomètres, les Mairies, les organismes agricoles, et tous organismes permettant la réalisation de son objectif.

Il est composé d'un rédacteur principal et d'une assistante à 80 %.

Cette année 2015 fut une fois de plus bien remplie. Un nombre d'acquisitions et de rétrocessions en hausse et une baisse des conventions de servitudes s'expliquant par l'aboutissement des procédures de mise de place des périmètres de protection. Le temps ainsi dégagé a permis de faire face à la complexité des formalités en matière d'expropriation, puisque l'ensemble des ordonnances rendues devraient être publiées en 2016, les offres d'indemnisation faites et les traités d'adhésion rédigés. Le Juge de l'expropriation devra être saisi pour fixer les indemnités dans une trentaine de dossiers.

La quasi-totalité des actes concernant les Syndicats dissous ont été rédigés et signés et l'ensemble de leur patrimoine peut désormais être géré par le Syndicat des Eaux en toute légalité.

Les délais de publication, notamment sur les services de publicité foncière de MARENNES, JONZAC et LA ROCHELLE, d'une durée d'environ six mois compromettent toujours les délais de paiement des prix de vente et des indemnités.

Le bilan de l'activité de l'année 2015 s'établit comme suit :

TABLEAU ANNUEL DES ACTES au 31/12/2015

Années	Eau/Asst	Acquisitions			Servitudes			Rétrocessions		
		Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes	Nb d'actes
		signés	publiés	en cours	signés	publiés	en cours	signés	publiés	en cours
2006	Eau	3	3		51	48				
	Asst	23	21		2	2				
	Total	26	24		53	50				
2007	Eau	15	14		137	140			2	
	Asst	44	40		10	9				
	Total	59	54	197	147	149	103		2	23
2008	Eau	9	9		51	51			4	
	Asst	41	39		12	14				
	Total	50	48	233	63	65	80		4	24
2009	Eau	8	7		35	37			4	
	Asst	43	41		8	9			1	
	Total	51	48	144	43	46	164		5	25
2010	Eau	18	11		84	58			4	
	Asst	34	25		3	3				
	Total	52	36	134	87	61	246		4	32
2011	Eau	4	4		49	51	199 (+ 155)		6	
	Asst	17	15		9	7	19			
	Total	22	29	108	58	58	218		6	24
2012	Eau	6	6	23	156	152	157		2	25 dont
	Asst	24	20	80	3	3	21			1RESE
	Total	30	26	103	159	155	160		2	

2013	Eau	8	8	56	106	115	214		3	28 dont
	Asst	18	14	90	11	8	39			2 RESE et 1 SDEER
	Total	25	21	146	117	123	253		3	
2014	Eau	25	16	32	84	59	124	7	4	29
	Asst	19	8	93	9	10	31	4	3	3
	Total	44	23	125	93	69	155	11	7	32
2015	Eau	17	18	37	26	30	136	12	16	20
	Asst	33	25	106	15	15	39	1	1	2
	Total	50	43	143	41	45	175	13	17	22

Années	Eau/Asst	Echanges		Conventions d'occupation temporaire Syndicat des Eaux/Particulier			Conventions d'occupation temporaire Particulier/Syndicat des Eaux		
		Nb d'actes terminés	Nb d'actes en cours	Nb d'actes établis	Nb COT reconductibles	Nb COT avant travaux	Terminées	Nb COT reconductibles	Durée des travaux
2006							2		2
2007			3	3	3				
2008	Eau	2	3	4	4				
	Asst	1							
	Total	3							
2009	Eau	2	2	1	1		1		1
	Asst	1							
	Total	3							
2010	Eau	2	1	2	7	2	1 + 1 en cours		1
	Total	2							

2011	Eau		1	4	8	5	1		1
2012	Eau		3				1	1	
	Asst	1	2						
	Total	1			8				
2013	Eau	2	1						
	Asst	1	2						
	Total	3			8				
2014	Eau	1		2	2				
	Asst	1	3	1	1		3		3
	Total	2		3			3		
2015	Eau	1	1	3	3				
	Asst	3	1				1		
	Total	4		3			1		

Années	Eau/Asst	Expropriations					DUP	Baux ruraux		
		Dossiers prop	Nb dossiers	Nb de dossiers	Ordonnances	Traités	Dossiers	Nb d'actes	Baux	Cahiers des
		Terminés	en cours	de propriétaires	expro publiées	signés	terminés	établis	en cours	Charges
2006								1		
2007	Asst	1		1	1					
2008	Asst	1	4							
2009	Asst		4					2		
2010	Asst		2		5	5	2		3	2
2011	Asst	1	1	82	Actes : 7			4	3 et 1 MAD	

2012	Asst	25	1	71	Actes : 25			1	2	
2013	Asst	2	1	47	Actes : 2					
2014	Asst	20 en cours de pubtion	27					2	1	1 bail d'habitation
2015	Asst	22 en cours de pubtion	33		21 - Acte : 1	26/27				1 Conv d'occup d'un logement

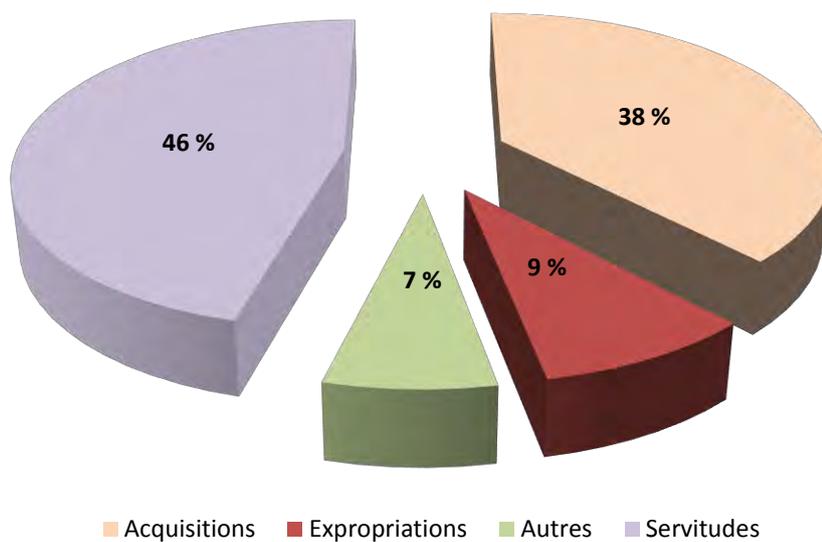
Offres sans réponses : 20 propriétaires (6 dossiers)

Saisine du Juge : 57 propriétaires (26 dossiers)

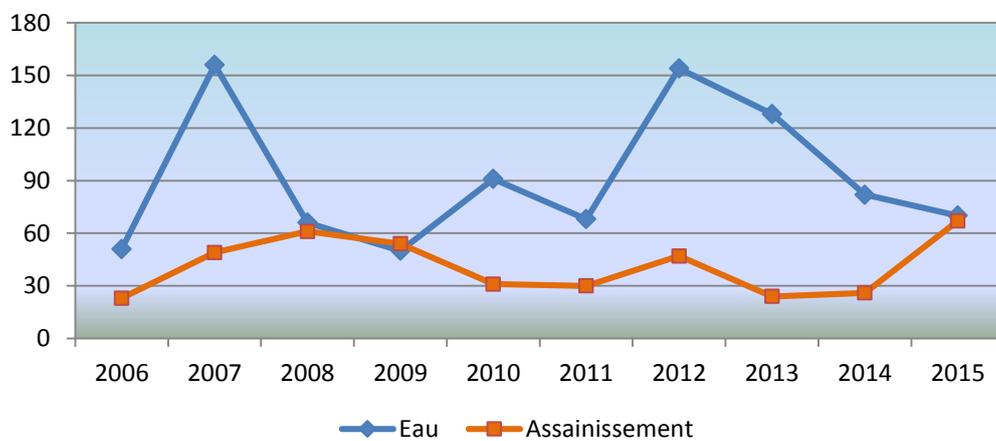
Actes pour Communes, Syndicats ou Etablissements publics

Années	Acquisitions		Echanges		Rétrocessions		Servitudes courantes		Servitudes PPC	
	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours	Actes terminés	Actes en cours
2007					1					
2008								3		
2009	8						1	7		
2010	3	2		1	1		1	7	16	235
2011	2	3		1				7	220	24
2012	4	3	1				6	4	24	4
2013	1	1					2	4	4	
2014	3	4								
2015	2	2		1						

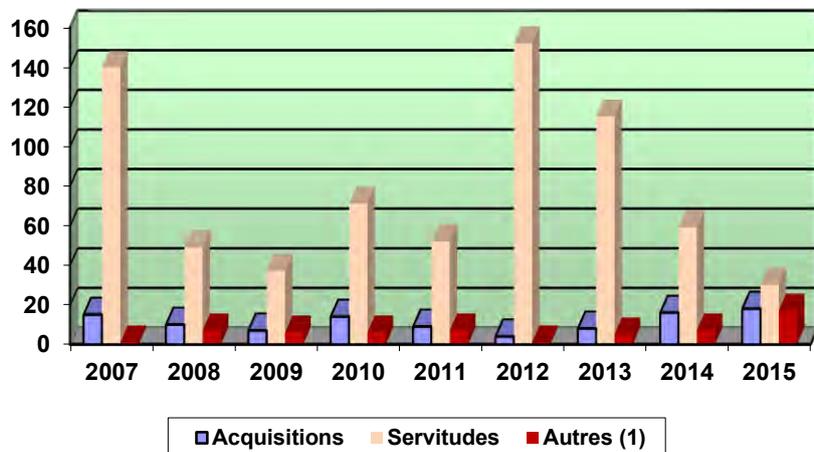
Actes publiés en 2015



Evolution des actes publiés

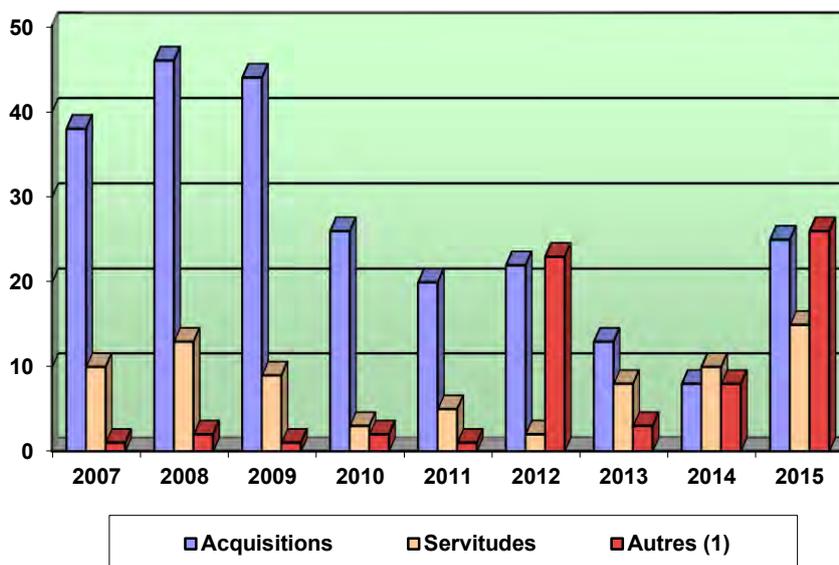


Evolution du nombre d'actes publiés en eau potable



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

Evolution du nombre d'actes publiés en assainissement



(1) Autres = Rétrocessions, Echanges, Expropriations et DUP

Etaient en cours de rédaction (eau et assainissement) :

143 dossiers d'acquisitions
 175 dossiers de servitudes
 22 dossiers de rétrocessions.

Service ETUDES & TRAVAUX

Le service « Etudes et Travaux » comprend 9 personnes (1 chef de service, 2 ingénieurs, 4 techniciens et 2 secrétaires). Il est organisé en 4 cellules :

- Bureau d'études - Ingénierie ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé ;
- Travaux d'extensions et d'aménagements de réseaux ;
- Travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.

Les missions confiées au service sont les suivantes :

1. réaliser les études de faisabilité d'opérations d'eau potable et d'assainissement,
2. assurer la maîtrise d'œuvre de projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement,
3. assurer la coordination sécurité et protection de la santé pour tous les chantiers du Syndicat,
4. piloter et conduire l'ensemble des opérations d'extensions d'eau ou d'assainissement liées à des projets d'urbanisation, et des opérations de déplacement et/ou d'aménagements de réseaux,
5. piloter et conduire l'ensemble des opérations de réhabilitation des ouvrages de génie civil d'eau potable (châteaux d'eau, stations de pompage,...) et d'assainissement (stations d'épuration),
6. piloter la délivrance des autorisations d'occupation des châteaux d'eau par les opérateurs de téléphonie, et contrôler le respect des conventions.

I - INGENIERIE INTERNE

A. LES ETUDES DE DEFINITION

6 études de définition en assainissement collectif ont été réalisées en 2015. Ces études permettent d'évaluer la faisabilité technico-économique d'une opération, et d'apporter un éclairage technique au bureau syndical pour la prise de décision.

Commune/collectivité	Intitulé de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Nb de branchements existants concernés
<u>Assainissement</u>			
Angliers - Les Loges	Etude du raccordement du hameau des Loges au réseau d'assainissement collectif du bourg d'Angliers	779	61
Aigrefeuille d'Aunis	Etude d'extension du réseau de collecte au quartier de la Planterie	370	57
Cherbonnières	Etude d'assainissement du bourg et de hameau Le Breuil	1200 (Bourg) et 54 (Le Breuil)	132 et 53
La Benate	Etude d'assainissement du bourg et du hameau de Puymoreau	1600 (Bourg) et 600 (Puymoreau)	129 et 53
Nachamps	Etude d'assainissement du bourg	750	75
St Laurent de la Prée	Etude du raccordement du hameau de Touchelonge et du secteur de la Gare au réseau d'assainissement collectif existant	432	45
<u>Eau potable</u>			
/	/	/	/

B. LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le bureau d'étude a assuré en 2015 la maîtrise d'œuvre de 20 opérations. La maîtrise d'œuvre comprend la conception du projet, la dévolution et le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux.

• EAU POTABLE

Commune/collectivité	Objet de l'Opération	Montant des travaux (en k€)	Mission réalisée en 2015
Benon	Renouvellement-renforcement canalisation et bcht AEP Rue du Château, RD116 et chemin de Lafond	93	DET-AOR
La Frédière	Renouvellement du réseau AEP Chez Bouineau problème de Monomères	78	PRO-DCE- ACT-VISA- DET-AOR
Lussant	Extension du réseau AEP au chemin des Fougères	15	PRO
Paillé	Renouvellement du réseau d'eau potable du hameau Le Breuillat	240	ACT
Saint-Georges du Bois	Renouvellement du réseau AEP en traversée de voie SNCF	80	PRO
St Martial de Vitaterne	Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Auguenaud	68	ACT
St-Pierre de Juillers	Renouvellement du réseau AEP préalable à des travaux d'aménagement de traverse du Département dans le bourg	122	PRO-DCE- ACT-DET- AOR
Torxe	Renouvellement du réseau et des bcht AEP sur 5 secteurs (TF+TC)	240	DET-AOR
Villars les Bois	Renouvellement du réseau AEP	230	PRO-DCE- ACT-VISA
Yves	Renouvellement du réseau AEP préalable à des travaux d'aménagement de traverse du Département à Voutron	40	PRO-DCE- ACT-DET- AOR

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Commune	Objet de l'opération	Montant des travaux (en k€)	Mission réalisée en 2015
Aigrefeuille d'Aunis	Dévoisement du réseau Eu en domaine privé sur le domaine Public-Fontaine Pajot-ZI du Fief Girard	50	PRO
Bouhet	Extension du réseau EU Allée des Coquelicots, chemin du Moulin et lotissement Les Roitelets (TF + TC1 + TC2)	395	ACT-VISA-DET (TF et TC1)
Burie	Déplacement du PR Beaugard au lotissement les Plantes du Dessus	40	PRO
Tonnay Boutonne	Réhabilitation du réseau EU rue de Barbacane	100	PRO
Lussant	Extension du réseau EU au chemin des Fougères	40	PRO
Neuvicq le Château	Assainissement du bourg	850	PRO
Saint-Germain de Marencennes	Réhabilitation de la station d'épuration du village de Brettes	170	DET
Saint-Savinien	Réhabilitation du réseau EU avenue des Sources	40	PRO-DCE-ACT-DET
Soubise	Réhabilitation du PRG Le Renfermis	65	PRO-DCE-ACT-DET
Vandre	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement préalables à des travaux d'aménagement et cession de propriété	44	DET-AOR

PRO = études de Projet

ACT = consultation et choix des entreprises

DET = suivi de chantier

AOR = réception des travaux

II – COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

En application du décret « coordination » du 26 Décembre 1994 pris dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993, concernant les opérations de bâtiment et génie civil faisant intervenir plusieurs entreprises, un coordonnateur SPS doit être désigné pour assurer la coordination tant au cours de la conception de l'ouvrage qu'au cours de sa réalisation. Le Syndicat des Eaux a recruté un technicien chargé de cette mission.

51 missions SPS ont été engagées en 2015 dont :

- ✚ 5 missions de niveau 2 (plus de 500 hommes x jours)
- ✚ 46 missions de niveau 3



Retrait amiante ciment

Commune	Nature des travaux	Date d'engagement de la mission	Niveau de la mission	Etat de la mission au 31/12/2015
AGUDELLE	Renouvellement de réseaux d'eau potable	04/05/2015	3	Phase réalisation
ANAIS	Renouvellement du réseau d'eau potable du réservoir de La Garenne	27/10/2014	3	Phase réalisation
ARDILLIERES	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	08/11/2013	3	Phase réalisation
ARS EN RE	Mise aux normes du traitement azote de la station d'épuration	22/12/2015	2	Phase réalisation
ARVERT	Extension du réseau d'eau potable - secteurs des Justices et Dirée	02/07/2015	3	Phase réalisation
AUTHON-EBEON	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	08/11/2013	3	Phase réalisation
AVY	Renouvellement du réseau d'eau potable - Village de Berteau	27/11/2015	3	Phase réalisation
BEAUGEAY	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	03/09/2014	3	Phase réalisation
BEDENAC	Mise en service du forage "Le Jarcelet" et construction d'un réservoir sur tour	22/12/2015	2	Phase réalisation
BENON	Renouvellement et renforcement AEP - RD 116, rue du Château et chemin de Lafond	12/05/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
BERNAY SAINT MARTIN	Renouvellement du réseau d'eau potable - route du Breuilles	27/10/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
BOUHET	Extension du réseau EU - allée des coquelicots, chemin du Moulin et lotissement les Roitelets	12/12/2014	3	Phase réalisation
BOURCEFRANC LE CHAPUS	Réhabilitation du réseau EU - rue Etienne Tétaud	30/06/2015	3	Phase réalisation
BOURCEFRANC LE CHAPUS / MARENNES	Réhabilitation du réseau EU - avenue du Général De Gaulle et rue des Rosiers	15/11/2013	3	Cloturé le 12/10/2015
BRIZAMBOURG	Déplacement du poste de refoulement de La Petite Garenne	23/12/2013	3	Cloturé le 02/12/2015
BUSSAC SUR CHARENTE	Asst. collectif du bourg et hameaux limitrophes	15/03/2013	2	Phase réalisation
BUSSAC SUR CHARENTE	Asst. collectif du bourg et hameaux limitrophes - 2ème phase	03/09/2015	3	Phase réalisation
CHAMBON	Renouvellement AEP - secteurs de Chambon Gare, de Marlonges et de Ramigeau	27/01/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
CHAMBON	Renouvellement AEP - secteurs de Chambon Gare, de Savarit et de Le Cher	04/05/2015	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Réhabilitation et extension de la STEP	24/02/2015	3	Phase réalisation
CHAMPAGNE	Construction d'un silo épaisseur - Usine de l'Eguille	15/03/2013	3	DIUO à finaliser
CHAMPAGNOLLES	Asst. collectif et renouvellement AEP du bourg	21/09/2015	2	Phase réalisation
CHANIERES	Déplacement des postes de refoulement de Saint Antoine et du Maine Mondain	23/12/2013	3	Phase réalisation
CHARENTE-MARITIME	Réhabilitation de 43 ouvrages de génie-civil - Programme 2012-2017	07/09/2012	3	Phase réalisation
CHARENTE-MARITIME	Entretien des ouvrages de génie-civil - Programme 2013-2017	15/03/2013	3	Phase réalisation
COURCON - BENON	Réhabilitation de réseaux EU, renouvellement de réseaux AEP et renforcement de postes de refoulement	20/03/2015	3	Phase réalisation
COURPIGNAC	Renouvellement du réseau d'eau potable - secteur de Monplaisir	15/07/2014	3	Cloturé le 04/12/2015
CRAM-CHABAN	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	26/09/2014	3	Phase réalisation
DOLUS - SAINT PIERRE D'OLERON	Doublement de la canalisation AEP entre les sites du Riveau et de l'Aubier	11/06/2014	2	Phase réalisation
DOMPIERRE SUR CHARENTE	Renouvellement AEP - rue du Dr Jean, rue des Gabariers et rue du Breuil	22/08/2011	3	Cloturé le 04/12/2015
DOMPIERRE SUR MER	Réalisation d'un surpresseur au réservoir de La Fromagère	10/07/2015	3	Phase réalisation

ECURAT	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/10/2011	2	Cloturé le 08/06/2015
FERRIERES D'AUNIS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	07/02/2013	3	Cloturé le 27/07/2015
FERRIERES D'AUNIS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP - 2ème Phase	26/09/2014	3	Phase réalisation
FONTCOUVERTE	Réhabilitation de la station d'épuration - Chez Tessier	08/01/2015	3	Phase réalisation
FOURAS	Réhabilitation de réseaux EU, renouvellement de réseaux AEP - quartier Chevalier	22/05/2015	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR NORD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR NORD	Programme pluriannuel de restructuration et renforcement des réseaux AEP du Bois Plage à St Clément des Baleines	27/02/2015	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR SUD	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - programme 2012-2016	13/07/2012	3	Phase réalisation
ILE DE RE - SECTEUR SUD	Renforcement et renouvellement des réseaux AEP et EU - programme 2015-2018	07/07/2015	3	Phase réalisation
LA BREE LES BAINS	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - rue de la Roulette et route de l'Ile	10/01/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
LA CHAPELLE DES POTS	Déplacement du poste de refoulement - chemin du Ruisseau	16/09/2014	3	Cloturé le 18/09/2015
LA CHAPELLE DES POTS	Renouvellement AEP - programme pluriannuel	21/09/2015	3	Phase réalisation
LA COUARDE SUR MER	Construction d'une unité de traitement des sables de l'Ile de Ré	09/09/2013	2	Phase réalisation
LA FLOTTE EN RE	Construction d'une unité de traitement des matières de vidange de l'Ile de Ré	11/06/2013	2	Phase réalisation
LA FLOTTE EN RE	Déconnexion du poste de refoulement du 8 mai 1945	12/12/2014	3	Phase réalisation
LA GREVE SUR MIGNON	Renouvellement AEP - hameau de Bègues	05/05/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
LA JARRIE	Renouvellement AEP - Voie de Ceinture	29/06/2015	3	Phase réalisation
LA TREMLADE	Renouvellement AEP - Ronce Les Bains - avenue Gabrielle	29/01/2015	3	Phase réalisation
LAGORD	Renouvellement AEP - rue des Maraîchers	10/10/2014	3	Phase réalisation
LANDES	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	11/10/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
LANDRAIS / ARDILLIERES	Extension du réseau EU et renouvellement AEP - secteurs de Les Ouchettes, Toucherit, Villeneuve et Chaban	27/10/2014	3	Phase réalisation
LE GRAND VILLAGE PLAGE/SAINT TROJAN	Mise en place de nouvelles unités de déshydratation des boues	19/10/2015	2	Phase réalisation
LE GUA	Extension de la station d'épuration de la Madeleine	15/10/2014	2	Phase réalisation
LE GUA	Réhabilitation des lits de séchage plantés de roseaux - station d'épuration de la Madeleine	26/06/2015	3	Cloturé le 23/12/2015
LE GUE D'ALLERE	Renouvellement AEP - rue de Mille Ecus	14/04/2014	3	Phase réalisation
LE THOU / LA PANONNIERE	Doublement du feeder d'alimentation en eau potable entre LE THOU et LA PANONNIERE	15/02/2012	2	Cloturé le 23/12/2015
LE THOU	Asst; collectif - 6ème Tranche rues des Mésanges et Passereaux, chemins du Pierraillis et de la Folie	29/01/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
LE THOU - AIGREFEUILLE D'AUNIS	Renouvellement AEP - secteurs Le Chiron Nord, La Gare et ZA de Fief Girard	24/06/2014	3	Phase réalisation
LE THOU - THAIRE	Déplacement d'une conduite d'adduction d'eau potable	04/12/2014	2	Cloturé le 23/12/2015
LES ESSARDS	Asst. collectif du bourg et renouvellement AEP	24/12/2013	2	Phase réalisation
LES NOUILLERS	Asst. collectif du bourg	10/01/2014	2	Phase réalisation

MARANS	Renouvellement des réseaux d'eau potable - Programme pluriannuel	29/05/2015	3	Phase réalisation
MARENNES	Construction d'un dessableur-dégraisseur - STEP de MARENNES	22/01/2014	3	Cloturé le 24/12/2015
MARENNES	Aménagements de la filière biologique	07/02/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
MARENNES	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - rues du Maréchal Joffre et Le Terme	03/07/2014	3	Phase réalisation
MARENNES	Modification de P.R. et installation d'un traitement anti-H2S - Citée de l'Huitre	25/11/2015	3	Phase réalisation
MATHA	Renouvellement AEP - secteurs d'Héritolle, du Chat Chevrier, des Hubbins, de St Hérie, de Marestray et de Suchet	02/05/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
MAZERAY	Renouvellement AEP - lotissement Beaufief, rue Forge, rue de l'Eglise, le Grand Champ Pelé et le Cluseau	29/01/2015	3	Phase réalisation
MEDIS	Renouvellement AEP - rue des Sports, du Moulin des Vignes, Joseph Rambeau, route de Brie et de Pousseau	26/10/2012	3	Phase réalisation
MEDIS	Renouveaulement AEP - giratoire sur la RD750/RN150	12/06/2015	3	Phase réalisation
MESCHERS SUR GIRONDE	Renforcement et renouvellement AEP du bourg	17/08/2011	3	Phase réalisation
MEURSAC	Travaux d'aménagement de la station de traitement des eaux usées	11/10/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
MIRAMBEAU	Renouvellement AEP - de Mémenteau à Chez Nadeau	30/09/2014	3	Cloturé le 15/12/2015
MONTENDRE	Création d'une nouvelle filière boues, d'une unité de désodorisation et divers aménagements - STEP de MONTENDRE	21/03/2014	2	Cloturé le 16/10/2015
MONTENDRE	Réhabilitation du réseau EU - Grand Rue et rue de Bagatelle	29/05/2015	3	Phase réalisation
MONTLIEU LA GARDE	Déplacement de 2 postes de refoulement	02/04/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
MORAGNE	Extension du réseau EU - lotissement Les Chênes	27/02/2015	3	Cloturé le 23/12/2015
MOSNAC	Renouvellement du réseaux d'eau potable - secteur de Chez Patron à La Laigne	29/07/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
MURON	Asst. collectif - hameau de l'Ile Albe	09/08/2011	3	Cloturé le 13/07/2015
NIEUL LES SAINTES	Renouvellement AEP - secteurs des Guillets et des Massés	04/06/2014	3	Cloturé le 15/12/2015
NIEUL LES SAINTES	Extension de la station d'épuration	28/09/2014	3	Cloturé le 20/11/2015
ORIGNOLLES	Asst. collectif du bourg	02/12/2011	2	Cloturé le 30/10/2015
PAILLE	Renouveaulement AEP - Le Breuillat	16/11/2015	3	Phase réalisation
PAYS ROYANNAIS - Secteur 1	Programme 2015 de renouvellement AEP - Communes de BOUTENAC-TOUVENT, COZES et GREZAC	23/06/2015	3	Phase réalisation
PAYS ROYANNAIS - Secteur 2	Programme 2015 de renouvellement AEP - Communes de CHAILLEVETTE, LES MATHES, LA TREMBLADE et VAUX/MER	26/06/2015	3	Phase réalisation
PAYS ROYANNAIS - Secteur 3	Programme 2015 de renouvellement AEP - Communes de MEDIS et SAUJON	23/06/2015	3	Phase réalisation
PAYS ROYANNAIS - Secteur 4	Programme 2015 de renouvellement AEP - Communes de ROYAN	26/06/2015	3	Phase réalisation
PESSINES	Asst. Collectif du bourg et hameau des Souches	26/09/2012	3	Cloturé le 23/12/2015
PLASSAC	Extension des réseaux EU et AEP pour le lotissement Les Epinglières	16/09/2014	3	Phase réalisation

PONS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg - Programme pluriannuel 2013	23/09/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
PONS	Extension des réseaux EU - rue William Augereau	01/08/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
PONS	Extension du réseau EU et réhabilitation des réseaux AEP et EU - Rues de Cognac, Henri Pelletier et du Puits de Bel Air	05/10/2015	3	Phase réalisation
PONTS D'ONLERON ET DE LA SEUDRE	Réhabilitation des suspentes supportant la canalisation AEP	01/12/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
PORT D'ENVAUX / CRAZANNES	Programme de renouvellement des réseaux d'eau potable	30/07/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
PORT DES BARQUES	Modernisation et sécurisation de la filière de traitement des boues - STEP	26/01/2015	3	Phase réalisation
RIOUX	Extension et réhabilitation de la STEP	17/05/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
ROCHFORT SUD	Renouvellement AEP-communes de VERGEROUX, Ste RADEGONDE, BEAUGEAY et ECHILLAIS	16/07/2013	3	Cloturé le 04/09/2015
SAINT AGNANT	Extension du réseau EU - route des Fontaines	27/06/2014	3	Cloturé le 18/05/2015
SAINT ANDRE DE LIDON	Renouvellement AEP - hameau de La Cour du Bois	18/04/2014	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINT BONNET SUR GIRONDE	Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées	15/11/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT CESAIRE	Renouvellement du réseau d'eau potable - Secteurs du Petit Rochereau, Petit Gain et Chez Marseau	05/10/2015	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Aménagement des lagunes de finition pour les STEP de Saint Denis d'Oléron et de Saint Georges d'Oléron	25/09/2012	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	28/09/2012	3	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Aménagement de la station d'épuration	15/09/2014	2	Phase réalisation
SAINT DENIS D'OLERON	Réhabilitation des réseaux EU et renouvellement des réseaux AEP - Programme pluriannuel	10/10/2014	3	Phase réalisation
SAINT FORT SUR GIRONDE	Renouvellement AEP - secteurs de Camailleau	04/06/2014	3	Phase réalisation
SAINT FORT SUR GIRONDE	Renouvellement AEP - secteurs de Pradelle	04/06/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT GENIS DE SAINTONGE	Réhabilitation des réseaux EU - route de Jonzac et chemin de la Lambinerie	17/09/2012	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT GEORGES DE DIDONNE	Renouvellement AEP - boulevard du Général De Gaulle	16/07/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT GEORGES DE DIDONNE	Renouvellement AEP - Programme 2015/2017	12/06/2015	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES DES COTEAUX	Renouvellement AEP - Les Moulins de St Georges, Varaize, Les Noureauds et Les Fragnauds	01/06/2015	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Asst. collectif - secteur de la Gautrelle	07/02/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT GEORGES D'OLERON	Asst. collectif - secteur de Garniselés à Chaucre	14/03/2014	3	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Mise en place d'une désodorisation à la STEP du bourg	12/12/2014	2	Phase réalisation
SAINT GEORGES D'OLERON	Extension et restructuration du réseau EU - secteur de la ZAE des 4 Moulins	27/02/2015	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	Renouvellement AEP - route de Saint Genis	04/06/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT GERMAIN DE MARENCENNES	Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées du hameau de Brette	04/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT GERMAIN DE VIBRAC	Renouvellement AEP	29/09/2011	3	Phase réalisation

SAINT GERMAIN DU SEUDRE	Asst. collectif du bourg	30/01/2013	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	29/04/2013	3	Phase réalisation
SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Construction d'une nouvelle STEP	29/07/2013	2	Phase réalisation
SAINT HIPPOLYTE	Réparation et renforcement de la protection anti-batillage du parement amont de la retenue d'eau brute	07/09/2012	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT HIPPOLYTE	Remise à niveau de la piste en crête de digue de la retenue d'eau brute	03/04/2014	3	Cloturé le 23/12/2015
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Asst. collectif - hameau de Choupeau	07/05/2012	3	Cloturé le 31/07/2015
SAINT JEAN DE LIVERSAY	Extension du réseau EU et dévoiement du réseau AEP - village de Thairé le Fagnoux	04/09/2015	3	Phase réalisation
SAINT JULIEN DE L'ESCAP	Mise en conformité et modernisation de la STEP	09/08/2011	2	Cloturé le 13/07/2015
SAINT JUST LUZAC	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg	30/03/2012	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINT LEGER	Renouvellement AEP - entre le réservoir des Trois Moulins et Les Chevaliers	13/10/2014	3	Phase réalisation
SAINT NAZAIRE	Réhabilitation du réseau EU et aménagement du pluvial - secteur de la Ségrienne	05/05/2014	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINT PALAIS SUR MER	Renforcement et renouvellement AEP - Programme triennal	16/08/2011	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Réhabilitation des réseaux EU - carrefour des avenues de La Cheville et de La Palmyre - CARA	02/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT PALAIS SUR MER	Renouvellement AEP - carrefour des avenues de La Cheville et de La Palmyre	02/07/2014	3	Phase réalisation
SAINT PIERRE D'OLERON	Mise en place d'un réseau EU - secteur de La Natonnaire et de Marais Doux	21/03/2014	3	Phase réalisation
SAINT PORCHAIRE	Réhabilitation du réseau EU dans le bourg - Route Nationale	04/11/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	27/06/2011	3	Phase réalisation
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	Construction d'une nouvelle STEP intercommunale	17/09/2012	2	Phase réalisation
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP dans le bourg	15/05/2012	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU - avenue de La Gare	20/03/2015	3	Phase réalisation
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Asst. collectif du bourg	20/04/2012	2	Phase réalisation
SAINT SULPICE D'ARNOULT	Asst. collectif du bourg et hameau Des guillons	16/03/2012	2	Cloturé le 24/12/2015
SAINT TROJAN LES BAINS	Réhabilitation du réseau EU - boulevard Gatseau	25/06/2014	3	Cloturé le 24/12/2015
SAINTE LHEURINE	Equipement, raccordement et aménagement AEP du forage de Font de Cluzac	01/12/2014	2	Phase réalisation
SAINTE	Extension et réaménagement des bureaux du Syndicat des Eaux et de sa régie	01/09/2015	2	Phase conception
SALLES SUR MER	Renouvellement AEP dans le bourg	05/05/2014	3	Phase réalisation
SAUJON	Renouvellement et renforcement AEP - secteur de l'Eglise, rue Pierre Loti et route de l'Ilate	10/07/2012	3	Phase réalisation
SAUJON	Renouvellement de branchements en Plomb dans le bourg	12/05/2014	3	Phase réalisation
SAUJON	Renouvellement AEP - route des Perches	12/06/2015	3	Phase réalisation
SAUJON - PAYS ROYANNAIS - Secteur 3	Réhabilitation du réseau EU - Avenue Gambetta - (CARA)	04/09/2015	3	Phase réalisation
SEMUSSAC	Renouvellement AEP et réhabilitation EU - RD 730 (SDE17 - CARA)	15/06/2015	3	Phase réalisation
SIAEP de CHENAC	Renouvellement AEP - Programme 2012	20/11/2012	3	Phase réalisation

SIAEP des COTEAUX de GIRONDE	Renouvellement AEP - Programme 2014 (7 tranches de travaux)	20/06/2014	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2012	05/04/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Renouvellement AEP - Programme 2013	03/04/2014	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Bouclage du réseau AEP entre la ZI de Périgny et la ZAC de la Corne neuve à Dompierre sur Mer	20/06/2014	3	Phase réalisation
SIAEP Nord LA ROCHELLE	Réhabilitation et renforcement des réseaux AEP et EU - Programme 2015-2019	29/09/2015	3	Phase réalisation
SOUBISE	Déplacement et renforcement du dispositif de transfert des EU de la BA 721 vers la STEP	13/06/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
SOUBISE	Réhabilitation d'un poste de refoulement - PRG "Le Renfermis"	07/04/2015	3	Phase réalisation
SURGERES	Renouvellement AEP dans le bourg - Programme triennal 2013-2015	06/05/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
SURGERES	Renouvellement de réseaux d'eau potable - Programme triennal 2015-2017	07/09/2015	3	Phase réalisation
TAILLEBOURG	Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Saint Jean à La Vergne	15/07/2014	3	Cloturé le 24/12/2015
TONNAY BOUTONNE	Réhabilitation ponctuelle du réseau EU dans le bourg	20/02/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
TONNAY BOUTONNE	Réhabilitation du réseau EU - RD n° 739 centre bourg et lotissement des Fleurs	29/05/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
TONNAY BOUTONNE	Réhabilitation du réseau EU - rues Abattis, Reculons, Porte hôtel de Ville et RD 739	05/06/2015	3	Phase réalisation
TONNAY CHARENTE	Extension de la STEP	05/01/2012	2	Phase réalisation
TONNAY CHARENTE	Réhabilitation du réseau EU et renouvellement AEP - Programme pluriannuel	10/07/20015	3	Phase réalisation
TONNAY CHARENTE	Extension AEP - Secteur de La Noue	27/07/2015	3	Phase réalisation
TORXE	Renouvellement AEP - routes de Landes et de Jappe Grenouille, rue du Port Neuf, Moulin de Saint-Marmé et le Péré	18/04/2014	3	Cloturé le 08/09/2015
TRIZAY	Modernisation et sécurisation de la filière de traitement des boues	05/02/2014	3	Phase réalisation
VILLARS EN PONS	Renouvellement du réseau AEP - Rue Port des barques (RD 142)	04/11/2013	3	Cloturé le 24/12/2015
VILLARS LES BOIS	Renouvellement AEP - Lee Bourg, chez Bonpain, Popegrain et Fontbelle	13/07/2015	3	Phase réalisation
VILLENEUVE LA COMTESSE	Asst. collectif du bourg - 2ème Phase	13/03/2015	3	Phase réalisation
VINAX	Retrait d'une canalisation AEP abandonnée en terrain privé	22/12/2015	3	Phase réalisation

III – Réhabilitation des ouvrages de génie civil

(Cf. paragraphes 4.5 et 3.1 des chapitres « Eau Potable » et « Assainissement »)

IV – Extensions et Aménagements des réseaux d'eau et d'assainissement

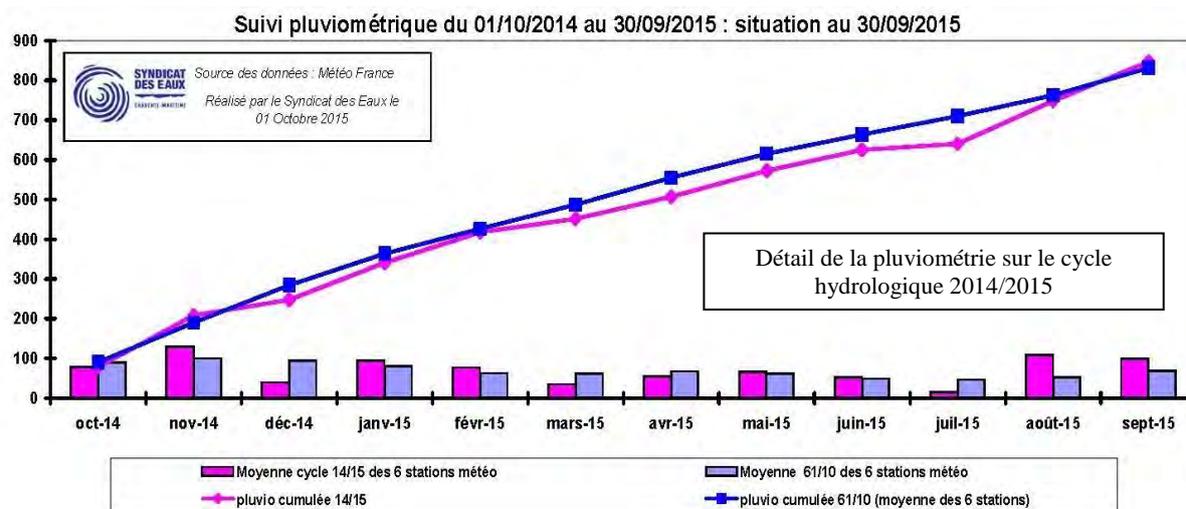
(Cf. paragraphes 3.2 et 4.2 des chapitres « Eau Potable » et « Assainissement »)



1 – Situation hydrologique 2015

Gestion de l'étiage 2015

Pluviométrie du 01/10/2014 au 30/09/2015- Le cycle hydrologique excédentaire d' Octobre 2013 à Septembre 2014 avait permis de maintenir des niveaux de nappe relativement hauts en fin d'étiage. La pluviométrie équivalente à la normale d'**Octobre 2014 à Février 2015** a ensuite permis une bonne recharge hivernale des nappes, malgré un mois de **Décembre 2014** sec. Le **printemps 2015**, légèrement déficitaire, n'a que très peu entamé la réserve disponible avant l'été.



L'été 2015 a débuté avec un mois de Juillet particulièrement sec qui a intensifié la campagne d'irrigation. Les fortes pluies à partir de la deuxième décennie du mois d'Août ont ensuite largement limité les prélèvements agricoles.

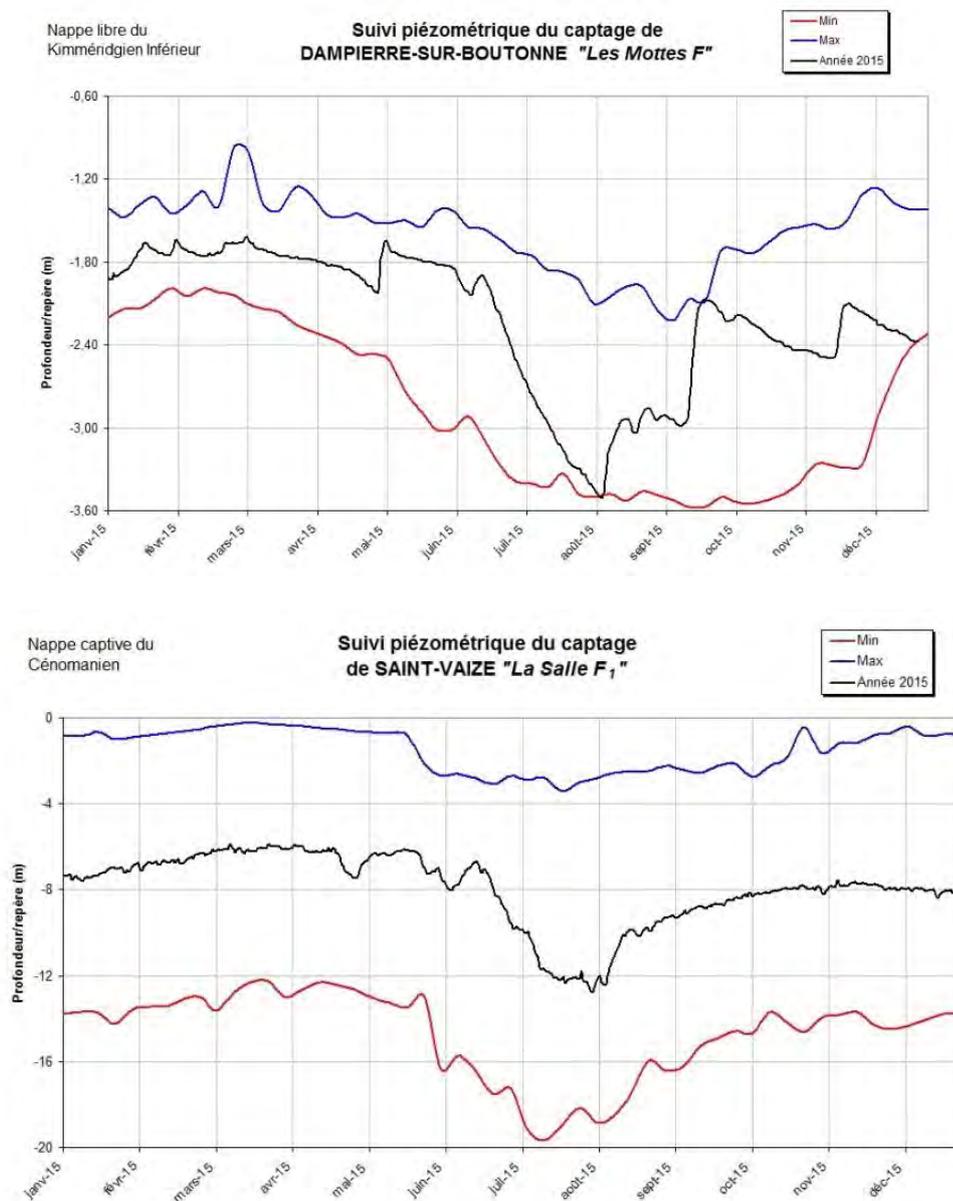
La pluviométrie de Septembre à Décembre 2015 : les pluies excédentaires se sont poursuivies durant le mois de Septembre. Le cumul d'Octobre à Décembre 2015 est par contre nettement déficitaire (100 mm contre 280 mm en moyenne sur les 3 mois).

Conséquences sur le niveau des nappes- La recharge des nappes d'eau souterraine a débuté dès Octobre 2014.

Les niveaux des **nappes libres** ont atteint leur maxima à partir de Novembre 2014 et se sont maintenus à des valeurs assez hautes jusqu'au printemps (cf. graph de Dampierre/Boutonne). Les pluies légèrement excédentaires d'Avril et Mai 2015 ont encore rehaussé les niveaux d'eau avant l'été. Sur les **nappes captives**, la recharge a été plus progressive pour atteindre un maxima en Avril 2015. Les niveaux sont ensuite stables jusqu'au mois de Juin (cf. graph de St Vaize).

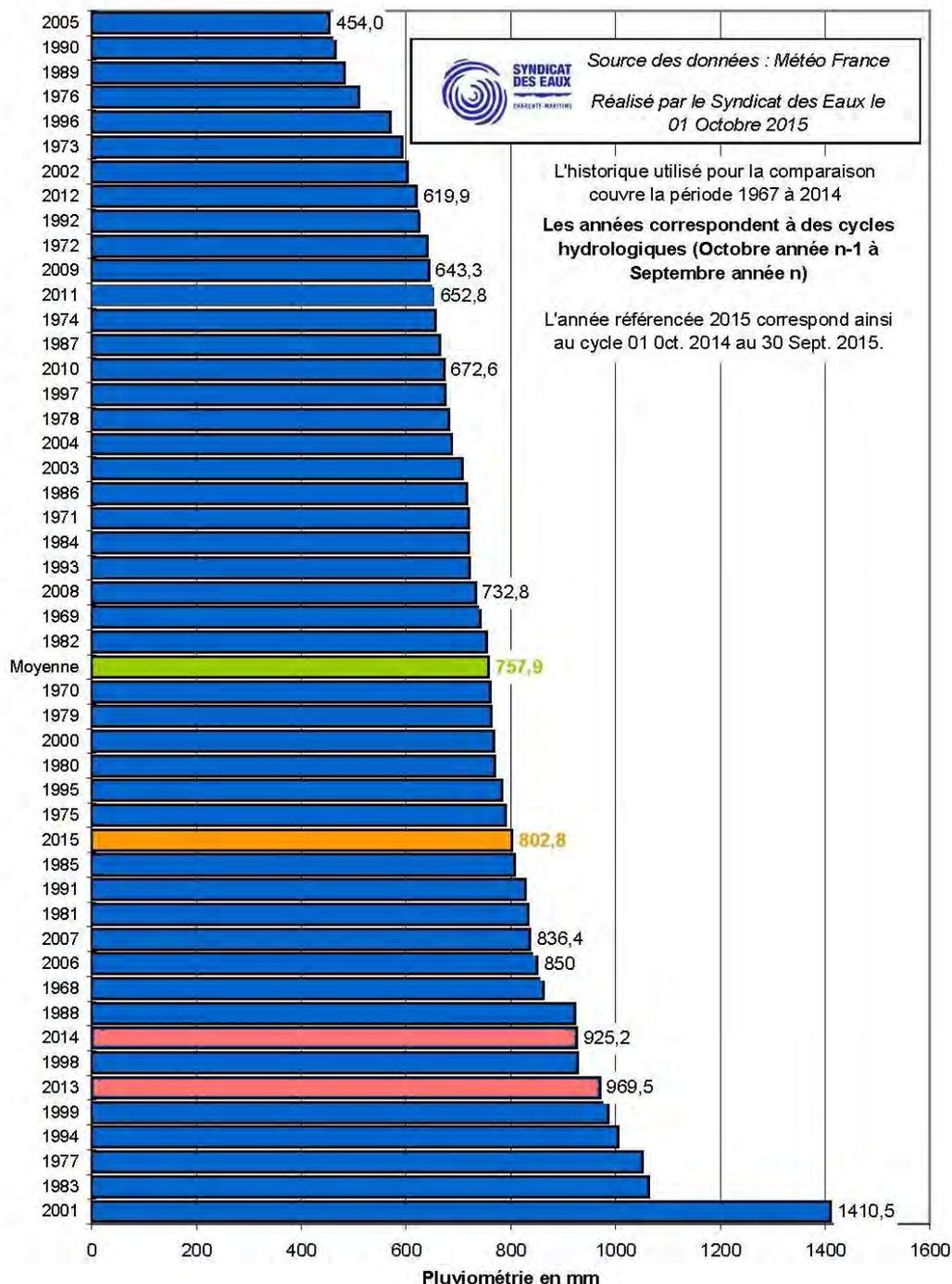
Le mois de Juillet très sec, conjugué à des prélèvements importants pour l'irrigation, a fortement fait baisser les niveaux d'eau pour s'approcher des plus bas connus en nappe libre.

Suite aux fortes pluies d'Août et de Septembre, les niveaux sont toutefois rapidement remontés sur ces nappes libres et plus faiblement sur les nappes captives. Le fort déficit cumulé d'Octobre à Décembre limite ensuite la recharge. Fin Décembre, les niveaux sont moyens en nappe captive et proches des plus bas sur les nappes libres.



Le cycle hydrologique 2015 est excédentaire d'environ 50 mm. Il correspond au troisième cycle excédentaire de suite, bien que le cumul annuel soit plus faible qu'en 2013 et 2014 (cf. graphique ci-dessous).

Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



Consommation d'eau potable à l'été 2015- Le temps très sec de Juillet jusqu'à la première semaine d'Août a entraîné des fortes consommations sur le réseau primaire, atteignant un maximum de 82 000 m³/j le 15 Juillet et de 84 000 m³/j le 07 Août. Les valeurs sont nettement plus élevées qu'en 2014 où l'été était très maussade mais restent inférieures aux maxima enregistrés en Août 2013 (85 000) et en Août 2012 (89 000).

Les pointes de consommation ont toutefois été limitées dans le temps et n'ont dépassé les 80 000 m³/j que durant 6 jours. A titre de comparaison, ce seuil avait été dépassé 18 jours en 2013, 17 jours en 2012, 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 (et jamais en 2014).

Le suivi des nappes

La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale.

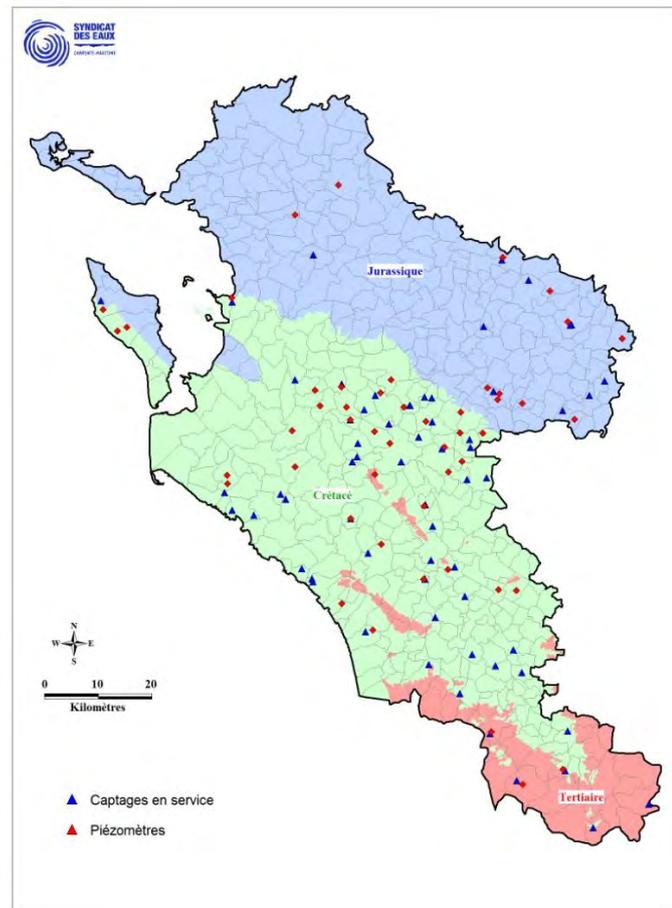
Opérationnel depuis 2010, l'équipement de piézomètres télélogés par le Syndicat a été complété en 2015 par le suivi du forage de Médis "Combe de l'Ardillier".

Le suivi réalisé directement par le service Hydrogéologie porte désormais sur 38 ouvrages répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

Fin 2015, le Syndicat gère au total **69 captages et 57 piézomètres** qui sont télélogés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR) aussi bien quantitativement que qualitativement (conductivité et turbidité sur des ouvrages sensibles).

Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau.

La démarche de mise en place d'une plateforme web de diffusion des données a été poursuivie avec la société Aquasys. Les tests ont été menés pour réaliser une interface plus dynamique.



Le Syndicat a participé tout au long de l'année 2015 à diverses réunions sur la gestion de l'eau (ODE, SAGE Seudre, Boutonne, Charente, Né...).

2 – Les recherches en eau et les actions de protection des ressources

2.1 – Les recherches en eau

- **Forages** – Les forages réalisés en 2015 sont les suivants :

Commune	Potentiel testé	Nature de l'intervention
St Sauvant <i>"Bellevue"</i>	25 m ³ /h	Mai/Juin 2015 : Diagnostic de l'ouvrage, acidification du forage et tests de pompage visant la nappe captive du Cénomanién.
St Georges d'Oléron <i>"Montlabeur F₄"</i>	80 m ³ /h	Janv. /Février 2015 : Réalisation du forage d'exploitation visant la nappe captive du Cénomanién Inférieur/Infra-Cénomanién.
St Georges d'Oléron <i>"Chaucre"</i>	25 à 60 m ³ /h	Sept. /Nov. 2015 : Réalisation du forage de reconnaissance F ₂ et tests des ouvrages existants (puits et forage F ₁ en nappe libre du Portlandien)

- **Tests sur des ouvrages privés existants** – Les forages privés suivants ont fait l'objet de tests qualitatifs en vue d'une éventuelle recherche en eau dans le secteur :

Communes	Nature de l'intervention
Chantemerle sur la Soie / St Loup / Tonnay-Boutonne	Juillet 2015 : Campagne d'analyses sur 3 ouvrages visant l'aquifère captif du Kimméridgien.
Saint Agnant	Novembre 2015 : Analyse sur le forage géothermique du collège visant la nappe captive du Cénomanién Moyen et Inférieur.



*St Georges d'Oléron "Montlabeur F₄" :
Réalisation du forage d'exploitation*



*Acidification du forage de
St Sauvant "Bellevue"*

- **Inspections vidéo** – Les diagnostics des captages suivants ont été réalisés en 2015 :

Ouvrage concerné	Nature de l'intervention	
St Césaire <i>"Chez Veillon"</i>	Inspection du forage F ₁ en Novembre 2015 lors des tests de pompage sur le forage F ₂ (suivi du paramètre Fer).	
Royan <i>"St Pierre"</i>	Inspection du forage en Décembre 2015 pour le renouvellement des équipements.	

- **Suivi qualité de St Pierre d'Oléron « L'Aubier ».** Durant l'été 2015, un suivi de la qualité de l'eau brute (bilan ionique, fer, conductivité) et de ses possibles évolutions en période estivale a permis de réactualiser les données géochimiques afin d'optimiser la conception et le fonctionnement de la future unité de déferrisation.

• **Equipement, raccordement et mise en service de nouveaux forages –**

L'équipement du forage de Ste Lheurine "*Font de Cluzac*" (pose de la pompe, raccordement) et la station de pompage ont été engagés en 2015.

La mise en service du captage est prévue en Mars/Avril 2016.



Réalisation de la station de pompage de Ste Lheurine



Pose de la pompe du forage de Ste Lheurine « Font de Cluzac »

2.3 – La protection de la ressource

2.3.1 – Les périmètres de protection

Trois arrêtés préfectoraux ont été signés en 2015 (Fontaines d'Ozillac "*Fief du Breuil F₂*", St Césaire "*Chez Veillon F₂*" et St Dizant du Gua "*Gratte-Pouils F₂*"). Au 31 Décembre 2015:

- 62 champs captants bénéficient d'un périmètre officiel ;
- 5 captages sont prochainement à protéger.

Etudes préalables pour la protection de nouveaux forages- Les études préalables pour la protection des forages de Médis « *Combe de l'Ardillier* » et de St Georges d'Oléron "*Chaucre*" & "*Montlabeur*" ont été menées en 2015 (études piézométriques en basses eaux). Elles seront poursuivies en hautes eaux au printemps 2016.

Travaux de mise en conformité – Dans le cadre des périmètres de protection, les travaux (hors diagnostics des forages privés) pour mettre en conformité ou protéger les installations ont été les suivants :

Type d'aménagement	Nature des Travaux	Captages concernés
Acquisitions de terrains	Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de mettre en prairies permanentes des parcelles des périmètres de protection rapprochée	Landrais « <i>Toutvent</i> » Trizay « <i>Bouil de Chambon</i> » La Clisse « <i>La Roche</i> »
Travaux divers	Réalisation d'une passerelle pour restituer l'accès à des terres agricoles, suite à l'achat d'une parcelle limitrophe au périmètre immédiat de la source.	La Jard « <i>Font Roman</i> »
Rebouchage de forage	Rebouchage de deux forages agricoles dans le périmètre de protection rapprochée	Benon « <i>les Carnes</i> »

Inspection des périmètres de protection- Aucune inspection n'a été menée en 2015 par l'ARS.

2.3.2 – La préservation des nappes libres ou phréatiques du Bassin de l'Arnoult

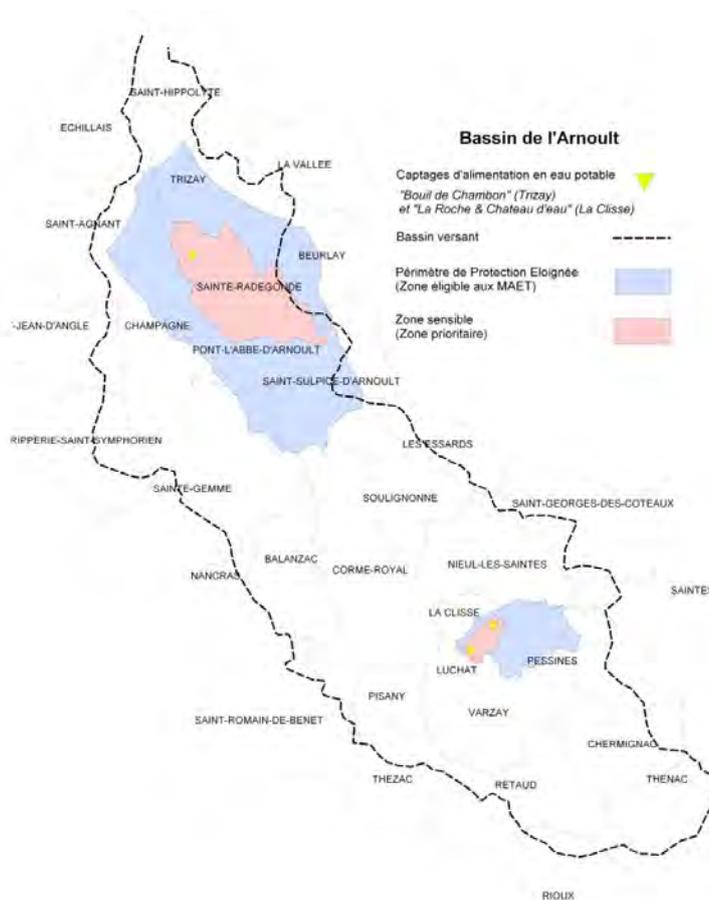
La préservation des captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) a été engagée dans la vallée de l'Arnoult sur Trizay « *Bouil de Chambon* » et La Clisse « *La Roche* » et « *Le Château d'eau* ».

Des actions préventives sont mises en œuvre dans le cadre du programme régional Re-Resources : programme financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département de la Charente Maritime et la Région Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes.

Après une évaluation du premier programme d'actions 2010-2014, une phase de concertation réunissant un grand nombre d'acteurs locaux (Elus, Agriculteurs, associations locales, institutionnels...Etc.) a été lancé en janvier 2015 (une centaine de participants) et s'est poursuivi par différents groupes de travail jusqu'en mai 2015.

Ces différents groupes de travail ont permis d'aboutir à un second programme d'actions 2016-2020 validé en comité de pilotage le 17 septembre 2015 puis en Commission des Interventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en décembre.

L'objectif de ce second programme est de consolider les actions déjà engagées à l'échelle du bassin versant et de renforcer la démarche sur les zones sensibles.



Ce second programme s'articule autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Une gouvernance reposant sur des objectifs concrets et un suivi adapté.

Axe 2 : Une communication renforcée par des bilans plus réguliers sur la qualité de l'eau et la mise à disposition d'outils communs permettant une meilleure sensibilisation pour la préservation de la ressource.

Axe 3 : Des connaissances améliorées et partagées avec tous les acteurs.

Axe 4 : Des actions sur les pratiques agricoles et non agricoles, autour de trois volets :

- **Volet agricole.** Une maîtrise d'ouvrage partagée avec l'ensemble des Organismes Professionnels Agricoles du territoire (accompagnement technique individuel renforcé pour les agriculteurs, mise en place d'expérimentations, journées techniques, proposition de Mesure Agro Environnementales et Climatique, aides aux investissements de matériels en faveur de l'environnement...Etc.)

- **Volet non agricole.** Poursuite de la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires avec les communes et travail avec les associations locales.

- **Actions territoriales.** Finalisation des acquisitions foncières.



Dans le cadre du **Programme Régional Santé Environnement 2**, un projet de recherche en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ARS et le BRGM a conduit à installer un capteur passif POCIS (Polar Organic Chemical Integrative Samplers) sur le captage du Bouil de Chambon à Trizay.

Le capteur est installé pour une période d'un an et changé toutes les 3 semaines, durée durant laquelle l'eau brute circule au travers du capteur qui piège les pesticides et les molécules émergentes (molécules pharmaceutiques, ...).

Les analyses en laboratoire permettent ensuite de savoir si des nouvelles molécules ont pu être temporairement présentes sur le site. Ce suivi doit être parallèlement complété par des analyses ponctuelles d'eau. Les premiers résultats seront connus au premier trimestre 2016.

2.3.3 – La préservation des nappes captives

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le principal risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

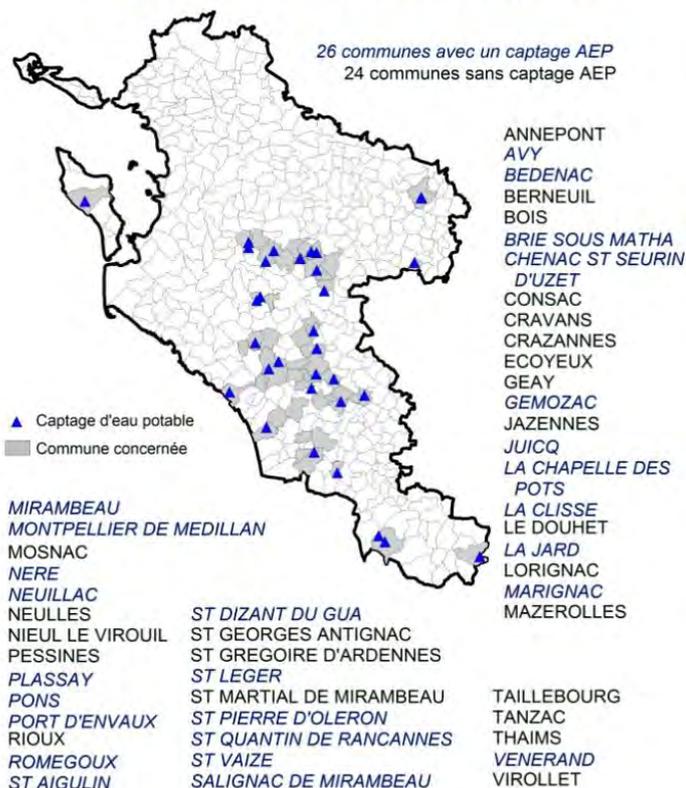
La protection de ces nappes profondes passe par « *Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime* » d'environ 120 forages privés situés autour de 26 forages d'eau potable.

Il s'agit préalablement de vérifier la bonne isolation internappes avant d'engager d'éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une *Déclaration d'Intérêt Général (DIG)*.

Le diagnostic s'est terminé en 2013 avec 119 ouvrages diagnostiqués.

Les travaux de mise en conformité sont actuellement bloqués car les irrigants qui privilégient plutôt un report des prélèvements uniquement en nappe captive (non soumises au régime « volumes prélevables des nappes libres ») demeurent réticents à s'engager dans les travaux de mise en conformité de leurs forages tant que des règles de gestion spécifiques n'y seront pas préalablement établies par les services de l'Etat.

Les 50 communes concernées par la mise en conformité des forages privés



2.4 – La désaffectation des ouvrages

En accord avec les services de l'ARS, l'inventaire des captages restant à désaffecter est le suivant :

Captages à désaffecter	Ouvrage de remplacement	Date prévisionnelle de désaffectation
Bédenac "Le Pénitencier"	Bédenac « Le Jarculot ». Travaux d'équipement et de raccordement en 2016	2016/2017
Aulnay "Palud 2"	Juicq « Etray & Bois Moreau » dotés d'une unité de traitement au charbon actif	1 ^{er} trimestre 2016
Bresdon "Fontaines Charlemagne"	Ballans « Les Sablons »	2016/2017
Siecq "La Bistandille"		

Dans le cadre de la préparation de la désaffectation du captage d'**Aulnay "Palud 2"**, les 2 anciens forages présents sur la même parcelle (Palud 1 et Malatrait) ont été rebouchés avec des matériaux inertes en Octobre 2015.



Rebouchage des forages à Aulnay :

- 1. Localisation des 2 ouvrages***
- 2. Préparation du rebouchage avec des matériaux inertes***
- 3. Remise en état du site après rebouchages***

2.4.1 – Les piézomètres de suivi des stations d'épuration

En Juillet 2015, 2 piézomètres par station ont été réalisés à St Sever de Saintonge et Les Essards.



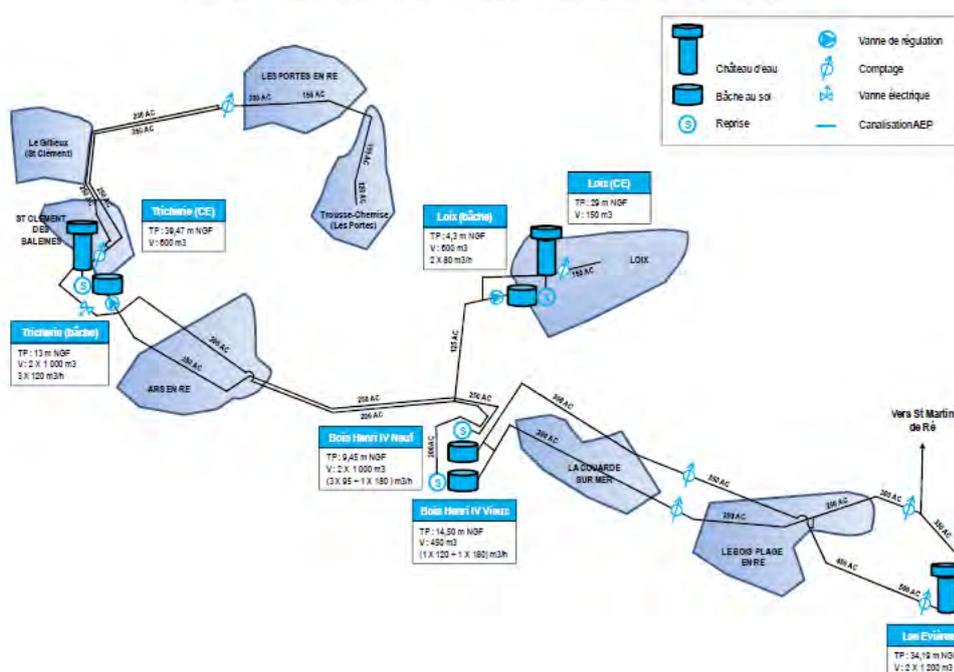
STEP de St Sever de Saintonge : Mise en place de la foreuse pour la réalisation du piézomètre de suivi de la station

3 – Les travaux

3.1 – Renforcement de la desserte d'alimentation en eau potable du Nord de l'île de Ré (La Couarde, Loix, Bois Plage, Ars en Ré, Saint Clément Les Baleines et Les Portes en Ré) – Tranche 2015 : Surpresseur de Loix

Le château d'eau de la commune de Loix est alimenté par la station de pompage du Bois Henri IV située sur la commune d'Ars en Ré,

FIGURE n° 1
Schéma du fonctionnement actuel des infrastructures d'eau potable du SIAEP d'Ars en Ré



En période estivale, la pression de distribution dans le bourg Loix était très faible, notamment en bout d'antenne. Le syndicat des eaux a décidé d'aménager en pied du château d'eau un surpresseur qui permet de maintenir en sortie de château d'eau un niveau de pression satisfaisant toute l'année et en tout point de la commune.

Le montant de l'opération est de 70 000 € H.T.

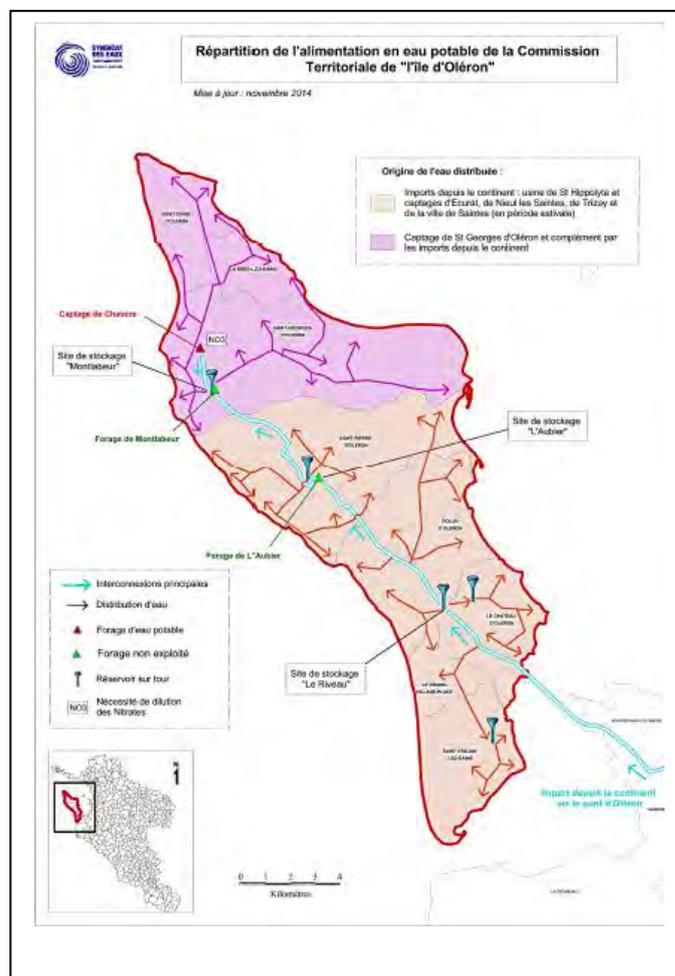
3.2 – Feeder OLERON – Doublement de la liaison entre le Riveau et l'Aubier

Les besoins en eau de l'Île d'Oléron

L'Île d'Oléron est alimentée en grande partie en eau potable par le continent, les ressources locales en eau douce étant de faible capacité. Les besoins en eau potable sur l'Île fluctuent beaucoup selon la saison passant de 4500 m³/jour en hiver à plus de 20 000 m³/jour en été. Cette forte variation saisonnière de la consommation en eau inhérente au caractère touristique de l'Île oblige le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime, maître d'ouvrage et propriétaire des ouvrages d'eau potable, à dimensionner l'ensemble des équipements pour cette pointe.

Le doublement de la canalisation de Dolus à Saint Pierre

Après estimation des besoins futurs et analyse des risques, il s'avère nécessaire de renforcer les installations structurantes de l'Île, en particulier le « feeder », canalisation de gros diamètre assurant le transport de l'eau depuis le site du Riveau situé sur la commune de Dolus d'Oléron vers le site de l'Aubier sur la commune de Saint Pierre d'Oléron, assurant par la suite l'alimentation des abonnés des communes de Saint Denis, La Brée, Saint Georges, Saint Pierre et Dolus.



Synoptique de l'alimentation en eau potable de l'Île d'Oléron

Ainsi, il a été décidé de doubler la canalisation existante de diamètre 400 mm par une autre canalisation de diamètre similaire. Ce doublement permet de renforcer la capacité de transfert et de sécuriser l'alimentation de l'île en cas de rupture d'une des deux conduites.

Un chantier en site sensible

Cette nouvelle conduite n'est pas posée parallèlement à l'existante. Son tracé a été défini en retenant plusieurs critères :

- Présence de zones à contraintes environnementales : le tracé retenu favorise l'évitement de zones sensibles type Natura 2000 (Marais de la Perroche), ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique).

- Contournement des zones les plus urbanisées afin de minimiser la gêne pour les riverains.
- Tracé empruntant des voies publiques

Ce sont 10,5 km de canalisations qui sont en cours de pose depuis début janvier. Un groupement de quatre entreprises a été retenu pour la réalisation de ces travaux. Ces quatre entreprises travaillent simultanément afin d'optimiser le délai de réalisation du chantier, les travaux devant être interrompus à compter du 1^{er} juillet afin de minimiser la gêne pour les estivants et l'activité touristique.

De plus, malgré les efforts faits pour éviter les zones les plus fragiles, la canalisation traversera deux zones sensibles que sont «le Bois de Malheur» et «le Marais Doux d'Avail». 2.6 km sont concernés et ne pourront être réalisés qu'au cours d'une période restreinte de mi août à fin septembre, hors période de nidification des oiseaux et avant la période d'inactivité des amphibiens et reptiles.

Un écologue est missionné par le Syndicat des Eaux pour suivre la réalisation des travaux conformément aux prescriptions environnementales, auxquelles s'ajoutent les difficultés rencontrées par les entreprises liées aux conditions météorologiques peu favorables depuis le début d'année.

Le Syndicat des Eaux investit dans le cadre de cette opération d'envergure 3 250 000 euros HT afin de garantir et de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'Ile. Cette dépense est intégralement autofinancée par le système de péréquation et de solidarité des 466 communes adhérentes au Syndicat. Le chantier s'est terminé fin 2015.

Reste la désinfection à réaliser au printemps 2016 pour une mise en service pour l'été 2016.



Pose de la nouvelle canalisation sous piste cyclable

3.3 - EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE DE FONT DE CLUZAC SUR LA COMMUNE DE SAINTE LHEURINE

Sainte Lheurine faisait partie de l'ex-Syndicat d'eau potable de la Dune qui regroupait 7 communes.

Dès 1990, la lutte contre les nitrates conduit à réalimenter ce secteur à partir d'un réseau interconnecté depuis les forages d'eau potable d'Avy "*Les Sablières*", de Champagnac "*La Borne F1 & F2*", de Marignac "*Roumenèche*" et de Neuillac « *Bourg* ».

Achevée en 1995, l'interconnexion réalimente 35 communes (11 000 habitants et 5 000 abonnés) qui se répartissent entre les Commissions Territoriales actuelles de *Font Roman Sud* et celle de *Haute Saintonge Nord*.

En 2006, le captage de Neuillac est arrêté car les teneurs en Sélénium, de 60 à 85 µg/l, dépassent la nouvelle norme réglementaire de 10 µg/l. Des teneurs moins fortes mais supérieures aux normes sont également constatées sur le captage de Champagnac "*La Borne F2*".

↳ *Recherches en eau réalisées*

Afin de sécuriser l'alimentation en eau de bonne qualité, des recherches en eau profonde ont été engagées de part et d'autre de cette interconnexion.

Dans sa partie sud, le nouveau forage de Léoville "*Métairie de Puyrigaud*" est réalisé en 2007, puis mis en service en 2010. L'eau de la nappe captive du Turono-Coniacien est exempte de Nitrates et de Sélénium. Avec un débit de 150 m³/h, ce forage sécurise, par dilution, la production du captage de Champagnac.

Dans son extrémité nord, le forage de reconnaissance de Ste Lheurine « *Font de Cluzac* » de 452 m de profondeur a été réalisé en 2008. Le potentiel du réservoir captif du Turono-Coniacien est de 115 m³/h et un pompage d'une année a permis de vérifier le maintien de la qualité de la ressource.



Foration dans le réservoir



Tubage de la chambre de pompage du forage d'exploitation

En 2010, la réalisation du forage d'exploitation porte le débit à 150 m³/h.

↪ Travaux d'équipement et de raccordement du forage au réservoir de Sainte Lheurine

Début 2013, le bureau d'études SAFEGE a été désigné comme maître d'œuvre pour réaliser le projet de travaux relatif au raccordement du forage « *Font de Cluzac* » au réseau d'adduction existant.

Une modélisation hydraulique a permis de dimensionner le débit d'exploitation du forage à **75 m³/h** pour les besoins actuels.

Hormis la pompe d'exhaure, les installations ont été toutefois dimensionnées pour un futur débit d'exploitation à 150 m³/h.

Deux types de travaux ont été réalisés :

- ✓ L'équipement du forage de Font-cluzac: pose de la pompe d'exhaure, des appareils de régulation hydraulique et création d'un local d'exploitation.



Descente de la pompe dans le forage

- ✓ La pose de 2,9 km de réseau en fonte Ø200 mm entre le forage et le réservoir;

Le passage du cours d'eau sur le hameau de Chez Lhoumeau a été réalisé en forage dirigé.



Préparation du forage dirigé

Le montant total de l'opération s'élève à 950 000 €HT. Le Conseil Départemental de Charente Maritime finance en partie ce projet.

3.4 – Construction de l'usine de traitement du captage d'eau potable de « Chauvignac » commune de BARZAN

La ville de Royan et plusieurs communes voisines sont en partie desservies par la station de production d'eau potable de Chauvignac, située sur la commune de Chenac Saint Seurin d'Uzet, en service depuis 1965.

La capacité de cette unité est importante (950 m³/h, 19 000 m³/j) couvrant environ 50 % des besoins en eau sur le secteur notamment en période estivale.

Toutefois, cette ressource indispensable subit des pointes de turbidité consécutivement à des épisodes pluvieux-orageux, rendant la distribution de l'eau difficile voire impossible comme ce fut le cas le 15 août 2011.



Résurgence naturelle de Chauvignac, alimentée principalement par la nappe du Turono-Coniacien

Pour résoudre provisoirement cet aléa, une unité de traitement temporaire a été installée en 2012, avec une capacité réduite de 400 m³/h.

Afin de retrouver la pleine capacité de production de cette ressource tout en assurant une qualité optimale et constante, la construction d'une usine de traitement s'avérait incontournable.

Le site retenu pour la construction de l'usine se situe sur la commune de Barzan, à proximité immédiate du feeder reliant la source de Chauvignac au château d'eau de Belmont, à Royan.

La durée estimée des travaux est de 16 mois, suivis par 4 mois d'essais : la mise en service est prévue pour l'été 2016.



Travaux novembre 2014 : terrassements



Travaux décembre 2014 : radier



Travaux janvier 2015 : premiers voiles

La filière de traitement prévue :

L'eau brute provenant de Chauvignac sera pompée puis amenée et traitée par l'usine de la façon suivante : coagulation/floculation, clarification, filtration, rayonnement Ultraviolet, désinfection, remise à l'équilibre puis distribution. La filière est fiable, performante, avec deux files en parallèle. Elle permet d'éliminer la turbidité et les pesticides.

La capacité maximum de l'usine sera de 18 000 m³ par jour. La CARA ayant adhéré au 1^{er} janvier 2014 au Syndicat des Eaux, ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération de 7 750 000 € HT avec le concours de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

3.1 – Le financement

Le Syndicat des Eaux a financé ses dépenses d'équipement brut, soit **27 016 k€** sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 636 k€ du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et 2 700 k€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

4 – Le Patrimoine Eau Potable

L'eau brute pompée dans les nappes et les eaux de surface doit être traitée, stockée et transportée à travers le département. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1960. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

4.1 – Le Patrimoine du Syndicat des Eaux

- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000m³/j et de sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm³ ;
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm), d'environ 400 km, étendu sur le littoral et les îles avec les capacités de stockage adéquats (plus de 30 000 m³) et stations de reprises associées;
- 69 champs captants d'eau potable ;
- 322 réservoirs ;
- 11 874 km de réseau d'eau potable.

4.2 – Les Extensions d'Eau Potable

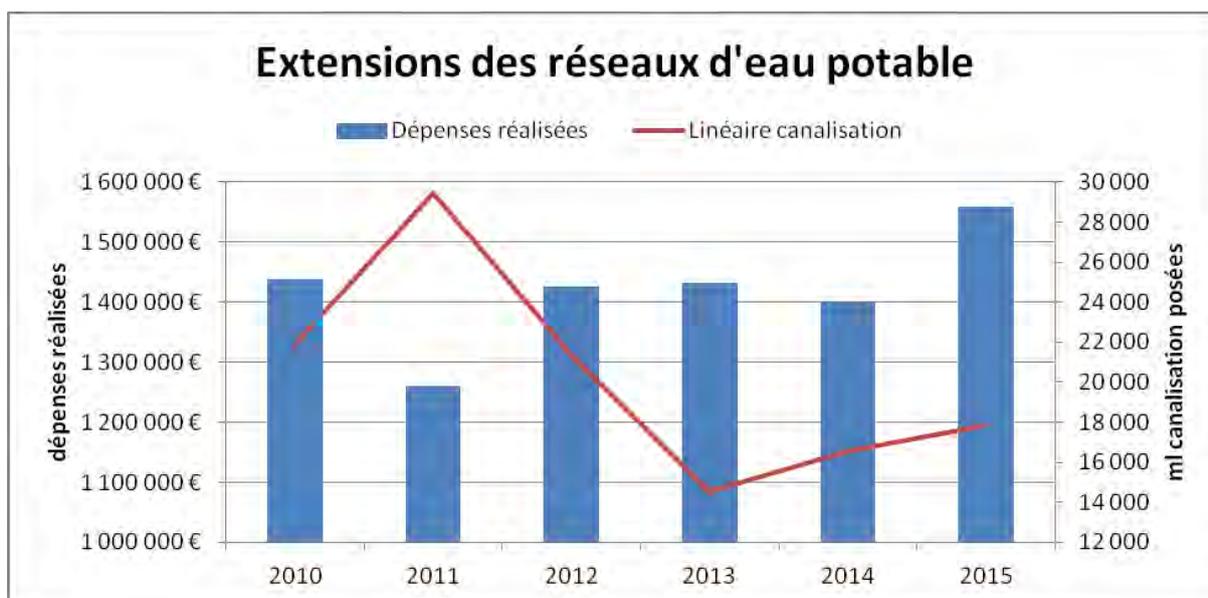
Ces travaux correspondent en grande majorité aux extensions nécessaires pour desservir des projets liés à des autorisations d'urbanisme.

	2015	Rappel 2014
Crédits affectés	2 080 486 € HT	1 790 660 € HT
Nombre de branchements réalisés	602	709
Coût moyen par branchement	3455 € HT	2 525 € HT
Linéaire de canalisation	17 845 ml	16 577 ml
Coût moyen/ml	116 € HT	108 € HT
Nombre d'opérations	environ 250	environ 240

Le financement des extensions se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux. La règle de financement pour ces extensions est de 6100 € HT par branchement.

Des conventions de participations financières peuvent être signées avec les propriétaires ou les aménageurs dans le cadre de la réalisation d'un équipement public exceptionnel, d'un équipement propre ou d'une offre de concours.

Pour les lotissements privés ou communaux, le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions ou les renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6100 euros par branchement. La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.



4.3 – Les déplacements et aménagements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements des réseaux d'eau potable:

- Déplacements de canalisation du domaine privé vers le domaine public ;
- Reprises de branchements ;
- Travaux d'améliorations d'ouvrages existants ;
- Pose d'équipements de mesure ;
- Remise à niveau d'ouvrage dans le cadre de travaux de voirie ;
- ...

	2015	Rappel 2014
Crédits affectés	1 507 647 € HT	1 705 450 € HT
Nombre d'opérations	environ 120	environ 130

Le financement des aménagements se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

4.3.1 – Déplacement du feeder rond-point de l'aérodrome de MEDIS

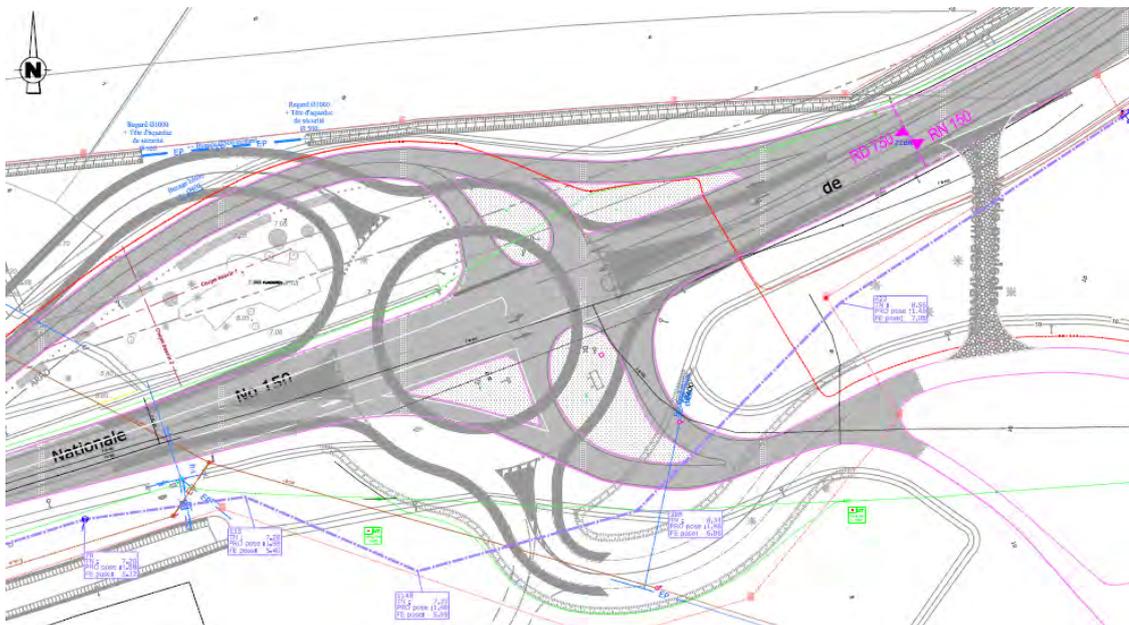
Le Conseil Général et la Direction des Infrastructures (D.I.D.) de Saintes ont annoncé la création d'un giratoire sur la RN 750 en limite des communes de Médis et de Royan, à proximité de l'aérodrome de Médis.

L'exploitant du réseau AEP VEOLIA a fourni des rapports sur l'état des canalisations existantes : deux feeders de diamètres 450 et 350 mm fonte à joints plomb se situaient sous emprises du projet et leur déplacement s'avérait donc nécessaire sur environ 1000 mètres.

L'opération s'est déroulée du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2015.

Réalisée par le groupement ROBINET-DUBREUILH sous maîtrise d'ouvrage Cabinet MERLIN, elle a permis d'enchaîner sur les travaux du giratoire dès le 1^{er} novembre 2015.

Le montant de l'opération s'élevait à environ 420 000 € HT, financée totalement par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.



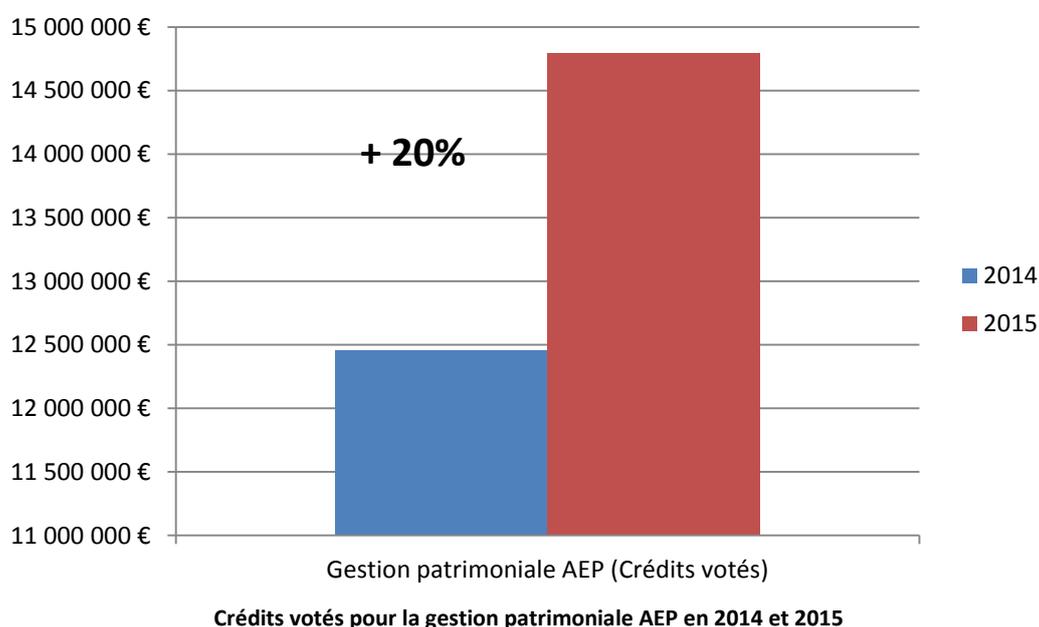
4.4 – Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) et des bâtiments et ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

La montée en régime du renouvellement des réseaux d'eau potable

Le syndicat des Eaux continue de renforcer son action dans l'amélioration patrimoniale de ses infrastructures d'alimentation en eau potable. La part du budget dédiée à la gestion patrimoniale a atteint, en 2015, 15,5 M€ (14,8 M€ pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et 0,7 M€ pour la réhabilitation des châteaux d'eau et stations de pompage), soit +20% par rapport à 2014, pour atteindre en 2015 plus de 75% du budget total AEP.



4.5 – L'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'eau potable

5.5.1 – Réhabilitation

Le programme de réhabilitation des ouvrages en génie civil, affectés au service eau potable, concerne 43 ouvrages sur la période 2013-2018 (5 tranches de travaux).

La troisième tranche du programme réalisée en 2015 a consisté à la réhabilitation de sept ouvrages listés ci-dessous, pour un montant d'opération s'élevant à **561 000,00 € H.T.** :

<i>Situation des ouvrages concernés par des travaux de réhabilitation en 2015</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Montant opération en K€ HT</i>
LE GICQ	Réservoir sur tour	144
SAINT MANDE SUR BREDOIRE - NOUGERE	Bâche au sol et station de pompage	73
SAINT MANDE SUR BREDOIRE - CHANTOISEAU	Réservoir sur tour	48
PUYRAVAULT	Réservoir sur tour	100
FONTAINE D'OZILLAC	Réservoir sur tour	51
CHATENET	Réservoir sur tour	73
JARNAC CHAMPAGNE	Réservoir sur tour	72

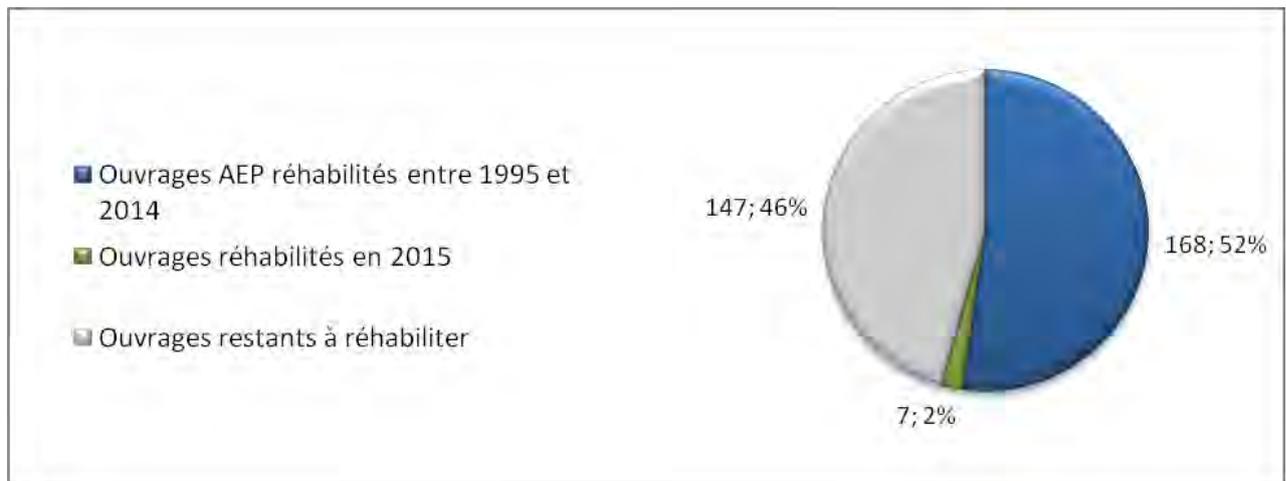


Réhabilitation du réservoir sur Tour de la commune du Gicq



Réhabilitation de la bâche au sol et station de pompage de Saint Mandé sur Briedoire

Sur les 322 ouvrages en génie civil, affectés au service eau potable, recensés dans le patrimoine du Syndicat des Eaux, 175 ont fait l'objet d'une réhabilitation depuis 1995 dont 7 au cours de l'année 2015.



4.5.2 – Entretien

Le marché à bons de commande mis en place en 2013, pour une durée de 4 ans, permet de répondre aux besoins d'entretien du génie civil. En 2015, le montant des travaux réalisés s'élève à **122 000 € H.T.**

4.5.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

1 - Assainissement des communes rurales

1.1 - Les faits marquants

Le schéma directeur d'assainissement collectif 2015-2020 :

Les Elus du Syndicat des Eaux ont souhaité mettre en place un outil de programmation permettant d'avoir une visibilité des investissements d'assainissement des communes rurales pour les cinq prochaines années.

Le bureau syndical a entériné le 23 Janvier 2015 un schéma directeur d'assainissement collectif pour la période 2015-2020.

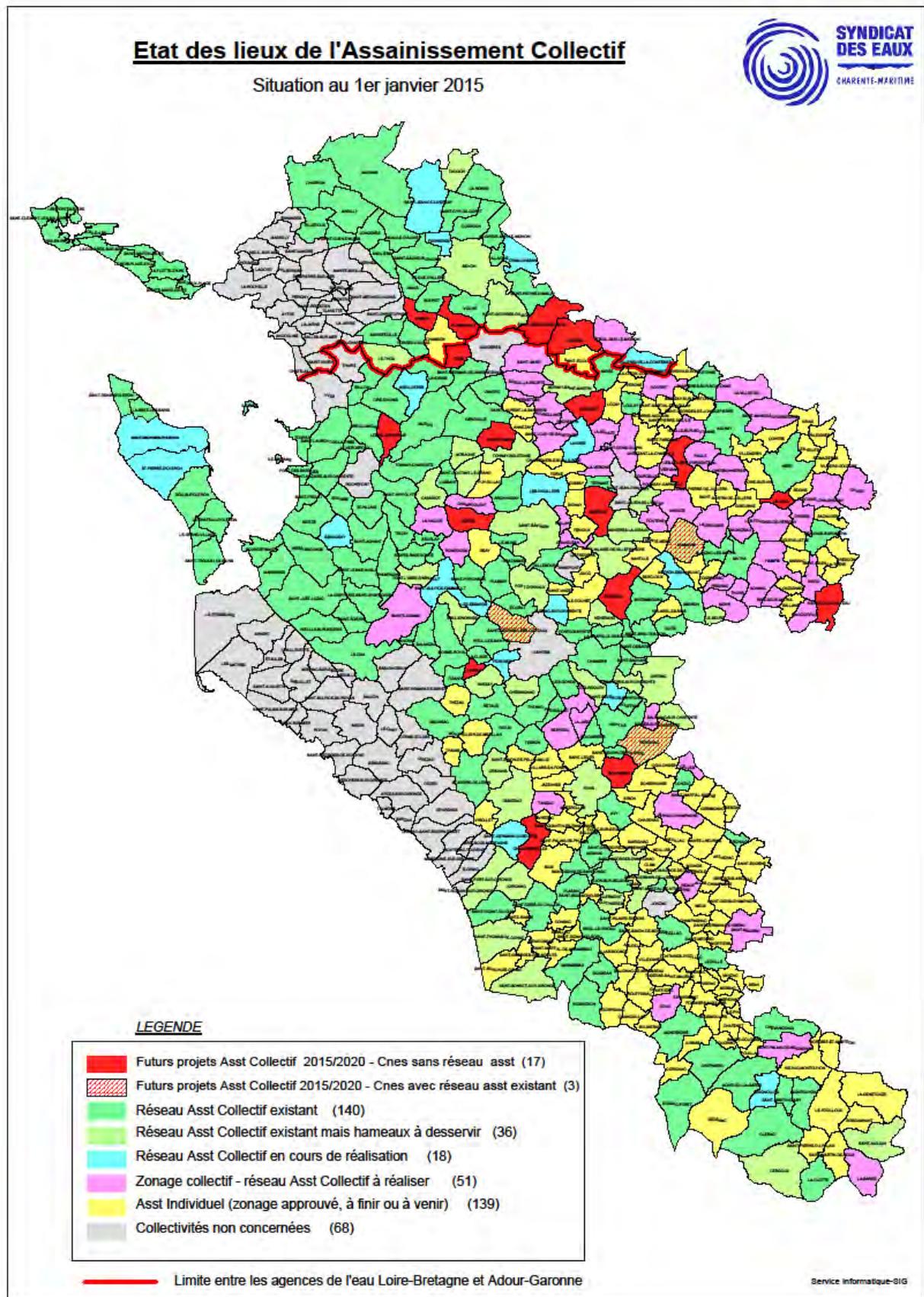
La priorisation des projets a été effectuée selon quatre critères :

- le coût de l'opération ramené au nombre de branchements existants et futurs,
- le niveau de difficulté de mise en place de l'assainissement individuel : faible aptitude des sols à l'assainissement individuel, rejets en milieu sensible, contraintes d'habitat...
- la taille du système d'assainissement collectif (taille de l'unité de traitement en équivalent-habitants),
- l'état d'avancement du projet d'assainissement collectif.

Les projets de 22 communes, représentant environ 4000 habitations, ont été retenus pour la période 2015-2020 pour une enveloppe globale d'environ 36 M€.

Les communes concernées sont repérées en rouge sur la carte ci-après.

Schéma d'assainissement collectif des communes rurales 2015-2020 :



1.2 – L’animation territoriale et la coordination des projets avec les communes

L’animation et les commissions territoriales :

Suite à la réforme des statuts, le Syndicat des Eaux a mis en place 18 commissions territoriales chargées d’assurer localement l’information auprès des élus, d’examiner les programmations annuelles de travaux et de faire remonter aux services du Syndicat des besoins spécifiques ou des interrogations.

Chaque commission territoriale s’est réunie deux fois en 2015, en février et juin. Les principaux sujets abordés ont été :

- la programmation des travaux 2015,
- le bilan d’exploitation du service pour l’exercice 2014.

La coordination des projets :

Préalablement aux études de mise en place de l’assainissement collectif sur une commune, une étude de zonage doit être réalisée. Celle-ci permet de définir :

- Les zones d’assainissement collectif où les communes sont tenues d’assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel ;
- Les zones relevant de l’assainissement non collectif au sein desquelles les communes se doivent d’assurer le contrôle des dispositifs d’assainissement individuel et, si elles le désirent, leur entretien.

Une fois la carte de zonage approuvée, la collectivité doit mettre en œuvre la collecte et le traitement des eaux usées domestiques dans les secteurs classés en collectif. Pour ce faire, elle fait appel aux services du Syndicat des Eaux, tant pour l’expertise technique, avec la réalisation et le suivi des études, que pour l’aspect administratif, avec la dévolution des études et des travaux selon le Code des Marchés Publics, la recherche et la gestion de subventions pour le financement de l’opération.

Le Syndicat des Eaux veille néanmoins à associer les élus locaux aux différentes phases du projet, aux divers choix, comme celui de l’implantation des ouvrages..., un partenariat essentiel permettant de mener à bien un projet adapté au contexte spécifique local.

1.3 - Le financement des opérations d’assainissement

Le Conseil Départemental finance l’assainissement des communes rurales à hauteur de 40 %.

A ces subventions départementales, s’ajoutent des aides des Agences de l’Eau qui, selon leurs crédits affectés pour le département, complètent les aides de certaines opérations d’assainissement rural.

Le Syndicat des Eaux a investi, sur l'exercice 2015, plus de 19,6 millions d'euros.

Il a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 5,722 millions d'euros du Conseil Général de la Charente-Maritime et 4,564 millions d'euros des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

1.4 - Les unités de traitement

1.4.1 - De nouvelles communes assainies

En milieu rural, plusieurs filières de traitement sont proposées selon la sensibilité du milieu récepteur et les niveaux de rejet requis, l'emprise foncière disponible et l'intégration paysagère du projet.

184 unités de traitement (dont 4 pour des lotissements) sont actuellement en service.

Ecologiquement et économiquement compatibles avec les attentes des communes rurales, les petites stations apportent une réponse raisonnée à la protection des milieux aquatiques dans le département.

Elles font toutes appel à un phénomène biologique de dégradation de la matière organique et de la pollution présente dans les eaux usées domestiques via des micro-organismes naturellement présents dans le milieu, que ce soit, les stations de type « boues activées », ou encore les lagunages naturels ou les filtres plantés de roseaux...



Station d'épuration de Bussac sur Charente

Ainsi, en 2015, a été mise en service la station d'épuration de **BUSSAC SUR CHARENTE** de type boues activées pour une capacité nominale de 1 700 Equivalent habitants avec un rejet des eaux traitées en Charente. Le montant de l'opération s'élève à **1 400 000 €HT**.

La desserte des différents villages de BUSSAC se poursuit au rythme d'une tranche par an. Celle de 2015 s'élevait à **365 000 €HT**.



Une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » a été créée pour recueillir les eaux usées du bourg des **ESSARDS** ainsi que du village des Hermands.

Elle dispose d'une capacité nominale de 400 Equivalent-habitants. Le montant de l'opération concernant cette station s'élevait à **340 000 €HT**.

Les Essards : filtres plantés de roseaux en cours d'aménagement

1.4.2 - La poursuite de la collecte dans les communes rurales

De nombreuses opérations de mise en place de l'assainissement collectif dans des communes rurales ont été engagées en 2013, 2014. Celles-ci commencent par la construction de l'unité de traitement. L'ensemble de la zone à desservir ne pouvant être réalisé sur un seul exercice budgétaire, le réseau est scindé en plusieurs tranches fonctionnelles.

Ainsi, en 2015, des tranches de réseaux ont été réalisées :

- Ardillières – 5^{ème} tranche
- Authon-Ebeon : 2^{ème} tranche,
- Beaugeay – 5^{ème} et dernière tranche
- Bouhet – 6^{ème} et 7^{ème} tranches
- Bussac sur Charente, dernière tranche du 1^{er} programme,
- Cram-Chaban – 4^{ème} tranche
- Ferrières d'Aunis – 4^{ème} tranche
- Landes – 5^{ème} tranche
- Landrais – Extension Ouchettes
- Le Thou – 7^{ème} tranche
- Les Nouillers – 5^{ème} tranche
- Muron-Ile d'Albe - 5^{ème} tranche
- Pessines, dernière tranche de collecte du bourg,
- Saint Pierre d'Oléron, secteur de Marais Doux,

- St Germain du Seudre, dernière tranche de collecte,
- St Sever de Saintonge : tranches 2 et 3 du réseau,
- St Sulpice d'Arnoult : deux dernières tranches de collecte du bourg et des Guillons,
- Villeneuve La Comtesse – 6^{ème} tranche



LES ESSARDS : pose en tranchée commune du réseau d'assainissement, d'une conduite d'adduction d'eau potable et d'une conduite de distribution d'eau potable.

1.4.3 – Les aménagements de stations d'épuration existantes

Station d'épuration de SAINT DENIS D'OLERON

Les eaux usées des communes de Saint Denis d'Oléron et de La Brée les Bains sont collectées puis acheminées jusqu'à la station d'épuration de Saint Denis d'Oléron au lieu dit « La Michelière » pour y être traitées.

La station d'épuration est de type boues activées dimensionnée, selon les ouvrages, pour 20 000 à 35 000 Equivalent-habitants.

Des désordres et dysfonctionnements ont été identifiés sur divers ouvrages de la filière eau : le bassin tampon, le décanteur primaire, les bassins d'aération...

Des aménagements ont été réalisés afin de :

- sécuriser les ouvrages, leur accès,
- réhabiliter le génie civil,
- améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages et leur mode d'exploitation.



Réhabilitation du génie civil du décanteur primaire



Régulation de débits

Concernant la gestion des boues, celles-ci étaient déshydratées sur un vieux filtre à bandes avant d'être stockées sur une aire située sur la station de Chaucre à Saint Georges d'Oléron avant d'être valorisées en agriculture.

Afin d'améliorer la siccité des boues, de fiabiliser l'installation, une nouvelle filière boues a été mise en place avec, en particulier, la fourniture et pose d'une centrifugeuse.



Centrifugeuse installée dans le local existant

Les travaux ont débuté début 2015 et la filière boues a été mise en service à l'été 2015.

Le coût de l'opération s'élève à 630 000 €HT.

Réhabilitation de l'unité de traitement des eaux usées de Brettes à Saint Germain de Marencennes

L'unité de traitement de Brettes à Saint Germain de Marencennes était un filtre à sable d'une capacité de 170 Equivalent-habitants qui ne fonctionnait plus correctement en raison d'une mauvaise répartition des effluents et d'une infiltration insuffisante des eaux traitées.

L'installation a été réhabilitée par conversion des filtres à sable en lits plantés de roseaux, avec la création d'un bassin d'infiltration/stockage avant rejet au milieu naturel. La capacité a été augmentée à 200 Equivalent-habitants.

Les travaux ont été réalisés pour un montant d'environ **180 000 €**.



*2^{ème} étage des lits plantés de roseaux de l'unité de traitement de Brettes
(Saint Germain de Marencennes)*

2 - L'assainissement du Littoral

En matière d'assainissement, le littoral présente des spécificités.

Tout d'abord, l'ensemble des communes littorales sont aujourd'hui équipées d'un système d'assainissement collectif. Chaque année, de nouveaux secteurs sont desservis conformément au zonage d'assainissement.

Le milieu récepteur est extrêmement sensible de part les divers usages que l'on y trouve, comme les zones de baignade, de pêche à pied, les zones conchylicoles...

Ceci génère des contraintes en matière d'assainissement, et plus précisément au niveau des normes de rejet à respecter dans ces zones littorales afin de ne pas détériorer la qualité du milieu récepteur et ne pas mettre en péril les divers usages.

De plus, au même titre qu'en eau potable, les ouvrages de collecte et de traitement dans ces zones littorales doivent être surdimensionnés afin de faire face à la pointe estivale. Pour l'île d'Oléron, la population entre l'hiver et l'été est multipliée par 10 !

Mise en place d'une unité de traitement des matières de vidange pour l'île de Ré

Dans le cadre du schéma départemental d'élimination des matières de vidange, le Syndicat des Eaux a réalisé sur le site de la station d'épuration de La Flotte en Ré une unité de traitement des matières de vidange pour la totalité du territoire de l'île de Ré. D'une capacité de 3500 m³ par an, elle est capable de répondre aux besoins de l'île de Ré, qui compte actuellement 500 installations d'assainissement individuel.



Unité de Traitement des Matières de Vidange à LAFLOTTE EN RE

L'installation est équipée d'un dispositif d'accueil des vidangeurs automatisé avec badge. Elle est également dotée d'un dispositif de prélèvement automatique d'échantillons à chaque dépotage permettant d'analyser, si besoin, l'effluent et d'assurer la traçabilité des matières de vidange dépotées. Afin d'être transférées sur la filière « Eau » de la station d'épuration, les matières de vidange sont pré-stockées dans deux bassins de stockage de 20 m³ chacun.

Mise en place d'une désodorisation sur la station de SAINT GEORGES D'OLÉRON – Bourg

La commune de Saint Georges d'Oléron est équipée de deux stations d'épuration pour traiter les eaux usées de l'ensemble du territoire communal.

Une est située à proximité du centre et d'habitations, générant quelques nuisances olfactives. Ainsi, particulièrement en période estivale, des plaintes sont signalées en mairie.

En 2004, une désodorisation par plasma froid a été mise en place. Depuis la mise en service de cette installation, les résultats ne sont pas satisfaisants, avec un matériel peu fiable et manifestement non adapté à ce contexte d'utilisation et surtout des nuisances toujours présentes.

Ainsi, de concert avec la commune de Saint Georges, le Syndicat a donc décidé de mettre en place une nouvelle désodorisation par traitement physico-chimique afin de traiter l'air vicié des principales sources d'odeurs sur une station, à savoir : le local pré-traitements, le silo à boues, ainsi que le local déshydratation des boues produites par la filière de traitement.

Le bassin tampon qui reçoit les eaux usées brutes est également une source de nuisances potentielles ; dans le cadre du projet, il a donc été couvert et une filtration sur charbon actif a été mise en place.



La couverture du bassin tampon

L'absorption chimique consiste à dissoudre les différents composés odorants dans une ou plusieurs solutions de lavage réactive, agissant Le traitement de l'air mis en oeuvre est un traitement par absorption par lavage chimique, à contre-courant.

Les avantages de ce procédé sont les suivants :

- Il met en œuvre des phénomènes physico-chimiques parfaitement connus et maîtrisés,
- Il est composé d'éléments extrêmement simples d'emploi et d'entretien,
- Il est enfin très facilement adaptable, par le type et la concentration des solutions de lavage, à la nature des composés constituant les odeurs.

L'absorption chimique consiste à dissoudre les différents composés odorants dans une ou plusieurs successivement et entraînant la formation de composés stables non odorants.

Dans chacune des trois tours, l'air à traiter est admis à la partie inférieure tandis que le liquide de lavage (acide, puis javel puis soude) recirculé en permanence, et renouvelé régulièrement, est pulvérisé dans la partie supérieure.

La nouvelle unité de traitement des odeurs a été mise en service pour le 14 juillet 2015.

Le coût total de l'opération est de **600 000 € H.T.**



Les tours de traitement

3 - La gestion du patrimoine

Le patrimoine du Syndicat des Eaux en matière de réseaux d'assainissement collectif représente 2 421 kilomètres de canalisations.

3.1 – Réhabilitation de réseaux

Les premiers réseaux ont été posés au début des années 1970. A cette époque, les méthodes de pose n'étaient pas normalisées comme elles peuvent l'être aujourd'hui ; il en découle un vieillissement prématuré de certaines canalisations.

Plus précisément, les dysfonctionnements relevés dans le cadre des inspections télévisées réalisées par le Syndicat des Eaux proviennent majoritairement :

- de problèmes de corrosion des conduites, phénomène lié à la présence d'hydrogène sulfuré produit par la fermentation des effluents ;
- d'une mauvaise étanchéité des canalisations liée à des anomalies mécaniques, de type fissures, perforations...

Les réseaux ne sont alors plus étanches, présentant un risque de pollution diffuse mais engendrant également un surplus d'eaux claires parasites, source de dysfonctionnement de l'unité de traitement.

Le Syndicat des Eaux mène donc depuis 15 ans une politique de renouvellement de son patrimoine ; chaque année, un budget de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros dégagé de l'autofinancement permet de réhabiliter des canalisations et ainsi de lutter contre les eaux parasites et de veiller à la préservation des milieux.

En 2015, au Syndicat des Eaux, un budget de 4 M€ a été consacré à des opérations de réhabilitations de réseaux d'assainissement dont :

3.2 – Extensions de réseaux

Ces travaux correspondent en grande majorité aux extensions nécessaires pour desservir des projets liés à des autorisations d'urbanisme.

	2015	Rappel 2014
Crédits affectés	1 321 497 € HT	1 438 480 € HT
Nombre de branchements réalisés	260	287
Coût moyen par branchement	5 082 € HT	5 012 € HT
Linéaire de canalisation	4 354 ml	4 093 ml
Coût moyen/ml	303 € HT	351 € HT
Nombre d'opérations	environ 80	environ 80

FINANCEMENT

Le financement des extensions se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.
La règle de financement pour ces extensions est de 6900 € HT par branchement.

Pour les lotissements privés ou communaux, le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions ou les renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6900 euros par branchement. La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.

3.3 – Aménagements, déplacements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux :

- Déplacements de canalisation sur domaine public ;
- Travaux d'amélioration d'ouvrages existants ;
- Pose d'équipements ;
- Remise à niveau d'ouvrages dans le cadre de travaux de voirie ;
- ...

	2015	Rappel 2014
Crédits affectés	593 246 € HT	670 730 € HT
Nombre d'opérations	environ 55	environ 63

FINANCEMENT

Le financement des aménagements se fait sur les fonds propres du Syndicat des Eaux.

4 – les diagnostics des systèmes d’assainissement

L’arrêté du 25 juillet 2015 relatif aux systèmes d’assainissement collectif et aux installations d’assainissement non collectif qui remplace l’arrêté du 22 juin 2007, renforce la réglementation nationale pour accélérer l’application des directives dans le domaine de l’eau : Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l’Eau...

Il renforce les obligations en matière de gestion du patrimoine d’assainissement collectif et notamment les réseaux de collecte. Cela passe par une bonne connaissance patrimoniale, la réalisation de diagnostics réguliers, la planification et la mise en œuvre de programmes d’actions.

Ainsi, le Syndicat a défini un programme pluriannuel de réalisation de diagnostics des réseaux d’assainissement collectif sur certaines communes situées dans des zones au milieu sensible, des zones à enjeux sanitaires, des secteurs très sensibles aux eaux parasites générant des dysfonctionnements réguliers...

Un programme a donc été décliné de 2015 à 2020.

Une étude diagnostic se déroule en plusieurs phases, avec des campagnes en nappe haute, en nappe basse ; s’ensuivent des investigations complémentaires... Une étude dure donc environ 18 mois.

En 2015, les diagnostics des communes suivantes ont été budgétés et partiellement réalisés :

1. Archiac,
2. Ars / Saint Clément,
3. Chaniers,
4. Fontcouverte,
5. Fouras,
6. Tonnay Charente,
7. La Couarde,
8. La Flotte / Saint Martin,
9. Grand Village / Le Château,
10. Saint Trojan,
11. Marennes / Bourcefranc / Saint Just Luzac.

Un budget global de 500 000 €HT a été consacré en 2015 à ces études.

1 – MISSIONS DU SERVICE

Le titre I de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 repris dans la loi du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif.

L'article 54 de cette dernière loi précise que les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

✧ ***les zones d'assainissement collectif*** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

✧ ***les zones relevant de l'assainissement non-collectif*** où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, le traitement des matières de vidanges et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Suite à l'entrée en vigueur de cette Loi, beaucoup de collectivités, notamment rurales, se sont trouvées dépourvues face à leurs nouvelles compétences et obligations. Elles se heurtaient entre autre à leur devoir de contrôle technique des assainissements individuels et réclamaient un soutien technique, auparavant assuré par la DDASS.

Fort de ce constat, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, qui regroupe la grande majorité des communes essentiellement rurales du département, a décidé en 1992 de mener une politique d'aide financière et technique envers ces communes adhérentes dans la définition de leurs zones d'assainissement collectif et non-collectif.

La création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a également été entérinée par arrêté préfectoral le 17 février 2000 pour assurer, dans un premier temps, la vérification de la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome. Ainsi en 2015, 404 communes bénéficient de ce service représentant environ 160 000 habitants et 80 000 installations (voir paragraphe 5).

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, le service procède également aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

En 2015, le Syndicat des Eaux s'est également engagé dans l'accompagnement au financement des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

2 – ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2.1 Définition

La définition des zones d'assainissement est une obligation prescrite par la Loi sur l'Eau. La répartition entre ces zones doit se faire en fonction de la structure de l'habitat, de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, des caractéristiques du milieu physique et des simulations économiques entre les deux techniques d'assainissement.

La réalisation de ces études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux est confiée à des bureaux d'études compétents choisis après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Régulièrement ces zonages d'assainissement font l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'évolution de l'urbanisation. Ces révisions sont souvent engagées lors de la mise en place ou révision de PLU ou de cartes communales, afin d'assurer une certaine cohérence entre le développement de l'urbanisation et l'assainissement.

2.2 Bilan de l'activité

2.2.1 Etudes :

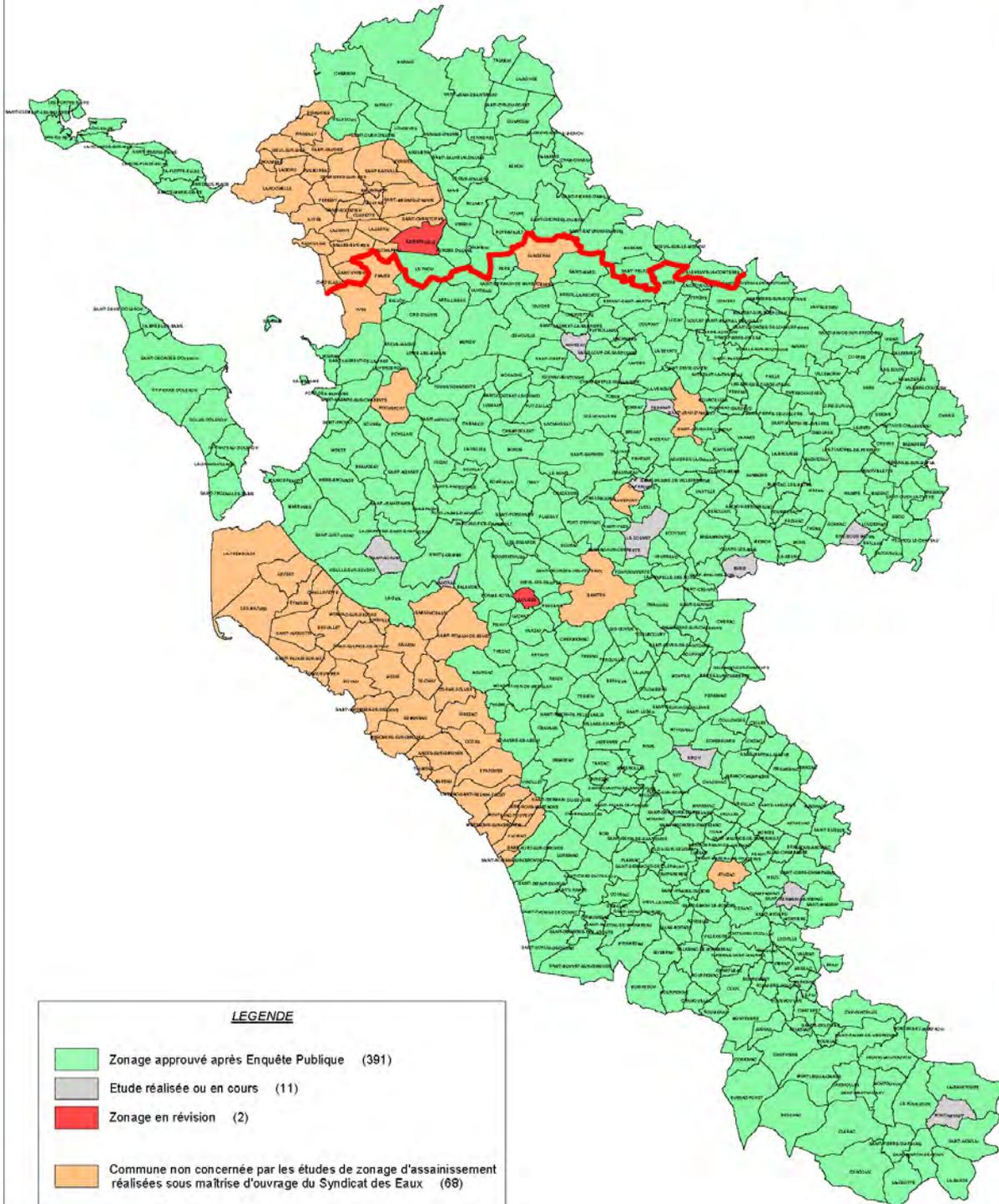
Résultats au 31 décembre 2015 (Voir carte ci-joint) :

	<i>Rappel 2014</i>	<i>2015</i>
<i>Zonages approuvés après enquête publique</i>	363	391
<i>Zonages en cours de révision</i>	5	2
<i>Etudes réalisées ou en cours</i>	36	11

Nouveaux zonages d'assainissement approuvés après enquête publique en 2015 :

Communes de AGUDELLE, BELLUIRE, BORESSE ET MARTRON, CHARTUZAC, CHAUNAC, CORIGNAC, EXPIREMONT, GIVREZAC, MAZEROLLES, MORTIERS, LE PIN, POLIGNAC, POUILLAC, SAINT QUANTIN DE RANCANNES, SAINT MAURICE DE TAVERNOLE, SAINT MEDARD, SAINT PIERRE DU PALAIS, SAINT SIGISMOND DE CLERMONT, SAINTE RADEGONDE, TUGERAS et LE VERGEROUX

ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
 SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
 au 31/12/2015



Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Service Informatique-SIG

2.2.2 Urbanisme :

Afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et le développement de l'urbanisation de ses communes adhérentes, le service a été consulté sur l'élaboration ou révision de 72 documents d'urbanisme (cartes communales ou PLU) au cours de l'année 2015.

3 – CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

3.1 Missions

Chaque nouveau dispositif d'assainissement individuel doit faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation. Les dispositifs d'assainissement individuel existants font l'objet d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien. Ces installations doivent également faire l'objet d'un contrôle périodique qui ne peut excéder 10 ans d'après la Loi sur portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Les modalités de ces contrôles sont fixées dans l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif et dans le règlement du service public d'assainissement non-collectif.

Cet Arrêté du 27 avril 2012 précise notamment les critères d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des installations d'assainissement non collectif.

Il définit notamment les zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental :

- périmètre de protection d'un captage public d'eau utilisé pour la consommation humaine ;
- zone à proximité d'une baignade ;
- zone a usage sensible : conchyliculture, pisciculture, pêche à pied, activités nautiques ;
- zones identifiées par le SDAGE ou SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif ;

Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d'assainissement individuel et destinée à l'ensemble des usagers du Syndicat des Eaux est diffusée aux usagers du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure le contrôle des installations dont la capacité de traitement est inférieure à 200 Equivalent-Habitants (E.H.). Pour les installations supérieures à 200 EH, le contrôle est assuré par les services de Police de l'Eau de l'Etat.

En 2015, le SPANC du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime comprend 404 communes (voir paragraphe 5).

3.1.1 Contrôle de conception :

- Vérification du dossier de demande d'autorisation d'assainissement non-collectif renseigné par le pétitionnaire,
- Reconnaissance du site
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité du projet d'assainissement.

3.1.2 Contrôle de réalisation :

- Vérification du dispositif avant recouvrement (volume de la fosse toutes eaux, dimension du système d'épandage, qualité des matériaux utilisés, ...).
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité de l'installation.

3.1.3 Diagnostic de fonctionnement et d'entretien :

- Identification des différents ouvrages d'assainissement,
- Vérification de l'état de ces ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.1.4 Contrôle périodique (fréquence qui ne peut excéder 10 ans) :

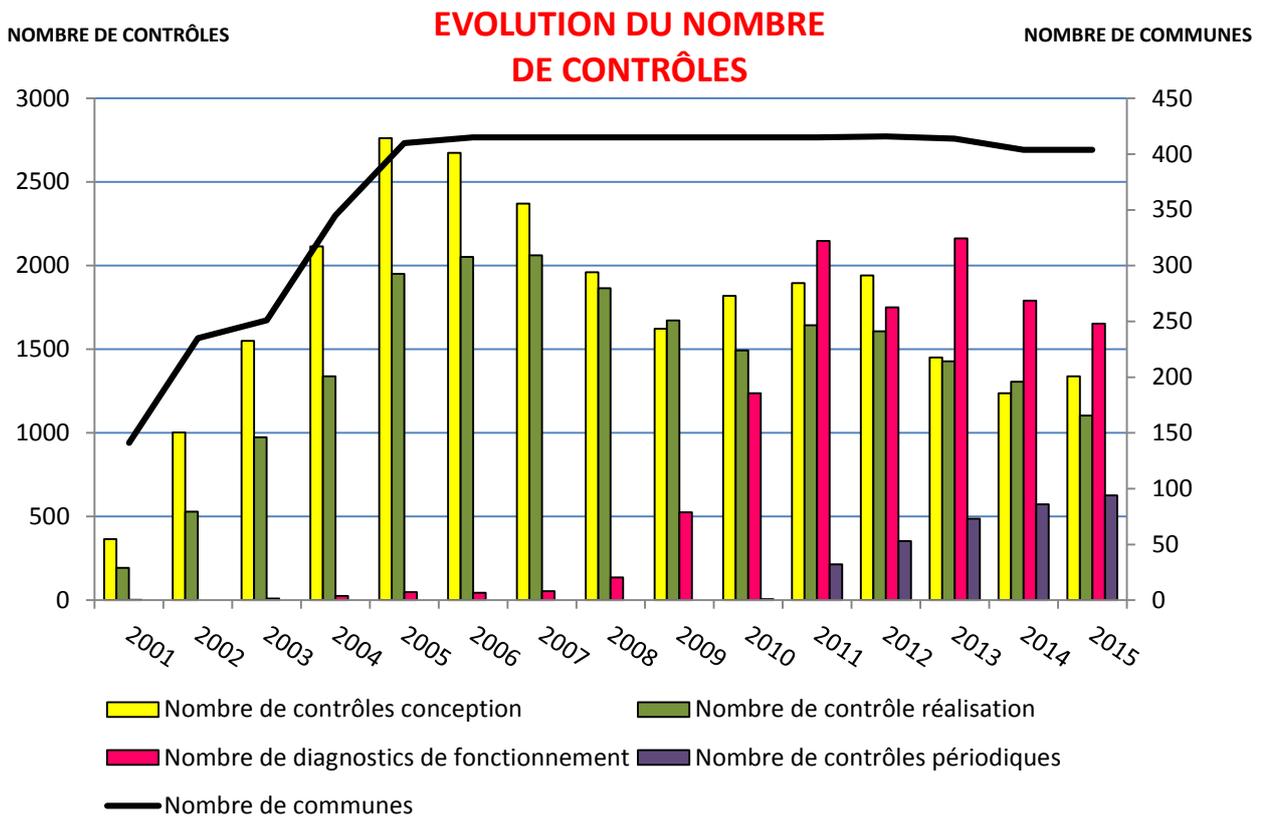
- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'état des ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.2 Bilan de l'activité

3.2.1 Les contrôles

Résultats entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 :

	<i>Rappel 2014</i>	<i>2015</i>
<i>Nombre de communes contrôlées</i>	<i>404</i>	<i>404</i>
<i>Nombre de contrôles conception</i>	<i>1237</i>	<i>1338</i>
<i>Nombre de contrôles réalisation</i>	<i>1307</i>	<i>1104</i>
<i>Nombre de diagnostics de fonctionnement et d'entretien</i>	<i>1790</i>	<i>1654</i>
<i>Nombre de contrôles périodiques</i>	<i>574</i>	<i>626</i>



Dans le tableau ci-dessous, est récapitulé depuis 2001, le nombre de contrôles réalisés :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Conception	366	1003	1550	2115	2762	2675	2370	1960	1622	1820	1896	1942	1451	1237	1338	26107
Exécution	194	530	975	1339	1952	2052	2061	1866	1673	1494	1644	1607	1429	1307	1104	21227
Diagnostic Fonctionnement et d'entretien	3	0	11	25	48	44	54	137	525	1238	2148	1751	2163	1790	1654	11591
Périodiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	214	353	487	574	626	2260
TOTAL	563	1533	2536	3479	4762	4771	4485	3963	3820	4558	5902	5653	5530	4908	4722	61185

L'importante diminution du nombre de contrôle de conception et de contrôle réalisation entre 2006 et 2009 est liée à un ralentissement de l'évolution de l'urbanisation à l'échelle du département. Par ailleurs, ce phénomène a été accentué par la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme en octobre 2007 qui tendait à limiter la consultation du service assainissement individuel par les services instructeurs de permis de construire.

Cependant, un décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement individuel délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non-collectif avant la délivrance du permis de construire.

Malgré une baisse sensible du nombre de constructions neuves de maisons d'habitation, le nombre de contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves d'assainissement individuel reste soutenu jusqu'en 2012. Ce phénomène est lié à la réhabilitation des installations existantes suite aux diagnostics de fonctionnement réalisés notamment lors des transactions immobilières.

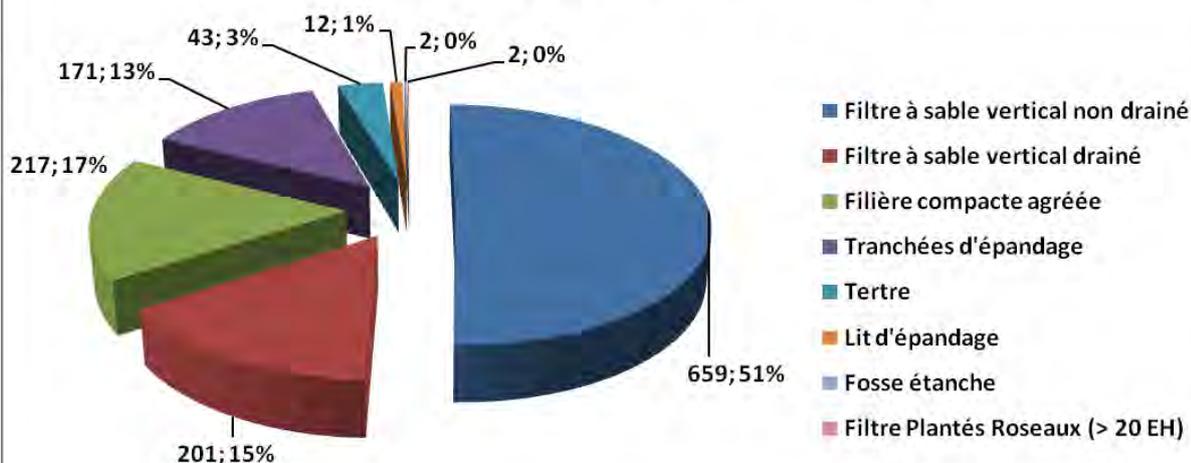
L'augmentation à partir de 2008 des diagnostics de fonctionnement est liée au développement de cette activité en lien avec les transactions immobilières (voir paragraphe 3.2.1.2) et le développement de campagnes communales de diagnostics des installations existantes (voir paragraphe 3.2.1.3).

Le développement des contrôles périodiques à partir de 2010 est également en lien avec les transactions immobilières qui nécessitent la réalisation d'un nouveau contrôle si le précédent a plus de 3 ans (voir paragraphe 3.2.1.2). Il correspond également aux nouvelles vérifications des installations dont le dernier contrôle a été réalisé il y a plus de 10 ans.

3.2.1.1 Contrôle des installations neuves en 2015

Filières d'assainissement ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2015	NOMBRE
Filtre à sable vertical non drainé	659
Filtre à sable vertical drainé	201
Filière compacte agréée	217
Tranchées d'épandage	171
Tertre	43
Lit d'épandage	12
Fosse étanche	2
Filtre Plantés Roseaux (> 20 EH)	2
TOTAL	1307

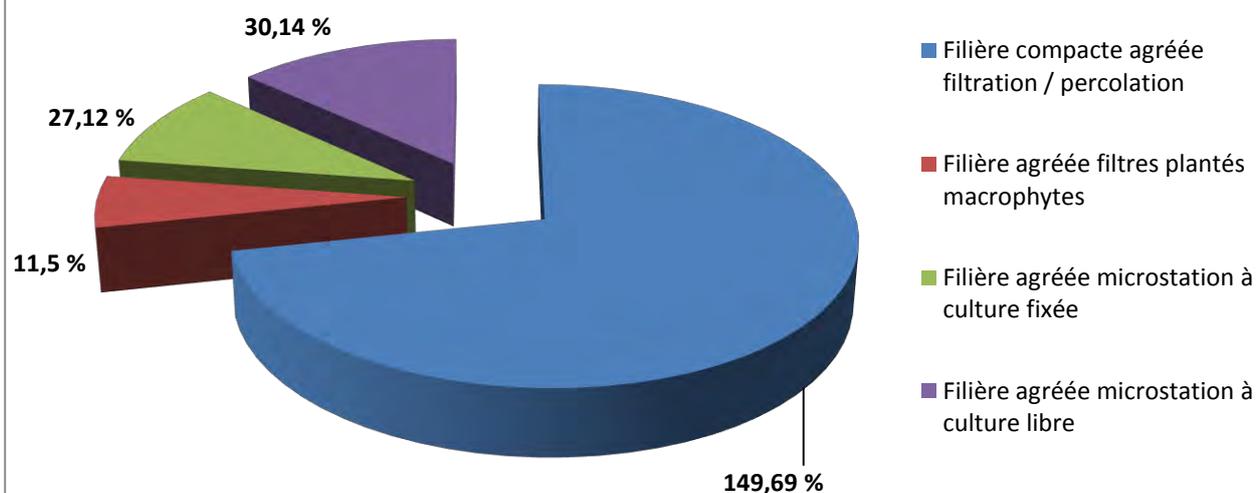
REPARTITION DES FILIERES PAR TYPE



Filières agréées ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2015	NOMBRE
2010-006_ BIOFRANCE F4	1
2010-011_ MONOCUVE TYPE T6	1
2010-023_ Filtre à massif de zéolithe - modèles 5 à 20 EH - EPARCO	26
2010-026_ BIOROCK-D5	8
2011-001 & 2011-001bis_ OXYFILTRE 5	1
2011-008_ EYVI-07-PTE	5
2011-012_ EPURALIA-5EH	5
2011-019_ PRECOFLO Modèle CP	1
2011-022_ Jardin d'assainissement FV+FH	6
2011-024_ GAMME SIMBIOSE 4 BP - SIMBIOSE 5 BP - SIMBIOSE 5 BIC	1
2012-001_ BIOXYMOP 6025-06	8
2012-003_ TRICEL-FR6-4000	5
2012-005_ AQUATECH VFL AT 6EH	4
2012-009_ ACTIBLOC 3500-25800 SL (6EH)	2
2012-014_ GAMME BIOROCK D	3
2012-026_ Gamme EPURFLO (modèle MAXI CP)	11
2012-011_ Gamme ENVIRO SEPTICS ES - 5 à 20 EH	1
2012-020_ Gamme BIOFRANCE	1
2012-027_ Gamme EPURFIX (modèles CP)	1
2012-031_ Gamme-KLARO	3
2012-033_ Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe	1
2012-034_ Gamme ECOFLO (modèles CP MC)	23
2012-041_ext01_ext02_ext03_InnoClean PLUS EW_KESSEL AG	4
2012-042_ OXYSTEP 4-8 EH	2
2013-001_ KOKOPUR 5 EH	1

2010-016-ext1à5_GAMME OXYFIX G-90 MB	1
2012-026_ext1à9_GAMME EPURFIX Polyéthylène	7
2012-026_ext10à20_GAMME ECOFLO polyéthylène	41
2012-026_ext21à28_GAMME ECOFLO polyester Maxi	3
2012-026_ext29à37_GAMME ECOFLO polyester	2
TOTAL	217

FILIERES AGREES AYANT RECUES UN AVIS FAVORABLE SUR LA CONCEPTION EN 2015



Les systèmes agréés représentent 16,6 % des installations dont la conception a été contrôlée par le Syndicat des Eaux. Les micro-stations à culture libre ou fixée représentent 4,4 %.

3.2.1.2 Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel

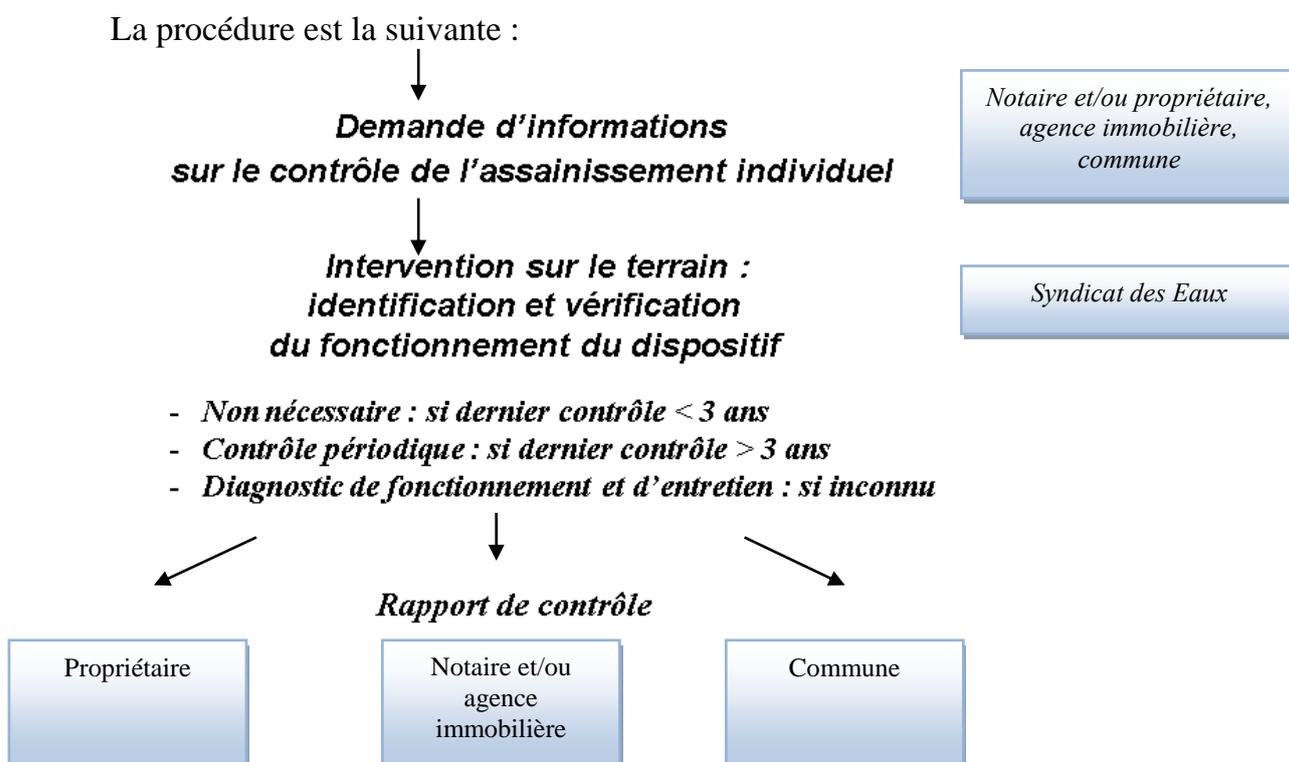
La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières à partir du 1^{er} janvier 2011.

L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, toujours selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'1 an après signature de l'Acte de vente pour faire, si nécessaire, procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des notaires, des agents immobiliers et les communes adhérentes au Syndicat des Eaux a été sensibilisé et informé dès 2009, des dispositions prises par le Syndicat des Eaux.

Ainsi, le Syndicat des Eaux fournit les documents issus des contrôles d'assainissement individuel qu'il réalise, à la demande de vendeurs d'immeubles, notaires ou agents immobiliers.



Pour faciliter la consultation du Syndicat des Eaux, un fascicule explicatif et un imprimé type de "Demande d'informations dans le cadre d'une vente d'immeuble à usage d'habitation" sont disponibles sur le site internet du Syndicat des Eaux : www.sde17.fr rubrique "Assainissement Individuel".

En 2015, le service a été sollicité 1688 fois pour fournir le document issu du contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre d'une vente d'immeubles à usage d'habitation.

3.2.1.3 Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune

Le parc d'installations d'assainissement individuel situé sur le territoire du SPANC du Syndicat des Eaux est estimé à environ 80 000 dispositifs. 13 000 de ces installations devraient disparaître au profit d'un raccordement des immeubles à des futurs réseaux d'assainissement collectif. Compte tenu du nombre d'installations déjà contrôlées par le Syndicat des Eaux (voir paragraphe 3.2.1), il resterait environ 34 000 installations à diagnostiquer.

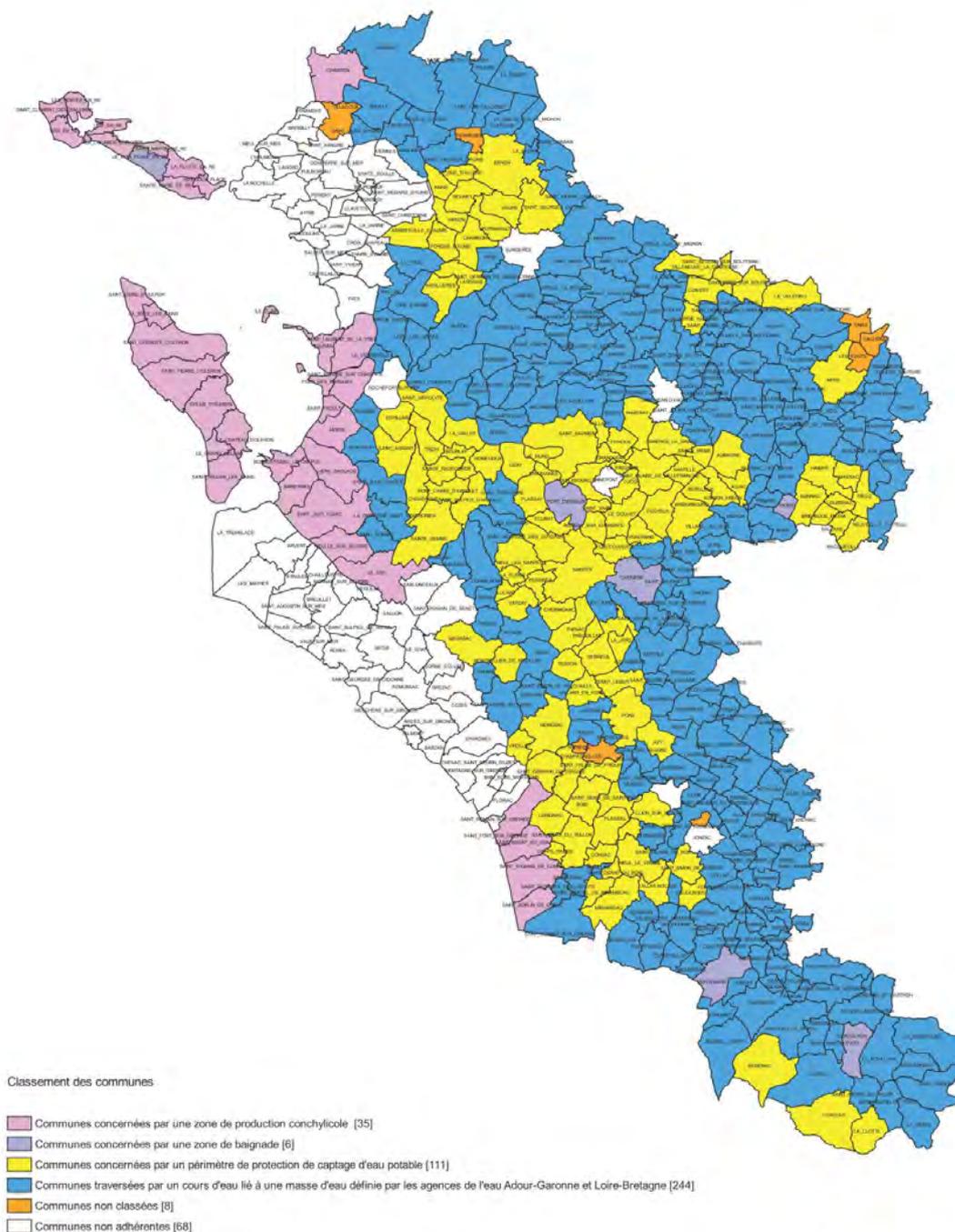
Ces installations seront prioritairement vérifiées lors des transactions immobilières et à l'occasion de campagnes communales de diagnostics.

Le schéma directeur d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux élaboré en 2013 a notamment consisté à établir un classement des communes par rapport aux zones à enjeux sanitaires et environnementales définies par l'Arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de la mission de contrôle. Cet arrêté permet en effet de prioriser l'action des pouvoirs publics sur des situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental. Cet arrêté clarifie notamment les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires avec des détails différents en fonction du niveau de danger ou de risque constaté. Ainsi, les travaux sont réalisés sous 4 ans en cas de danger sanitaire ou de risque environnemental avéré. Ce délai est réduit à 1 an en cas de transaction immobilière.

Ainsi les campagnes de diagnostics sont menées en fonction des priorités suivantes :

- 35 communes concernées par une zone de production conchylicole : 6800 installations d'assainissement individuel,
- 6 communes concernées par une zone de baignade : 2000 installations,
- 111 communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable : 22 000 installations,
- 244 communes traversées par un cours d'eau liée à une masse d'eau : 34 000 installations,
- 8 communes non classées : 500 installations.

Certaines communes peuvent cumuler plusieurs zones à enjeux évoquées ci-dessus.



Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des installations devait être contrôlé avant le 1^{er} janvier 2013. Etant donné que les critères de diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel ont été définis par arrêté du 27 avril 2012, il était techniquement impossible de procéder à la vérification de l'ensemble des installations sur une période de 8 mois.

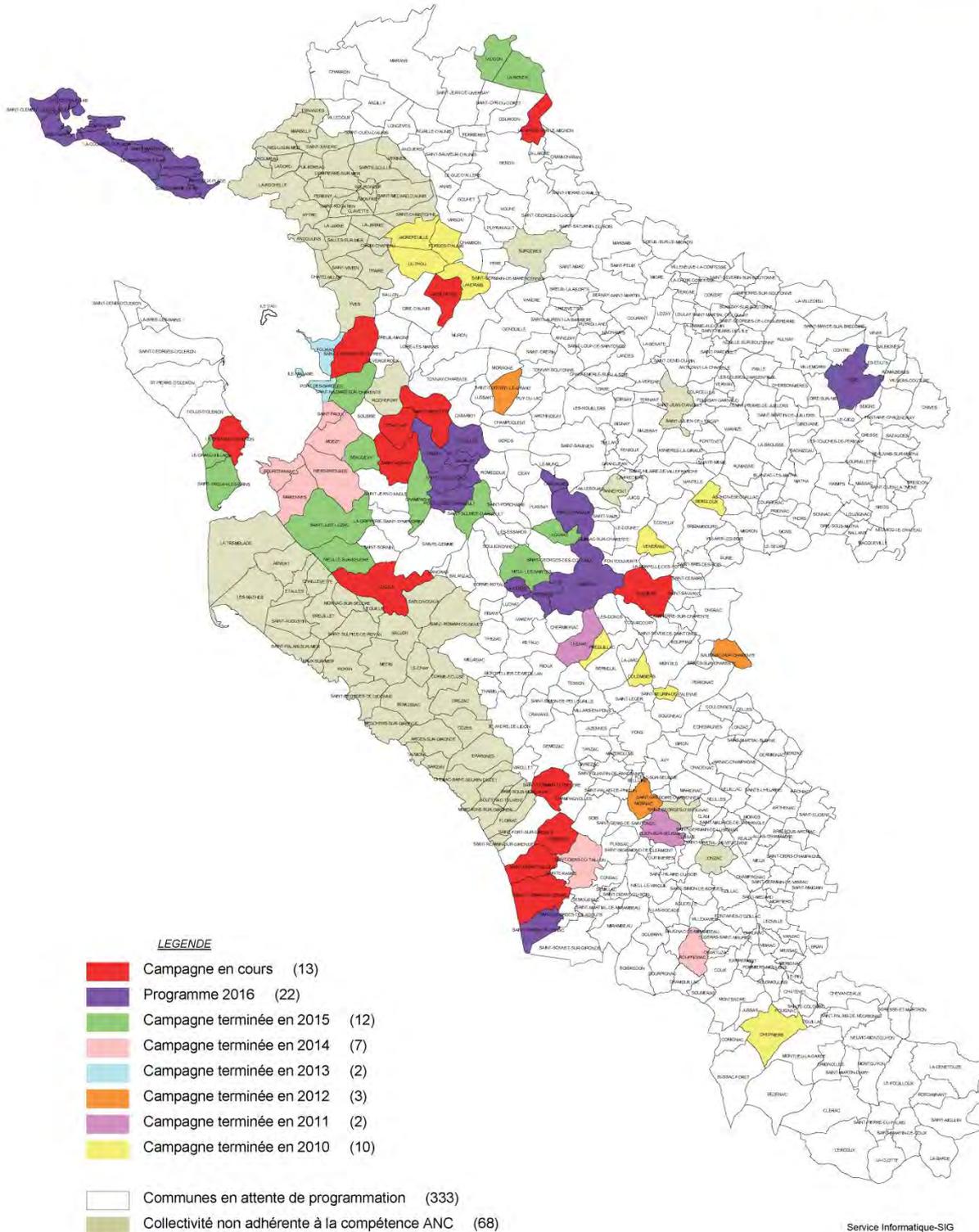
Compte tenu des importants moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour la réalisation de ces dispositifs, un scénario de développement des contrôles d'assainissement non collectif a été établi sur une dizaine d'années lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement non-collectif en 2013

L'état d'avancement de ces campagnes de diagnostic commencées en 2009 est présenté sur la carte suivante :

ETAT D'AVANCEMENT DES CAMPAGNES DE DIAGNOSTICS DE FONCTIONNEMENT
ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



au 31/12/2015



D'après l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique, les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

Dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de la qualité des zones portuaires menées par le Conseil Général et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de diagnostics des installations d'assainissement individuel ont débuté depuis 2012 sur des communes présentant un enjeu sanitaire majeur, telle qu'une zone conchylicole ou une zone de baignade.

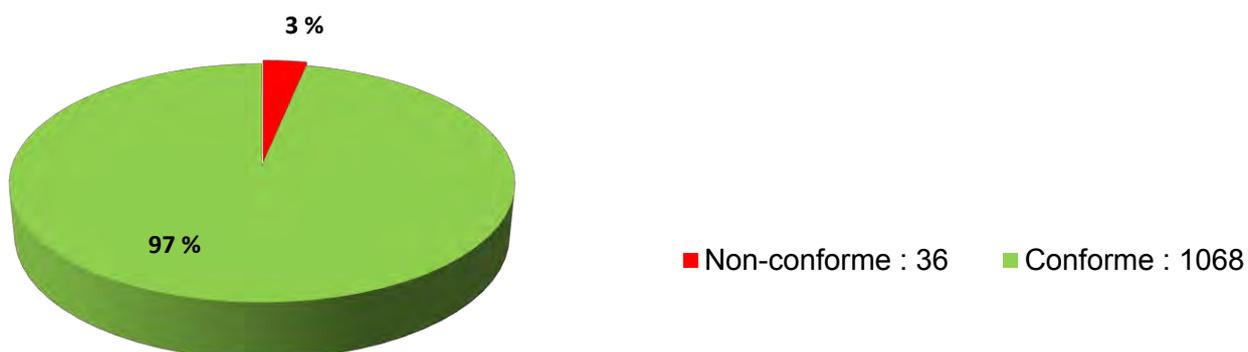
En 2015, 49 communes font ou ont fait l'objet d'une campagne de contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non-collectif.

Un programme 2016 comportant 22 nouvelles communes a été établi en application du schéma directeur d'assainissement non-collectif. Certaines de ces campagnes vont être confiées à un prestataire de service extérieur.

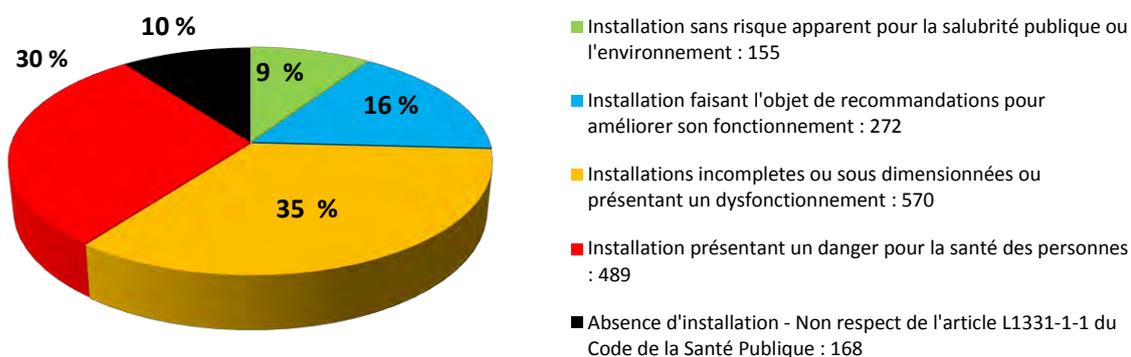
3.2.1.4 Bilan général des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel

Contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en 2015

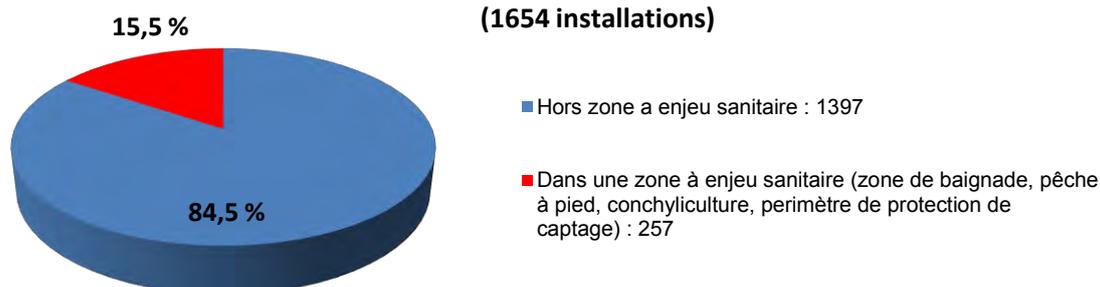
(1104 installations)



Diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2015
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)
(1654 installations)



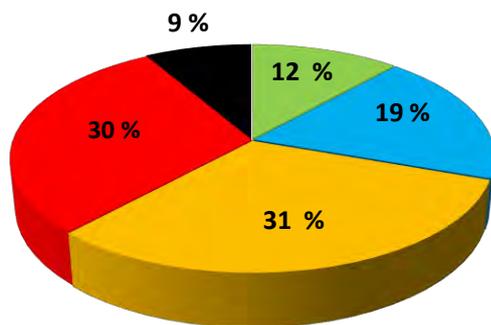
Répartition des diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes en 2015
(1654 installations)



Diagnosics de fonctionnement et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2001 et 2012
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)
(5984 installations) :

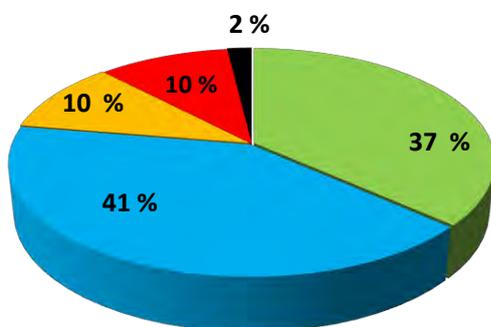


**Diagnostiques de fonctionnement
et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2013 et 2015
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)
(5607 installations) :**



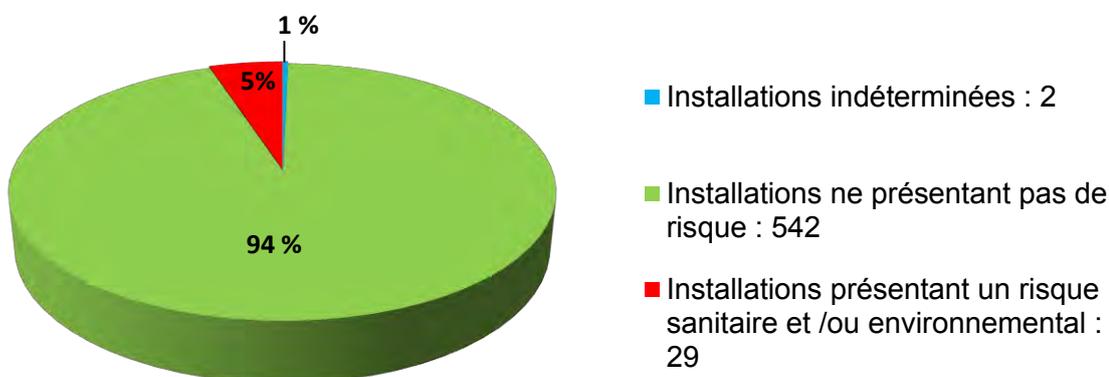
- Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement : 648
- Installation faisant l'objet de recommandations pour améliorer son fonctionnement : 1049
- Installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement : 1751
- Installation présentant un danger pour la santé des personnes : 1662
- Absence d'installation - Non respect de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : 497

**Contrôles périodiques de fonctionnement
des installations existantes en 2015
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 Avril 2012)
(626 installations) :**

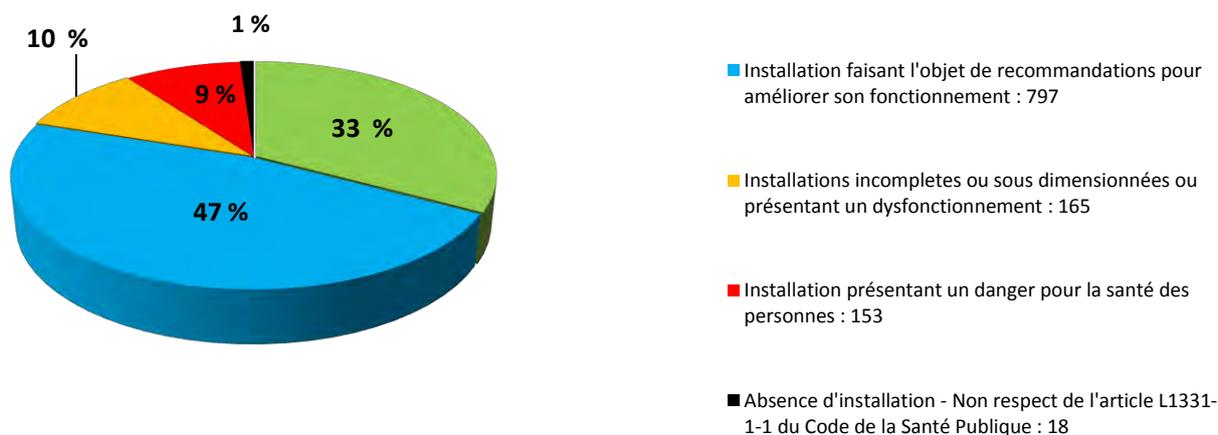


- Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement : 229
- Installation faisant l'objet de recommandations pour améliorer son fonctionnement : 257
- Installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement : 64
- Installation présentant un danger pour la santé des personnes : 64
- Absence d'installation - Non respect de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : 12

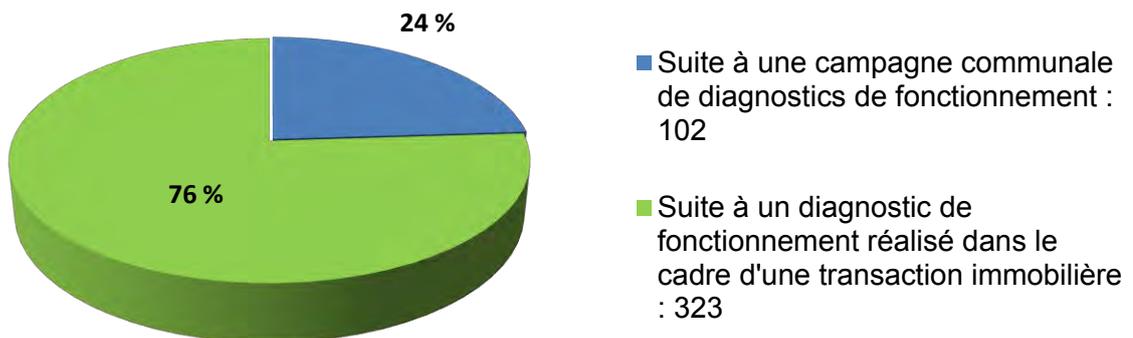
**Contrôles périodiques
de fonctionnement des installations existantes réalisés de 2001 à 2012
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 Septembre 2009
(573 installations) :**



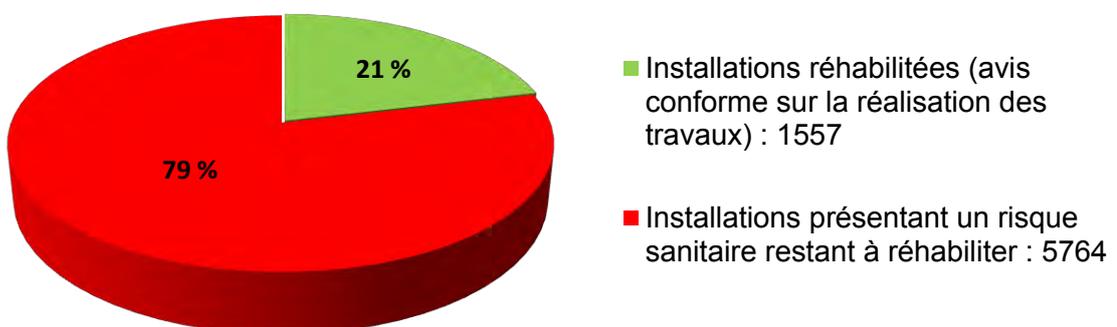
**Contrôles périodiques de fonctionnement
des installations existantes entre 2013 et 2015
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)
(1687 contrôles) :**



**Installations faisant l'objet d'un projet de réhabilitation
en 2015 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001
(425 réhabilitations) :**



**Installations réhabilitées depuis 2009 suite à un diagnostic de
fonctionnement réalisé depuis 2001
(Installations non-conformes – 7321 installations) :**



3.2.1.5 Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissements

Depuis 2005, le service procède également à la vérification de la conception/réalisation des réseaux d'assainissement privés et raccordés à une unité de traitement commune dans le cadre des lotissements privés.

Ces contrôles, réalisés sous convention avec le lotisseur et la commune, sont effectués par des visites de chantiers, essais d'étanchéité de réseau, contrôle vidéo du réseau, essais de compactage des tranchées. En 2015, aucun nouveau lotissement n'a fait l'objet de ces contrôles.

En revanche, le Service a assuré le contrôle de conception et de l'exécution des travaux de 6 unités de traitement dont la capacité de traitement est supérieure à 20 EH.

3.2.1.6 Indicateurs de performance

D'après l'Arrêté du 2 mai 2007 (version consolidée au 20/12/2013), il correspond au "taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif". Cet indicateur est intégré au RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement).

Selon l'observation des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ce taux (nomenclature P301.3) correspond à :

(Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N et ce depuis la création du service) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

Il s'agit donc :

(Nombre de contrôles d'exécutions conformes + nombre de diagnostics d'installation ne présentant pas de risque ou de danger + nombre de contrôles périodiques d'installations ne présentant pas de risque ou de danger) / Nombre total de contrôle exécution + nombre total de diagnostics + nombre total de contrôles périodiques) X 100

A noter qu'à partir de l'application de l'Arrêté du 27 avril 2012, les installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes de risques avérés de pollution de l'environnement sont également comptabilisées.

En 2015, ce taux est de 76,34 %.

La signification d'une évolution positive ou négative dans le temps ne pourra être appréciée que quand l'ensemble des installations auront fait l'objet d'un contrôle.

3.2.2 Urbanisme

En 2015, le service est intervenu également :

- ✓ En réponse à 87 demandes de certificats d'urbanisme,
- ✓ En réponse à 7 demandes de permis d'aménager,
- ✓ En réponse à 9 déclarations préalables.

3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime

Le service est à l'origine de l'élaboration de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. L'objectif est de proposer aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

Elle a été signée le 9 juin 2005 par l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires, le Syndicat des Eaux, la CDA de LA ROCHELLE, la CDA de Royan Atlantique, la ville de SAINTES, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la CNATP, la FFB, la Fédération des Travaux Publics et les Agences de l'Eau LOIRE BRETAGNE et ADOUR-GARONNE.

Cette Charte a également été étendue en 2013 aux bureaux d'études concepteurs d'installations d'assainissement non collectif. Le SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'Etudes en Assainissement) a signé la Charte en juin 2013. La première liste de bureaux d'études qui s'engagent dans cette Charte a été établie en 2014.

Le Syndicat des Eaux participe aux comités de pilotage de cette charte, aux différentes commissions d'habilitation des entreprises et également aux sessions de formation.

40 entreprises de terrassement et 12 bureaux d'études se sont engagées dans cette charte en 2015 (Voir annexe).



3.2.4 Autres activités

Le Syndicat des Eaux est également membre du Conseil d'Administration de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens en Assainissement Non-Collectif du bassin Adour-Garonne).

3.3 Financement

Le service de contrôle est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait l'objet d'une redevance à la charge des usagers.

Les tarifs hors taxe 2014 ont été reconduits en 2015.

	Rappel tarif 2014 <i>(TVA à 10 %)</i>	Tarif 2015 <i>(TVA à 10 %)</i>
Contrôle de conception et réalisation	<i>185,59 € TTC</i>	<i>185,59 € TTC</i>
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	<i>104,27 € TTC</i>	<i>104,27 € TTC</i>
Contrôle périodique	<i>62,56 € TTC</i>	<i>62,56 € TTC</i>

Les autres sources de revenus sont les cotisations des communes et les subventions des Agences de l'Eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE.

Les indicateurs financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés dans le "Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement".

4 – REHABILITATION DES INSTALLATIONS **D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

4.1 Définition

Dans le cadre de leur Xème programme (2013-2018), les Agences de l'Eau ont prévu de soutenir les efforts dans le domaine de la lutte contre les pollutions domestiques. Elles s'engagent notamment à intervenir dans le financement d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

C'est dans ce contexte qu'un accord cadre pluriannuel (2015-2017) d'opérations collectives de réhabilitation a été signé entre le Syndicat des Eaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cet accord permettra progressivement d'apporter une aide à la réhabilitation de 450 installations pour un montant maximum de 1 890 000 € TTC.

Selon les termes de cet accord, les aides seront versées par l'Agence de l'Eau au Syndicat des Eaux qui sera chargé de les restituer aux propriétaires s'engageant dans la réhabilitation de leur installation selon les critères d'éligibilité fixés par l'Agence de l'Eau.

ACCORD CADRE



4.2 Bénéficiaires des aides

En application du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et de l'accord cadre, les aides sont accordées en priorité aux propriétaires d'installations d'assainissement non conformes situées dans une zone à enjeu sanitaire, selon le Schéma Directeur de l'Assainissement Non Collectif (Voir paragraphe 3.2.1.3.).

Une aide forfaitaire de 4200 € TTC (ou 80 % du montant des travaux si ce dernier n'excède pas 5250 € TTC par logement) peut être accordée dès lors que :

- les travaux résultent d'un diagnostic de moins de 4 ans,
- l'installation se situe dans une zone d'assainissement non collectif,
- l'habitation a été construite avant le 6 mai 1996,
- l'habitation n'a pas fait l'objet d'une transaction immobilière après le 1^{er} janvier 2011,
- l'habitation est occupée par son propriétaire à titre de résidence principale,
- un mandat pour la réhabilitation a été signé entre le propriétaire et le

Syndicat des Eaux.

Ce dispositif est compatible avec l'éco-prêt à taux à 0% et les aides éventuelles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

4.3 Mise en œuvre de l'accord cadre

Suite à la réalisation de la campagne de diagnostics, le Syndicat des Eaux procède à l'identification des propriétaires éligibles aux conditions fixées par l'Agence de l'Eau. Après consultation de la municipalité, une information ciblée est faite auprès de ces propriétaires afin de leur présenter le dispositif d'aides.

En 2015, cette action a été menée sur les communes de CHAMPAGNE, ROUFFIGNAC, NIEUL LES SAINTES, ST SULPICE D'ARNOULT, FOURAS, ECURAT, ST NAZAIRE SUR CHARENTE, ST JUST LUZAC, ST CIERS DU TAILLON, BEAUGEAY et THENAC.

Les volontaires établissent alors un projet de réhabilitation de leur installation d'assainissement dont la conception doit être vérifiée par le SPANC et confiée au Syndicat des Eaux les démarches nécessaires à l'obtention des aides grâce à une convention de mandat. Il est rappelé aux propriétaires qui ne souhaitent pas s'engager dans ce dispositif, l'obligation de procéder aux travaux à leur frais dans les délais fixés par la réglementation.

Par la suite, le Syndicat des Eaux informe le propriétaire volontaire de la décision de l'Agence de l'Eau afin qu'il puisse engager les travaux. Le versement des aides au propriétaire intervient sous réserve d'un avis conforme du SPANC sur l'exécution des travaux et après présentation d'une facture acquittée.

En novembre 2015, une première liste de 45 propriétaires volontaires a été adressée à l'Agence de l'Eau pour instruction. L'autorisation de réalisation des travaux sera notifiée aux propriétaires dès l'accord de subvention.

5 – MOYENS HUMAINS :

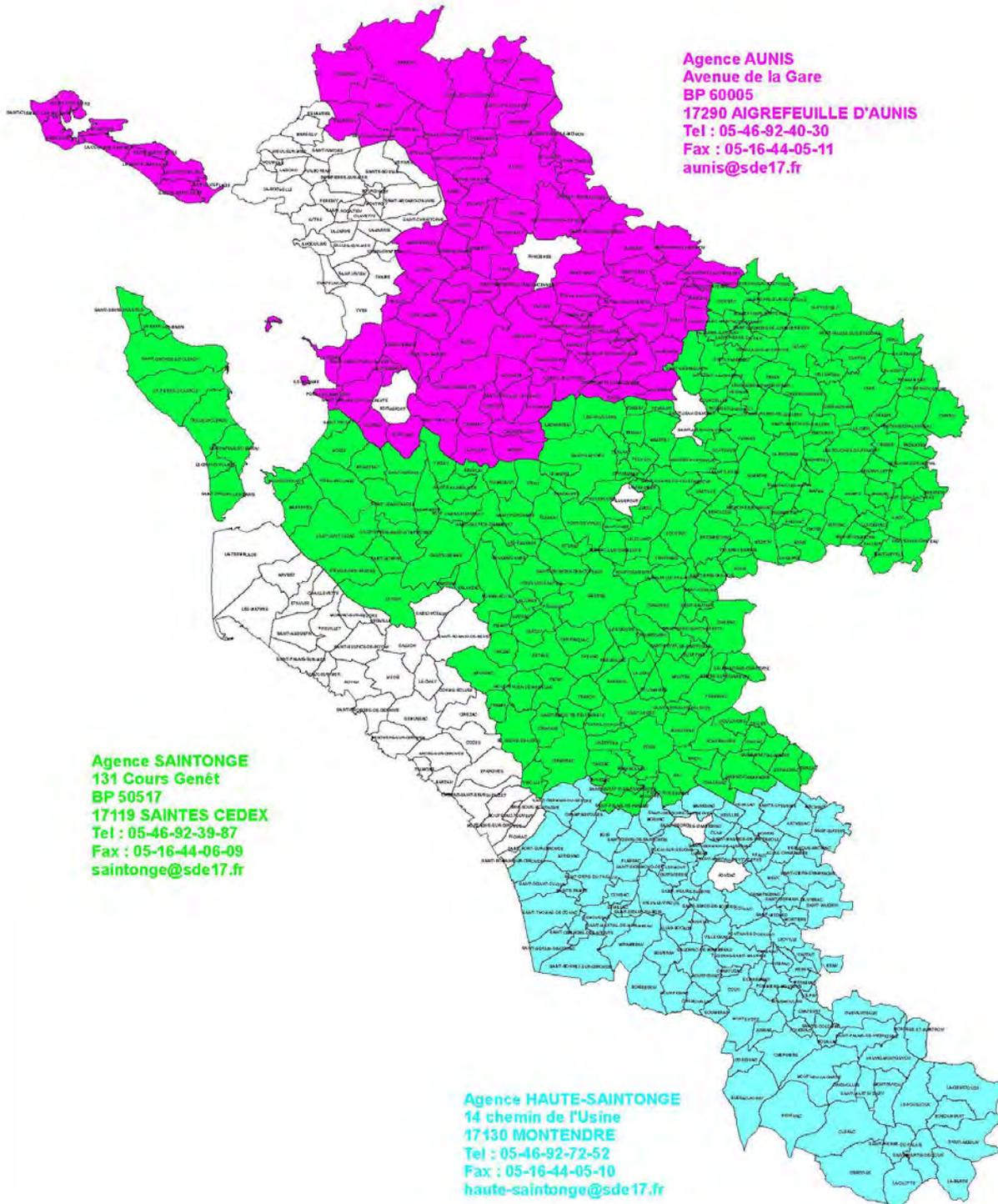
Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service s'est doté de 2 agences décentralisées en 2006 : l'agence AUNIS située à AIGREFEUILLE et l'agence HAUTE SAINTONGE située à MONTENDRE (Voir carte ci-jointe).

En 2015, l'Agence HAUTE-SAINTONGE a changé d'adresse et se situe désormais "14 Chemin de l'Usine", dans les nouveaux locaux de la RESE de MONTENDRE.



Agence HAUTE-SAINTONGE du Syndicat des Eaux

AGENCES DU SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME



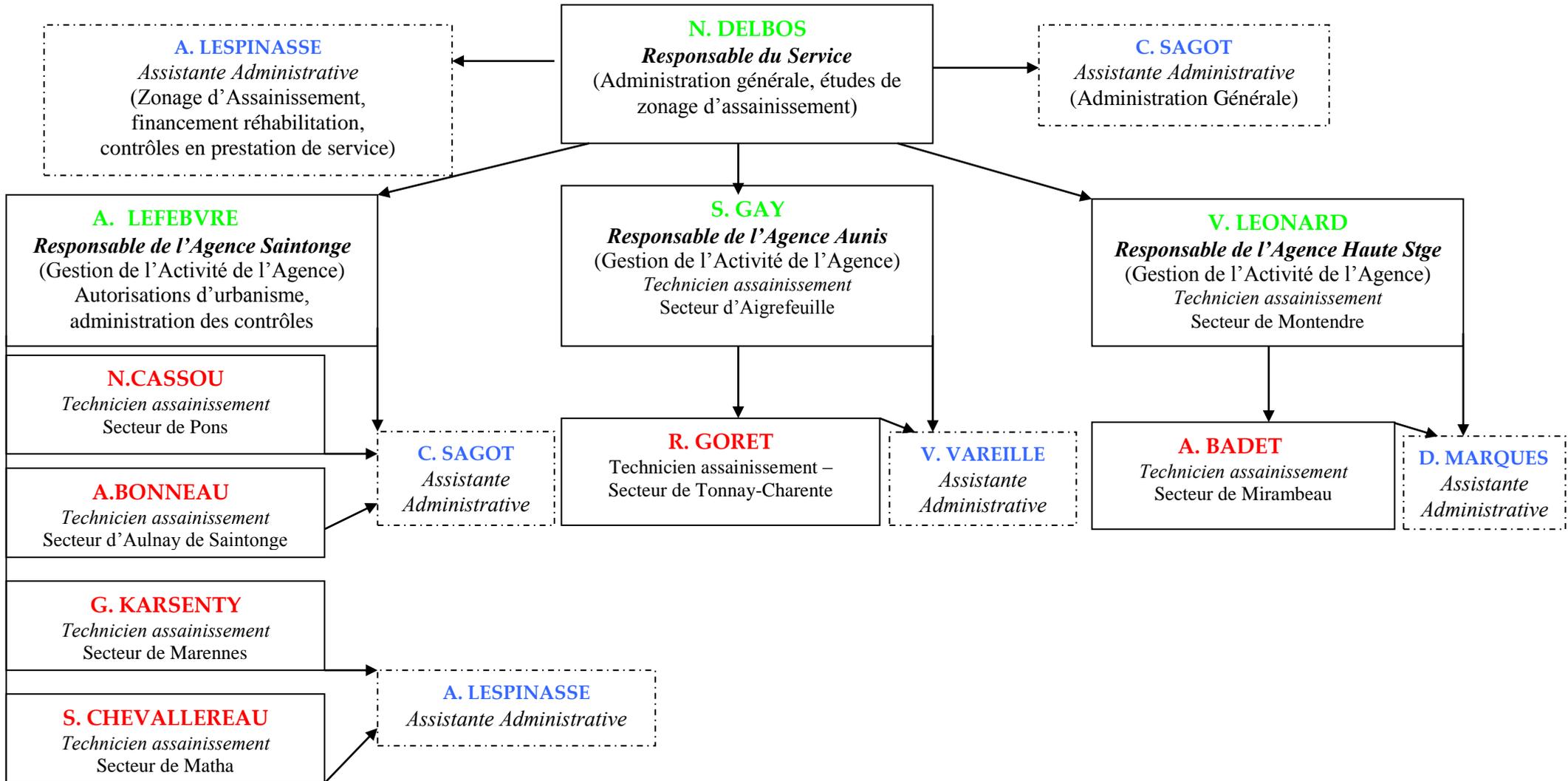
En 2015, les missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif représente 12,8 équivalents temps plein (dont 12,1 exclusivement lié à l'assainissement non-collectif).

Elodie BRAULT a été mutée dans un autre service du Syndicat des Eaux.

Suite au départ de Noëlla BAUD, Dorothee MARQUES a été recrutée comme Assistante Administrative de l'Agence de MONTENDRE.

Le fonctionnement du service est organisé selon l'organigramme suivant.

SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



ANNEXES

CHARTE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
DE LA CHARENTE-MARITIME

ANNEE 2015

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des bureaux d'études chartés

2015

1 ACTECO ENVIRONNEMENT
BARBEREAU Samuel
5 Rue Henri DROUET
17780 SOUBISE
Tel : 09 66 42 45 58
Fax : 05 46 82 37 58

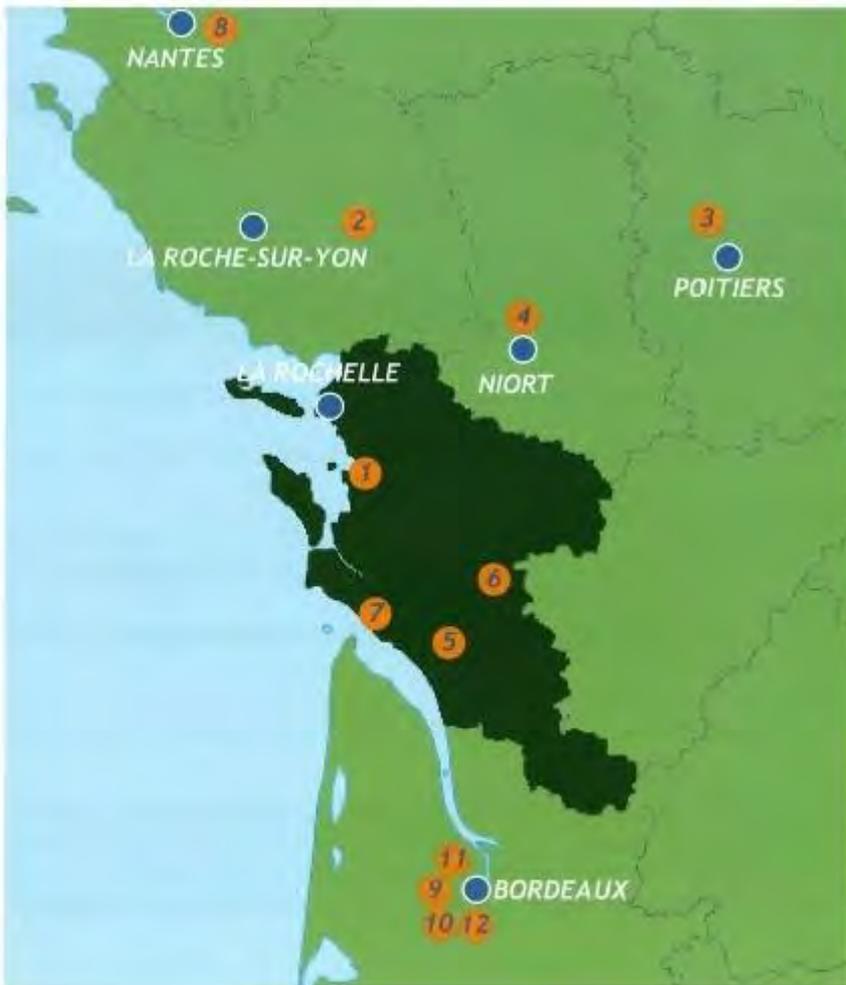
2 AGGRA CONCEPT
BERRIAU Alain
7 Bis Parvis Saint-Pierre
85110 CHANTONNAIS
Tel : 09 75 65 18 44

3 NCA ENVIRONNEMENT
BOUPELLER Philippe
11 Allée Jean MONNET
86170 NEUVILLE DU POITOU
Tel : 05 49 00 43 20
Fax : 05 49 00 43 30

4 SOLEPUR ENVIRONNEMENT
CHEVRINAIS Julien
55 Rue de la Tour Chabot
Résidence Venise Verte
Bat B2 Appt 14
79000 NIORT
Tel : 05 17 40 03 18

5 ASSAINI'SOL
COUZINIE Caroline
11 Avenue de la Victoire
17260 GEMOZAC
Tel : 05 46 90 07 51
Fax : 09 81 70 99 02

6 IMPACT EAU ENVIRONNEMENT
DE LA BASTILLE Patrice
3 Impasse de la Tonnelle
17610 CHANIERIS
Tel : 05 46 98 00 88
Fax : 05 46 98 00 89



7 BE ADRIEN GAGNAIRE
GAGNAIRE Adrien
5 Allée de La Marne
17200 ROYAN
Tel : 05 46 06 93 10
Affilié à AQUATIRIS pour
la mise en place de filtre planté

8 WEST'Ô
HAMON Fabrice
10 Rue d'Arsonval
44000 NANTES
Tel : 02 28 27 05 40
Fax : 02 51 24 40 29

9 AMODIAG ENVIRONNEMENT
HERMEL Yann
13 Allée des Acacias
CS 60073
33701 MERIGNAC CEDEX
Tel : 05 56 34 71 00
Fax : 05 56 47 64 70

10 EES - AQUALIS
MEYnardie Guillaume
29 Avenue des Martyrs
de la Libération
33700 MERIGNAC
Tel : 05 56 13 68 77
Fax : 05 56 13 68 78

11 ASSAINI'CONSEIL
TOUSSAINT Alexis
353 Allée de Senéjac
33290 LE PIAN MEDOC
Tel : 05 56 74 37 72

12 TRICOS
TRISCGS Jean-François
6 Rue de Cauhins
33850 LEOGNAN
Tel : 05 56 72 28 92

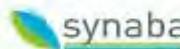


Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2015

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- A assurer la promotion de la présente charte
- A établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- A assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



Le bureau d'études concepteur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage :

- A attester d'un niveau de compétences et de formation suffisant et à maintenir ses connaissances grâce à une veille réglementaire, normative et technique active.
- A établir des études conformes au cahier des charges de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime.
- A souscrire une assurance (RC professionnelle et garantie décennale).
- A établir des études proposant aux particuliers une solution optimale d'un point de vue réglementaire, technique mais également économique. Les prescriptions du bureau d'études devront systématiquement être justifiées notamment si plusieurs solutions sont envisageables.
- A proposer des solutions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable (investissement, entretien et maintenance, consommation d'énergie, renouvellement).
- A proposer des projets cohérents avec les contraintes des chantiers.
- A se tenir à la disposition du SPANC afin de lui donner toutes les informations et explications sur les études réalisées.
- A anticiper un éventuel raccordement au réseau public d'assainissement.
- A préciser qu'il n'est pas lié à un fabricant, constructeur ou poseur d'installations d'assainissement individuel. Dans le cas contraire, le bureau d'études s'engage à préciser clairement à ses clients la nature de son lien avec un fabricant, constructeur ou poseur notamment d'installations agréées au titre de l'article 7 de l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
BP 400 65
17 003 La Rochelle CEDEX 1
Tel: 05-46-50-01-10 Fax: 05-46-41-03-05



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises chartées

2015

1 ATRM
AUBOUET LAURENT
10 A ROUTE DE BELOIRE
17132 MESCHERS SUR GRONDE
Tel : 05 46 06 97 49
Fax : 05 46 06 97 49

2 ART AUDINEAU NICOLAS
AUDINEAU NICOLAS
14 IMPASSE DU JEU DE BOULES
17160 LOUZIGNAC
Tel : 06 98 82 87 60

3 AUGUSTE J. GUY
LA BRULEE
17430 GENDUILLE
Tel : 05 46 27 71 86
Fax : 05 46 27 83 08

4 SARL AYMOND
AYMOND FRANCOIS
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX
17700 ST GERMAIN DE MARENCHENNES
Tel : 05 46 00 69 97

5 SARL BARRAUD FRERES
BARRAUD XAVIER
65 CHEMIN DU VIOLETT
17620 CHAMPAGNE
Tel : 06 11 67 48 75

6 SARL BASTERE FRERES
BASTERE FRANCOIS
MARENNES
17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 04 11 38
Fax : 05 46 04 10 70

7 TERRASSEMENT CLIONNAIS
BAUDRY DAVID
9 RUE DE LA MAIRIE
17240 CLION SUR SEUGNE
Tel : 05 46 04 86 27
Fax : 05 46 04 86 27

8 SARL SATP
BERGER ANTHONY
7 LA BORNE GRISE
17130 SOUMERAS
Tel : 09 65 18 48 34

9 BOBIN LAURENT
2 RUE LA GRANDE VACHE
17120 EPARGNES
Tel : 05 46 90 41 17
Fax : 05 46 91 94 03

10 BOUTIN DOMINIQUE TP
BOUTIN DOMINIQUE
17 IMPASSE DES EPINETTES
17120 SEMUSSAC
Tel : 05 46 06 95 45
Fax : 05 46 06 95 45

11 SARL NIMA
BURDIN YANNICK
ZA LES CHAMPS BREUILLET
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 94 73 31
Fax : 05 46 94 41 64

12 SARL BUREAU CONSTRUCTION
BUREAU DANIEL
9 RUE DE LA FAIENCERIE
17270 ELERAC
Tel : 05 46 04 25 24
Fax : 05 46 04 16 45

13 CORNUAULT VALERY
24 RUE DES METAIRIES
17250 LA VALLEE
Tel : 06 12 33 06 01
Fax : 05 46 95 02 06

14 DEFFAYET GERALD
1 RUE DES ECHIVES
17600 MIEULLE SUR SEIGRE
Tel : 05 46 02 83 40
Fax : 05 46 02 83 40

15 SARL SETRAP
DEMECQ RAYMOND
LD LE MOULIN
ROUTE D'AYTRE BP 35
17182 PERIGNY
Tel : 05 46 44 17 04
Fax : 05 46 44 81 47

16 DEVAUX TERRASSEMENT
DEVAUX FREDERIC
26 RUE SAINT EXUPERY
17200 SAINT SULPICE DE ROYAN
Tel : 05 46 23 09 89

17 DOUBLET THIERRY
7 CHEMIN DE MONPOU
17250 SOULIGNONNES
Tel : 05 46 95 51 78
Fax : 05 46 95 54 58

18 SARL SRTMT
GAUTRON FABIAN
12 RUE DE BOIS ROND
17430 TONNAY CHARENTE
Tel : 05 46 87 52 97
Fax : 05 46 99 55 93



19 TP THIERRY GENDRE
GENDRE THIERRY
23 ROUTE DE LA GRANGE
17920 BREUILLET
Tel : 05 46 22 69 33
Fax : 05 46 22 69 33

20 ATR
GILLARDEAU STEPHANE
2 RUE LA METAIRIE DU FRESNE
17380 PUY DU LAC
Tel : 06 12 05 35 82

21 Ets GOURBIN
GOURBIN FRANCIS
10 RUE LES MARONNIERS
ZAE LES MARONNIERS
17600 PISANY
Tel : 05 46 92 67 89
Fax : 05 46 90 66 31

22 SARL GRIMBERT
GRIMBERT DIDIER
31 ROUTE DE MONTENDRE
17500 VILLEXAVIER
Tel : 05 46 48 23 16
Fax : 05 46 48 48 20

23 SARL GUIBERTEAU FRERES
GUIBERTEAU ALAIN
4 RUE DE LA GARE
17970 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
Tel : 05 46 95 40 32
Fax : 05 46 94 09 38

24 GURHOUARD J. YVES
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON
17900 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 05 46 27 94 02
Fax : 05 46 27 94 93

25 HURTAUD ALEX
26 CH. D'AGREFEUILLE
PURVINEUX
17220 LA JARRIE
Tel : 05 46 01 26 67
Fax : 05 46 01 26 67

26 IZAMBARD J. LUC
2 RUE DE LA FONTAINE
17180 LANDES
Tel : 06 88 54 24 33
Fax : 05 46 59 76 23

27 ASTP
JEAN STEPHANE
12 RUE DES CERISERS
ZA LES CHENES
17100 LES GONDS
Tel : 05 46 93 36 72
Fax : 05 46 93 36 72

28 SARL LAMBERT
LAMBERT JEAN YVES
18 PLACE DE L'EGLISE
17770 AUTHON EBEON
Tel : 05 46 58 20 27
Fax : 05 46 33 72 80

29 SARL BATIDALE
LEGER J. LUC
35 ROUTE DE BERTHEGILLE
17600 SABLONCEAUX
Tel : 05 46 94 42 45
Fax : 05 46 94 45 69

30 TP MAILLOUX
MAILLOUX FLAVEN
14 ROUTE DE LA FORET
17470 CONTRE
Tel : 06 82 32 98 09

31 MICHAUD TP
MICHAUD DANIEL
EAC de L'Issoire 11 rue N. Appert
3P 23
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT
Tel : 05 46 92 35 00
Fax : 05 46 92 35 04

32 SARL CHIASSON MURARO POUVREAU
MURARO MICHEL
2 RUE DU CALVAIRE
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAT
Tel : 05 46 01 92 63
Fax : 05 46 01 85 94

33 SARL PAPI
PAPI VINCENT
7 RUE LE CLERGEAU
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 93 90 44
Fax : 05 46 93 96 12

34 PAPON JEAN-CHRISTOPHE
LA GATINE
17490 NEUVICQ LE CHATEAU
Tel : 06 33 24 30 34

35 SARL TTP
PENICAUT LUDOVIC
1 RUE DE LA RAHÉE
17430 BORDS
Tel : 05 46 83 84 53
Fax : 05 46 83 76 46

36 SARL RENAUD FRERES ET FILS
RENAUD BERNARD ET EMMANUEL
2 IMPASSE DE LA CANETILLE
17240 ST DIZANT DU GUA
Tel : 05 46 49 99 19
Fax : 05 46 49 54 30

37 RENAUDEAU ERIC
3 RUE DES VIOLETTES
17170 LA RONDE
Tel : 05 46 27 05 58
Fax : 05 46 27 00 58

38 BUJU ROMUALD TP
BUJU ROMUALD
7 IMPASSE DES ORMEAUX
17160 LE GISQ
Tel : 05 46 24 09 92
Fax : 05 46 24 09 92

39 SARL ENT DU BAT STE MARIE
SAINTE MARIE FRANCK
41 AV DES MATHES
17570 LES MATHES
Tel : 05 46 39 01 20
Fax : 05 46 22 57 59

40 TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS
TAUNAY PASCAL
1 RUE DE LA HAUTE POMMERAYE
17350 PORT D'ENVALLOIS
Tel : 05 46 91 94 81
Fax : 05 46 91 51 81





Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2015

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutant
- En cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
BP 400 65
17 003 La Rochelle CEDEX 1
Tel: 05-46-50-01-10 Fax: 05-46-41-03-05

Suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif & Cellule CICRA

I - PRESENTATION DU SERVICE

La modification des statuts du Syndicat des Eaux a été entérinée par Arrêté Préfectoral n°13-3107bis-DRCTE-B2 du 20 décembre 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat des Eaux, lorsqu'il est titulaire des compétences eau potable et assainissement collectif, se substitue donc aux syndicats de base et aux collectivités déléguées.

Ainsi, afin d'anticiper le surcroît d'activité lié au suivi et au contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif, le Syndicat des Eaux s'est doté courant de l'année 2015 d'un nouveau service : le Service suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, auquel a été rattachée la CICRA (Cellule Inspection et Contrôle des Réseaux d'Assainissement).

Sous la Direction de son Chef de Service, Benoît Charréron, recruté en février 2015, lui-même assisté d'une adjointe administrative qui l'a rejoint fin avril 2015, et qui assurera l'assistance administrative général du service, du suivi de l'exploitation et de la CICRA.

En ce qui concerne l'activité suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, les principales missions du service sont :

- la passation, le renouvellement et la modification des contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- le suivi, le renouvellement et la passation des conventions d'achat/vente d'eau en gros et de déversement des eaux usées, directement liées aux contrats d'exploitation eux même ;
- la vérification des rapports annuels des exploitants, des Comptes Annuels des Résultats d'Exploitation (CARE) et la rédaction des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif (RPQS) ;
- la validation des comptes et programmes de renouvellement ;
- la veille au respect des engagements contractuels : financiers (maîtrise et contrôle du prix de l'eau), patrimoniaux (entretien et renouvellement des ouvrages) et qualitatifs (optimisation des indicateurs de performances) ;
- la rédaction de documents de référence : contrat d'objectifs d'assainissement collectif de la RESE, règlement de service, autorisation de rejet... ;
- la veille technique et réglementaire.

Toutes ces missions sont réalisées dans le cadre de relations partenariales étroites avec les autres services tel que le bureau d'études et travaux, le service SIG (Système d'Information Géographique), le service comptable et le responsable qualité.

En ce qui concerne la CICRA, composée d'un Responsable Technique, Patrick Chalmette, d'un inspecteur et d'un opérateur, les principales missions confiées sont :

- l'inspection télévisée des réseaux anciens ;
- l'inspection des réseaux neufs et réhabilités avant réception des travaux, avec inspection télévisée et contrôle d'étanchéité pour les réseaux gravitaires et test sous pression pour les conduites de refoulement.

II - LA GESTION ADMINISTRATIVE DES CONTRATS

1. La mise en place du service

La mise en place du service a impliqué le rapatriement, le recensement, le tri et le classement de l'ensemble des contrats d'affermage en eau potable et en assainissement collectif dont le Syndicat des Eaux est titulaire.

Cela représente 20 contrats d'affermage en eau potable et 31 contrats d'assainissement collectif.

Les conventions d'achat / vente d'eau et de déversement des eaux usées, étroitement liées aux services des eaux et d'assainissement collectif, ont également été recensées et reclassées.

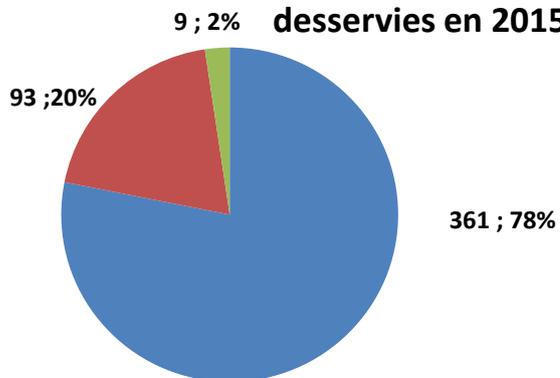
2. Les modes d'exploitation des services publics

2.1 Définition et contexte réglementaire :

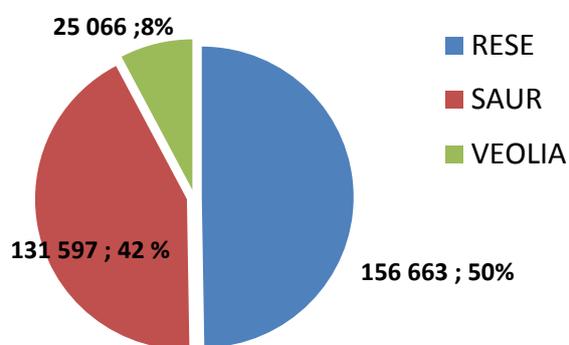
En ce qui concerne le territoire de compétence du Syndicat des Eaux, les contrats sont principalement soumis à deux régimes :

- ✓ **La gestion directe** du service (assurée par les services de la RESE, Régie du Syndicat des Eaux, sans personnalité morale, dotée de la seule autonomie financière) ;
- ✓ **La gestion déléguée** selon la méthode du **contrat d'affermage**. L'exploitation des ouvrages d'eau potable ou d'assainissement collectif est confiée au fermier (déléguataire). Le Syndicat des Eaux reste propriétaire des ouvrages. Le fermier assure l'exploitation à ses risques et périls, il est rémunéré au moyen de redevances prélevées directement auprès des usagers.

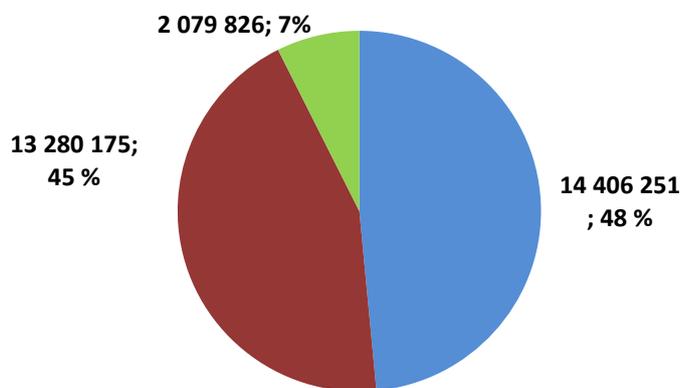
Nombre de communes desservies en 2015



Nombre d'abonnés en 2015



**Volumes distribués par exploitant
Compétence eau potable - Année 2015**



2.2 La RESE et les contrats d'objectifs

La RESE a été créée et financée par le Syndicat des Eaux depuis 1952. Les communes adhérentes à la RESE déterminent démocratiquement la politique, la stratégie et fixent notamment les différents tarifs des prestations. Un tarif unique est appliqué à l'ensemble des usagers pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif exploités par la RESE.

En 2015, elle intervient sur 364 communes en eau potable (+ 2 communes par rapport à 2014, Burie et Saint Martial de Vitaterne) et 146 communes en assainissement collectif (+ 1 commune par rapport à 2014, Burie).

En collaboration avec les services de la RESE, un contrat d'objectifs d'assainissement collectif a été élaboré par le service suivi et contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif courant de l'année 2015 pour une mise en application dès le 1^{er} janvier de l'année 2016.

Conformément à ce qui avait été réalisé pour l'eau potable et dans un souci d'équité avec les délégataires privés, le contrat d'objectifs a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la RESE assure l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif qui lui sont confiés par le Syndicat des Eaux.

En ce qui concerne le contrat d'objectifs d'eau potable, en vigueur depuis janvier 2013, les indicateurs de performance hydraulique des réseaux ont été renforcés pour poursuivre l'amélioration du rendement. Le respect de ces engagements permettrait une baisse de 6 % des volumes perdus par rapport à l'année 2014.

2.3 Les contrats d'affermage renouvelés en 2015

2.3.1 Services Public d'eau potable

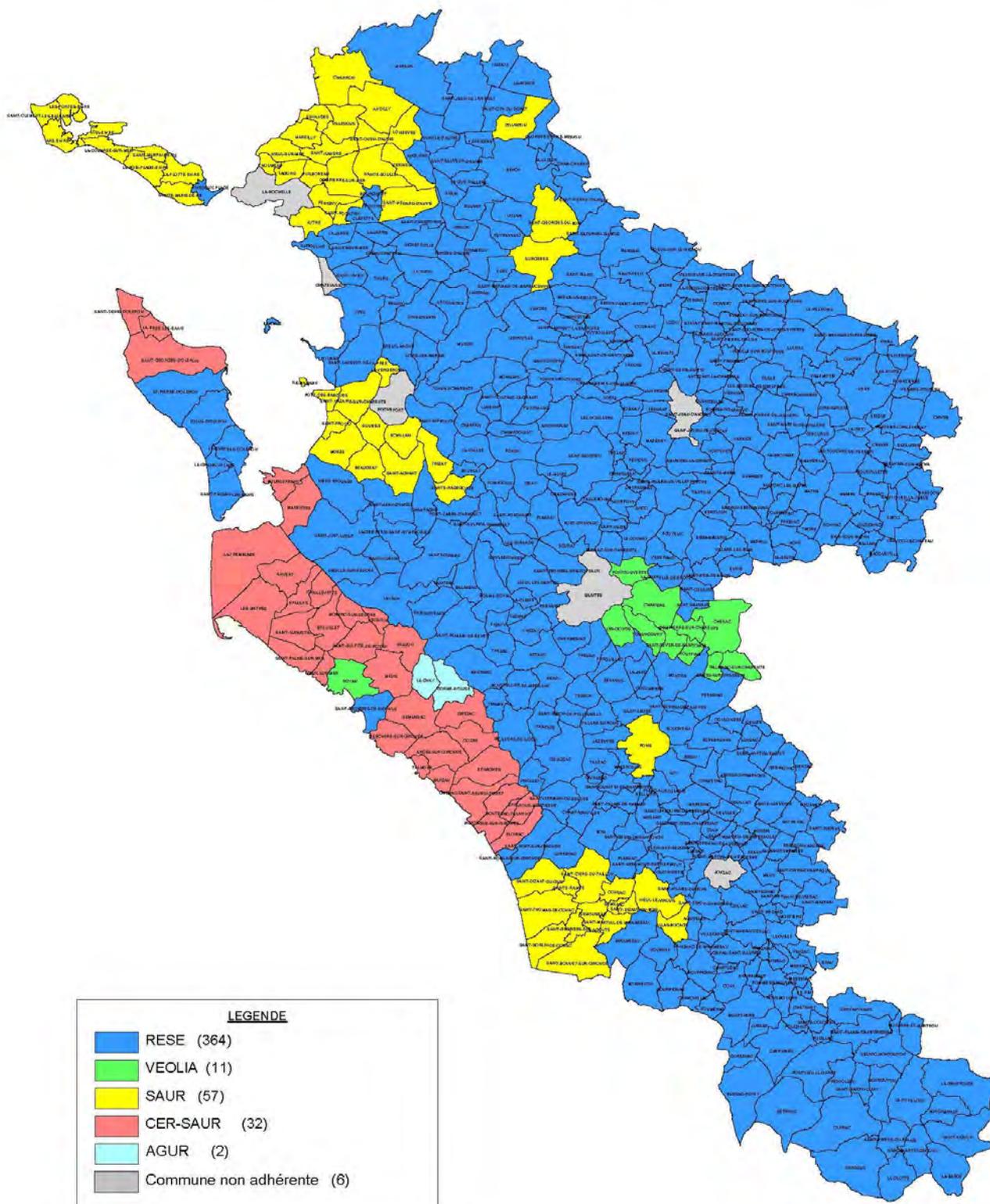
Le service public d'eau potable de LE CHAY et CORME ECLUSE :

- ✚ Caractéristique du service : 932 abonnés, 76 580 m³ consommés, 1 réservoir sur tour, 46 km de réseau.
- ✚ Ressource en eau : achat d'eau en gros au périmètre des Rives de la Seudre.
- ✚ Procédure : contrat d'affermage d'une durée de 7 ans à compter du 01/01/2016.

Au terme d'une procédure de négociation, la gestion du service public d'eau potable de LE CHAY et CORME ECLUSE a été confiée à un nouvel exploitant : AGUR.

COMPETENCE "EAU POTABLE"

Carte des exploitants au 1er janvier 2016



2.3.2 Les services publics d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif de PORT DES BARQUES et SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE :

- ✚ Caractéristique du service : 1762 abonnés, 115 500 m³ facturés, 3 stations de traitement (1 station d'épuration de 5 000 EH et 2 filtres à sable de 80 EH), 18 postes de relevage, 29 km de réseau gravitaire et 5 km de refoulement.
- ✚ Procédure : contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à compter du 01/01/2016.

Le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif a été confié à la SAUR.

Le service public d'assainissement collectif de SAINT FROULT:

- ✚ Caractéristique du service : 175 abonnés, 12506 m³ facturés, 1 station de traitement (lagune de 530 EH), 3 postes de relevage, 3 km de réseau gravitaire et 1 km de refoulement
- ✚ Procédure : contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à compter du 01/01/2016.

Le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif a été confié à la SAUR.

Le service public d'assainissement collectif de SAINT DIZANT DU GUA :

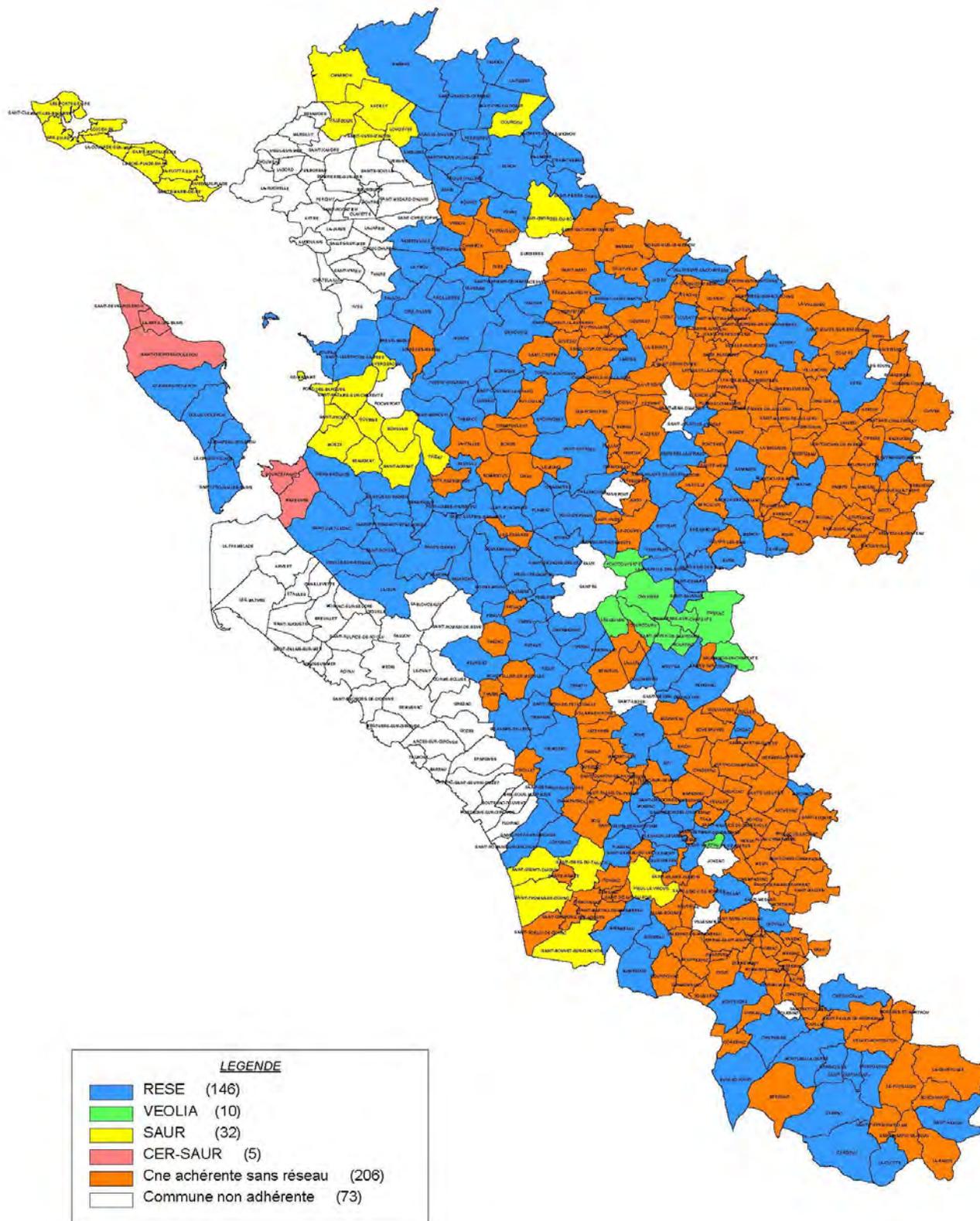
- ✚ Caractéristique du service : 110 abonnés, 5930 m³ facturés, 1 station de traitement (filtre à sable de 320 EH), 1 poste de relevage, 2 km de réseau gravitaire et 0,3 km de refoulement
- ✚ Procédure : contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à compter du 01/01/2016.

Le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif a été confié à la SAUR.

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"



Carte des exploitants au 1er janvier 2016



2.3.3 Les contrats d'affermage terminés en 2015 et confiés à la RESE

Certaines communes ont fait le choix en 2015 de ne pas renouveler leurs contrats d'affermage et de confier la gestion de leur service public à la RESE en gestion directe :

- BURIE en ce qui concerne les services d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- SAINT MARTIAL DE VITATERNE pour le service d'eau potable.



Le réservoir « La Forêt » à BURIE

2.4 Les avenants aux contrats de délégation de services publics passés en 2015

2.4.1 Les avenants concernant les formules d'actualisation des tarifs

Indispensable au suivi de l'activité, un important travail de mise à jour des formules d'actualisation des tarifs a été réalisé au cours de l'année 2015.

Les formules d'actualisation permettent de faire évoluer les redevances d'eau potable et d'assainissement des délégataires, en fonction des variations des coûts de la main d'œuvre, de l'électricité, des matériaux... Certains indices, entrant dans les formules de variation des prix ont fait l'objet de modifications dans leur publication par l'INSEE.

Cette révision doit être formalisée par un avenant au contrat d'affermage.

Ainsi, 19 avenants aux contrats d'eau potable et 25 aux contrats d'assainissement collectif ont été passés afin de prendre en compte ces modifications.

2.4.2 Les avenants d'ordres patrimoniaux, économiques et réglementaires

Quatre avenants d'ordres patrimoniaux et réglementaires et ayant des conséquences économiques sur les contrats d'affermage, ont été passés en 2015.

2.4.3 Les marchés publics de service conclus en 2015

En 2015, le service a également eu recours aux marchés publics concernant la dévolution de nouvelles prestations de service telle que l'exploitation du service public d'assainissement collectif de Saint Sever de Saintonge.

Compte tenu du peu de connaissance en ce qui concerne l'assiette de facturation et les coûts d'exploitation de ce nouveau service d'assainissement collectif, un marché de prestation de service a été conclu. Ce marché a été conclu pour une durée de 3 ans avec la société VEOLIA. La prestation de service conclue pour une durée plus courte que celle des contrats d'affermage permettra d'acquérir une meilleure connaissance des coûts d'exploitation du service de Saint Sever de Saintonge.

Par ailleurs, la surveillance et la maintenance des ouvrages de la station d'alimentation en eau potable *des Evières* à La Flotte en Ré ont également été formalisées en prestation de service en 2015 à la SAUR pour une durée de 11 ans. La station *des Evières* dessert en eau potable l'ensemble de l'île de Ré.

2.4.4 Les conventions d'achat / vente d'eau et de déversement/raccordement des eaux usées

Les conventions d'achat/vente d'eau et de déversement/raccordement des eaux usées, étroitement liées aux contrats d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement, peuvent également comprendre des formules d'actualisation des prix.

De façon similaire aux contrats d'affermage, 18 conventions d'achat/vente d'eau ont été modifiées par avenant pour mettre à jour leurs formules d'actualisation des prix, ainsi que 10 conventions de déversement/raccordement des eaux usées.

III - LE SUIVI DE L'EXPLOITATION

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat des Eaux doit présenter à son assemblée délibérante et au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau. Ces rapports sont soumis chaque année à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics. En 2015, les RPQS de l'année 2014 ont été présentés à la CCSPL le 18 mai 2015.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports sont fixés par décret. Au nombre de 18 pour l'eau potable et 20 pour l'assainissement, les indicateurs sont de deux types : des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service, et les indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité.

2. Rapport Annuel d'exploitation / RAD

Pour chaque service d'eau et d'assainissement collectif, les exploitants produisent à l'autorité délégante, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'exploitation des services publics et une analyse de leur qualité (Article 1411-3 du CGCT modifié par Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002).

Ces rapports s'intitulent Rapport Annuel d'Exploitation pour les services exploités par la RESE.

Les délégataires produisent un Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui comporte notamment le compte annuel de résultats d'exploitation (CARE).

Les données issues des rapports annuels concernant l'activité 2014 ont ainsi été mis à l'ordre du jour des réunions de Commissions Territoriales qui se sont déroulées au 1^{er} semestre 2015.

3. Le suivi des engagements

3.1 Le suivi financier

Les redevances eau et assainissement :

L'ensemble des tarifs appliqués en 2015 par les délégataires a été vérifié par le service. A partir de 2016, ils seront vérifiés un mois avant la facturation aux usagers.

L'aide à la performance épuratoire :

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne 2013-2018, prévoit le versement d'une aide à la performance épuratoire (APE) pour chaque système d'assainissement collectif. Cette aide est accordée en fonction de la performance des systèmes d'assainissement (qualité de traitement des stations d'épuration, bonne gestion finale des boues, qualité de l'exploitation).

Certains contrats d'affermage prévoient le versement des APE aux délégataires. Le service a recensé et vérifié la bonne attribution des aides pour l'année 2014, versées en 2015.

3.2 Le suivi de l'exploitation

Le service a en charge la veille au respect des engagements contractuels des exploitants.

En 2015, sur 55 contrats d'affermage et d'objectifs, le service a étudié les indicateurs de performance de 16 contrats depuis leur commencement.

Principaux critères suivis :

- Les faits marquants et difficultés rencontrés par les exploitants ;
- Le suivi patrimonial des ouvrages et du réseau (mise à jour et enrichissement du SIG, suivi des programmes et comptes de renouvellement, renouvellement des compteurs, des branchements et des organes électromécaniques) ;
- L'entretien réalisé sur le réseau et les ouvrages (fuites réparées sur les réseaux, nettoyage des réservoirs d'eau potable, hydrocurage préventif des réseaux d'assainissement et des postes de relevage) ;
- Les clauses de révision contractuelles ;
- Les indicateurs de performance hydraulique (rendement et indice linéaire de pertes) ;
- L'assiette de facturation.

Ces informations sont partagées et mises à disposition du service Etudes et Travaux.

4. Les faits marquants de l'année

Réflexion et prise en compte de la *loi Brottes* (article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles) pour l'interdiction des coupures d'eau tout au long de l'année en cas de défaut de paiement pour les résidences principales. Dans l'attente de précision de la réglementation, le Syndicat des Eaux a fait le choix de ne pas limiter le débit des branchements en cas d'impayés.

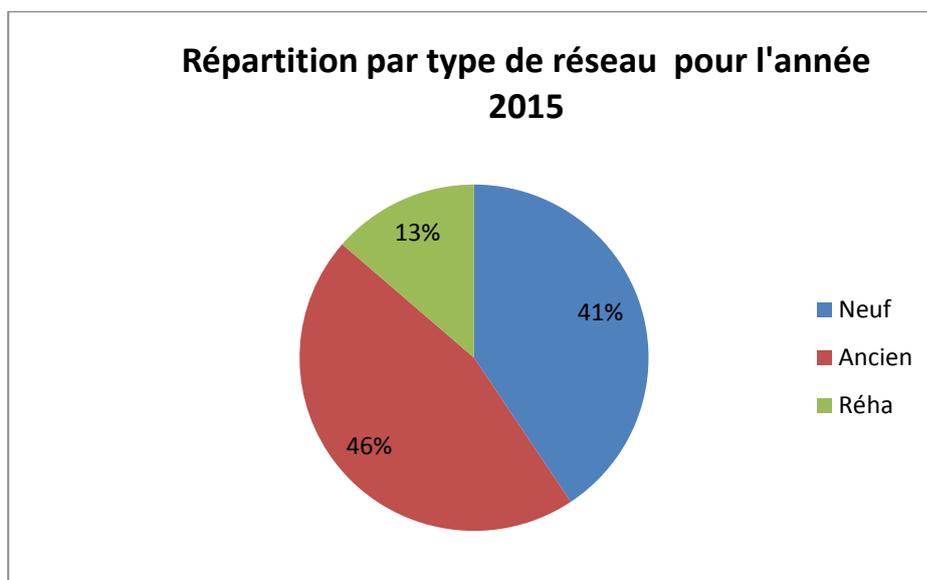
En 2015, le Syndicat des Eaux a nouvellement adhéré au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Les Fonds de Solidarité pour le Logement ont été créés par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise œuvre du droit au logement et instituant un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Depuis la loi du 13 août 2004, leur gestion et leur financement ont été confiés aux Départements. Les aides du FSL peuvent notamment permettre de prendre en charge les factures d'eau des personnes en difficulté. La convention d'adhésion signée avec le Département est présentée en annexe IV. Auparavant, certains exploitants adhéraient directement au FSL.

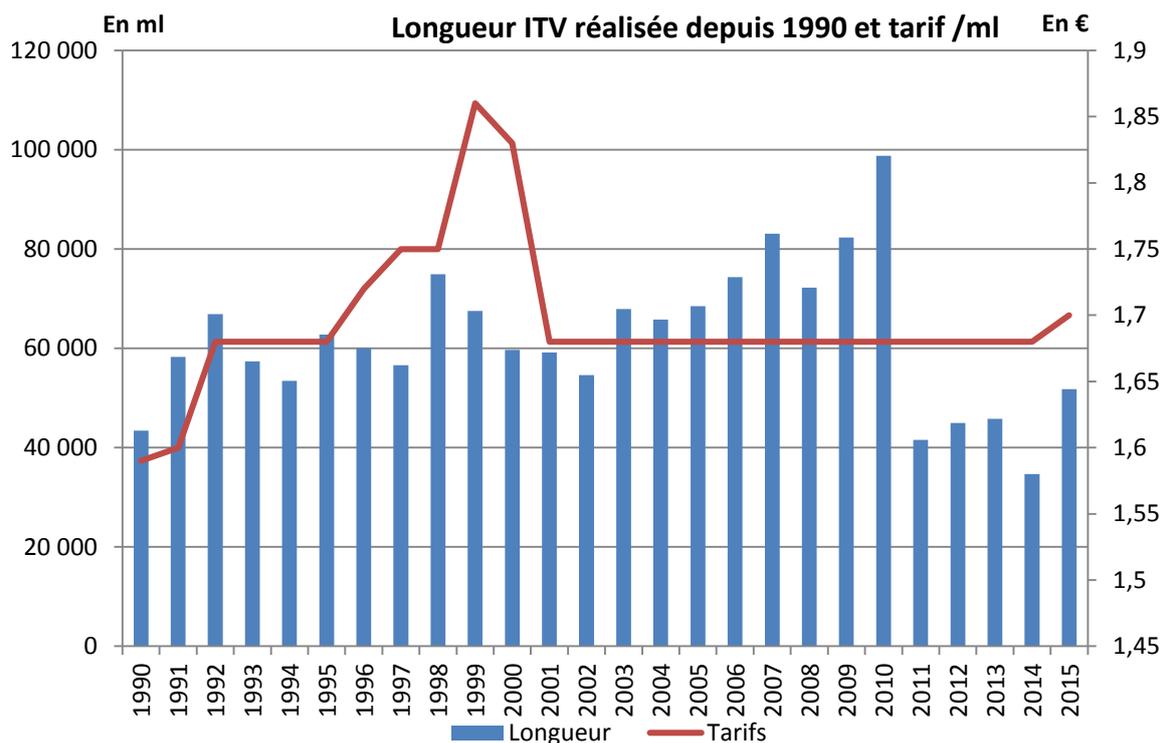
IV – Cellule d’Inspection et de Contrôle des Réseaux d’Assainissement (CICRA)

La CICRA a obtenu le 17 Septembre 2014 l’accreditation COFRAC pour l’inspection télévisée et le contrôle d’étanchéité des réseaux d’assainissement pour la période 2014-2018.

1 – Inspection Télévisée

Au cours de l’année 2015, le Syndicat a visualisé 51,8 km de réseaux (34,7 km en 2014) répartis de la façon suivante :



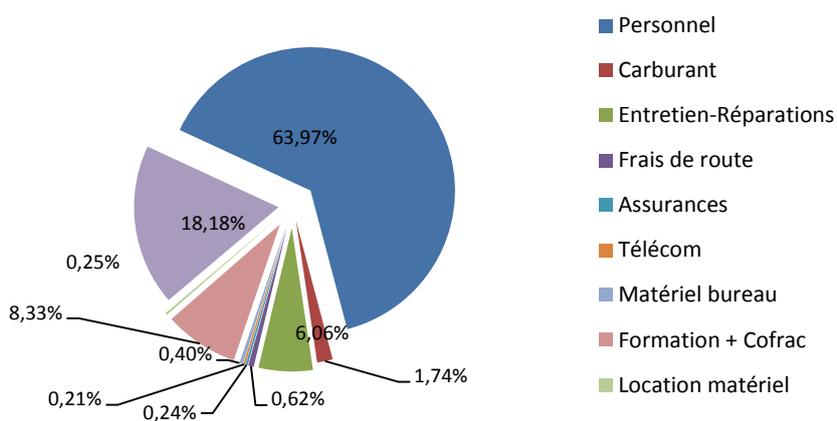


On constate que depuis 1992, le linéaire inspecté avoisine régulièrement les 60 km. Entre 2003 et 2010, le linéaire est souvent proche de 70-75 km.

Par contre, depuis 2011, année à partir de laquelle une partie des inspections de réseaux neufs ont été confiées à des cabinets accrédités Cofrac, une baisse significative est observée puisque la longueur inspectée est plus proche de 45 km. 2014 fut l'année consacrée en partie à l'obtention de l'accréditation d'où une forte baisse des inspections. Cependant, on peut constater que 2015 tend à repartir vers une hausse des prestations.

Dépenses 2015

Personnel	65 727,88
Carburant	1 791,86
Entretien-Réparations	6 223,49
Frais de route	638,23
Assurances	247,06
Télécom	218,67
Matériel bureau	409,84
Formation + Cofrac	8 562,67
Location matériel	253,45
Amortissement	18 678,96
Total	102 752,11



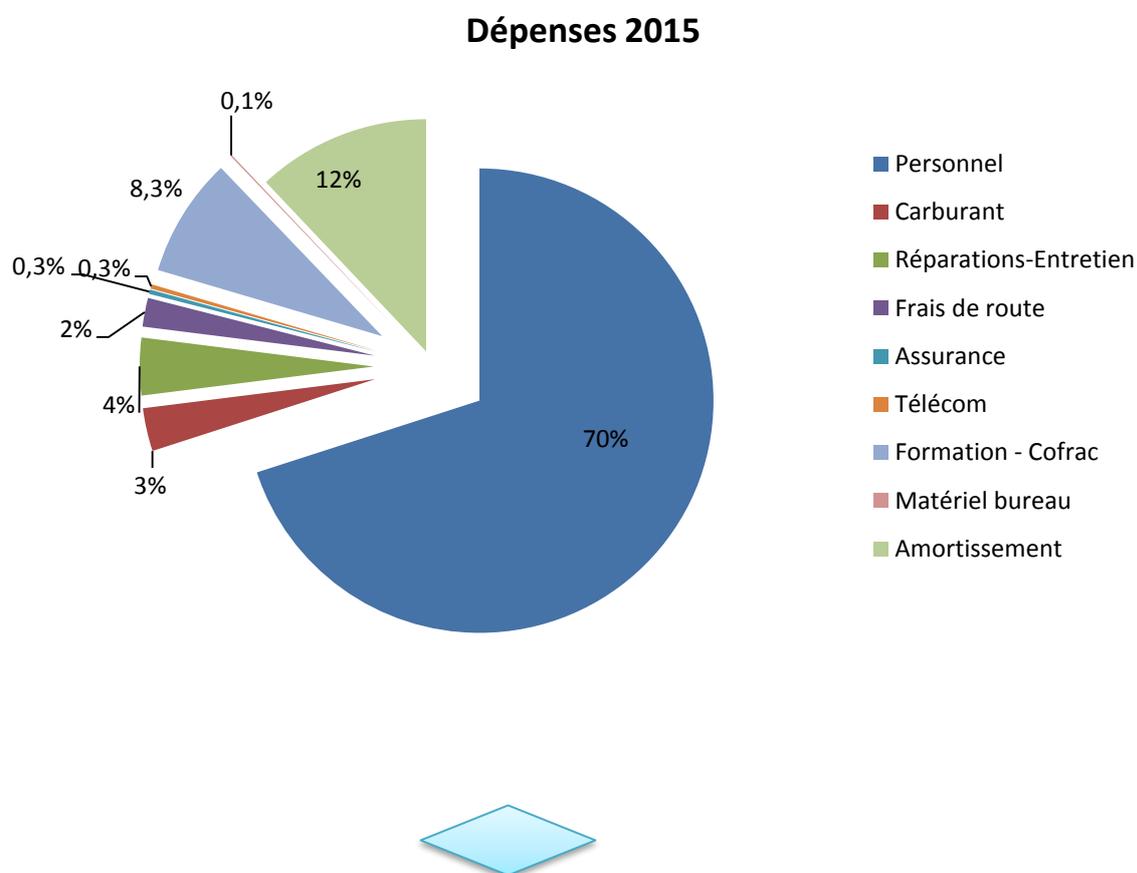
Le montant des recettes s'élève à 88 069,10 € HT.

2 – Contrôle d'Étanchéité

Au cours de l'année 2015, la CICRA a réalisé le contrôle d'étanchéité de 2407 tronçons d'assainissement (1 881 en 2014) et a effectué de tests sous pression sur 4763 ml de réseaux.

Le montant des recettes s'élève à 83 349 € HT.

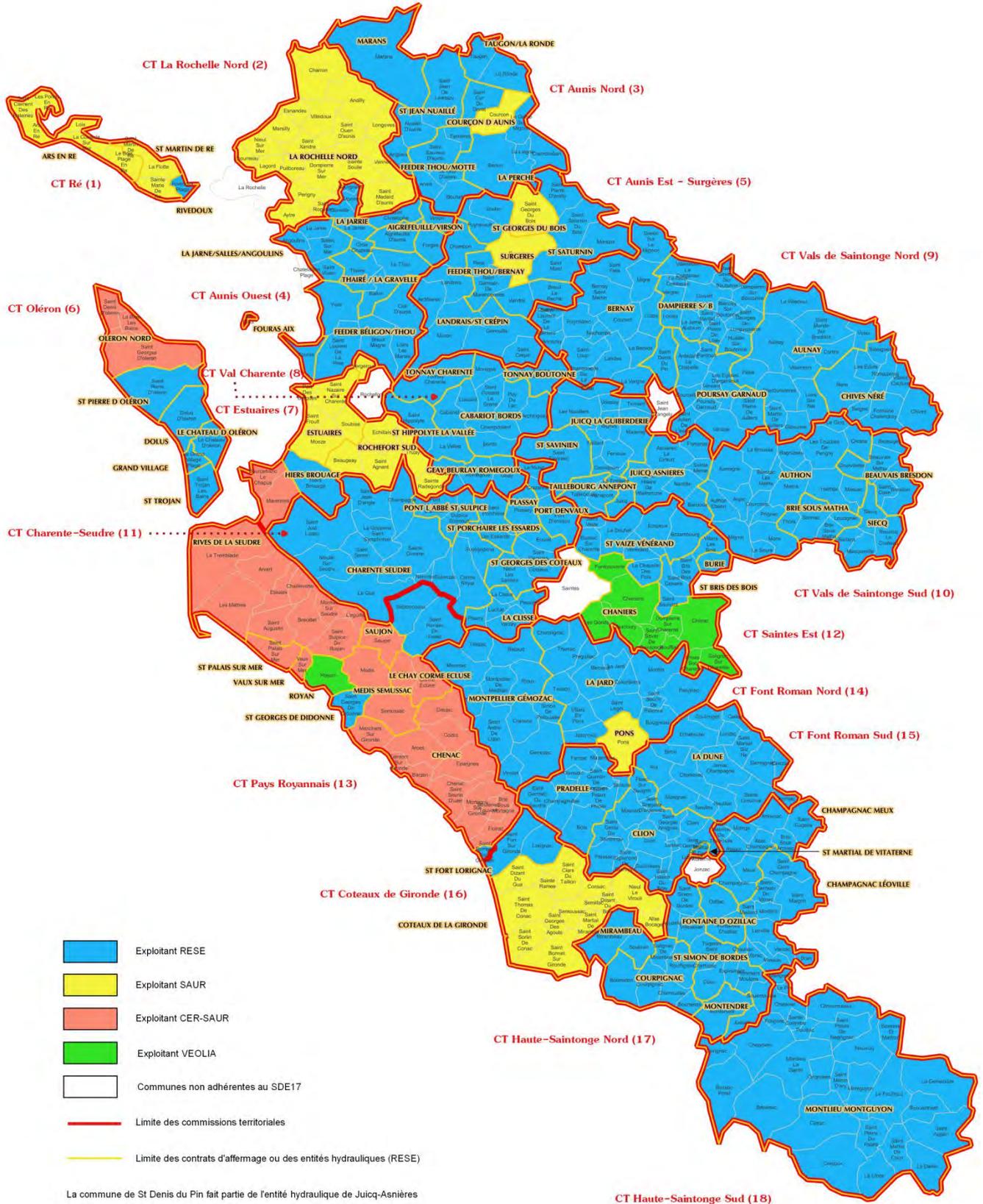
Le montant des dépenses s'établit à 83 317,99 € HT et se répartit comme suit :



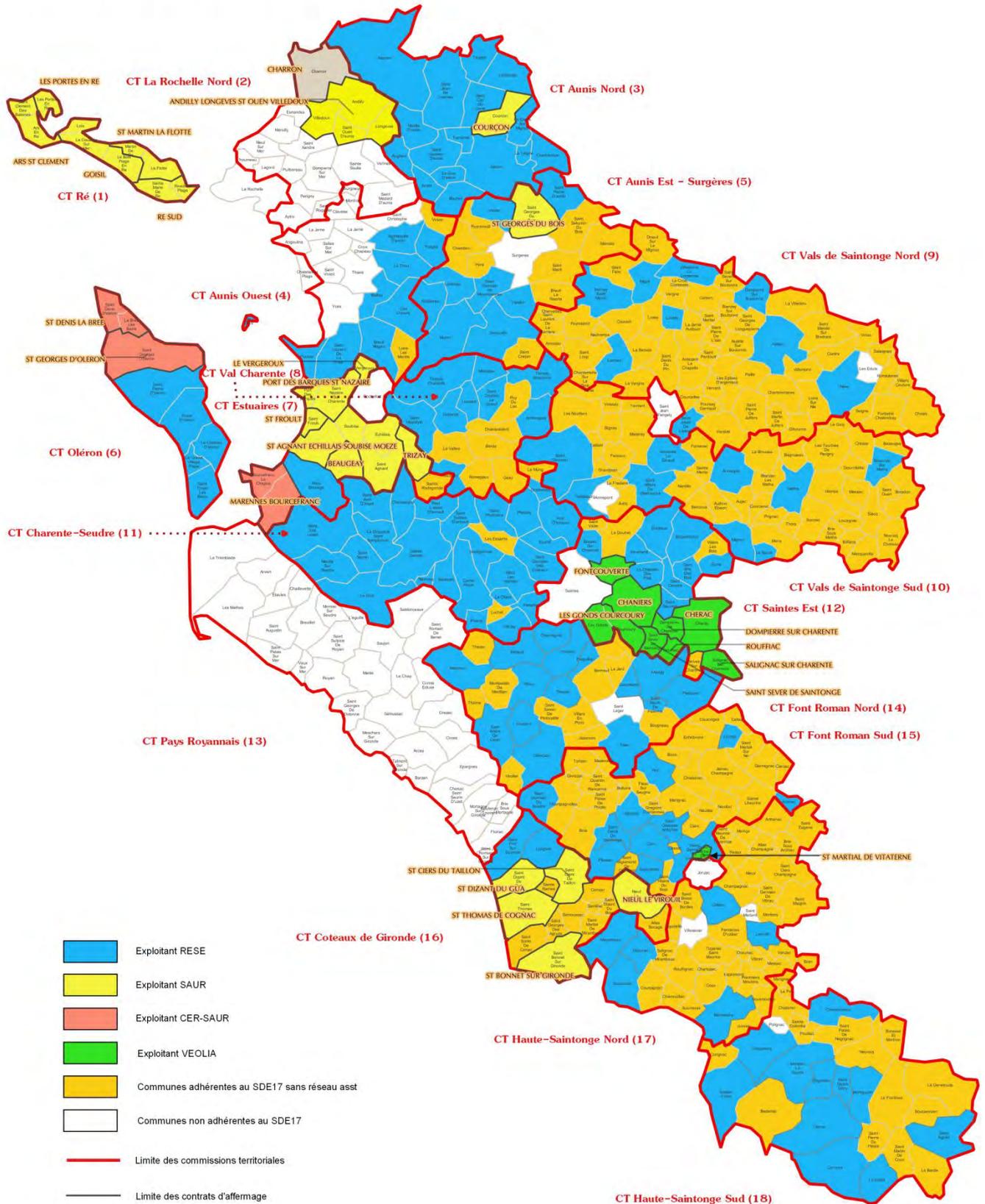
ANNEXE I

Cartes présentant les contrats d'affermage
et les entités hydrauliques EAU POTABLE
et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Contrats d'affermage et entités hydrauliques



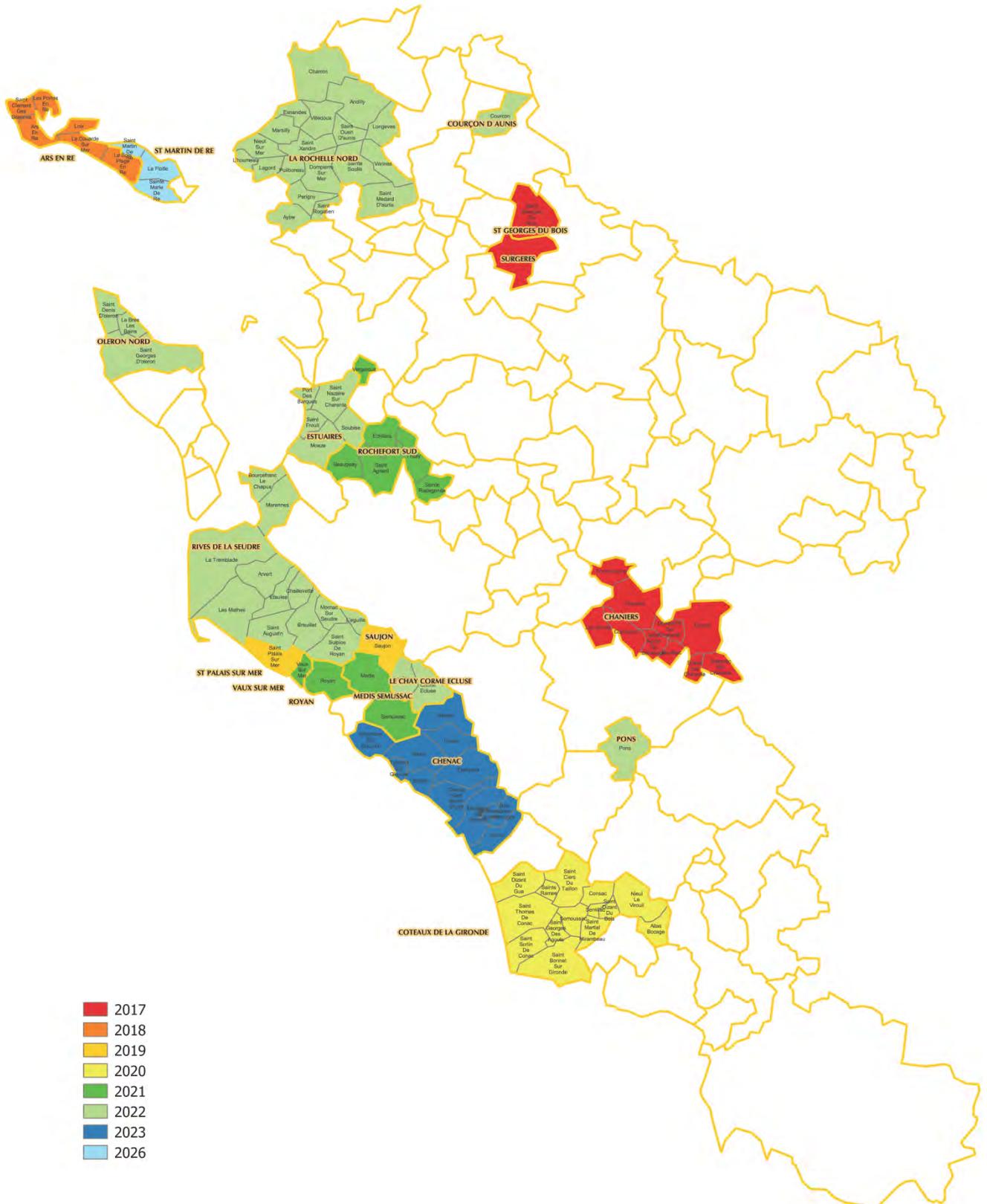
Contrats d'affermage et systèmes d'assainissement



ANNEXE II

Cartes présentant les échéances des
fins de contrat EAU POTABLE et
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Contrats d'affermage: Année de fin de contrat

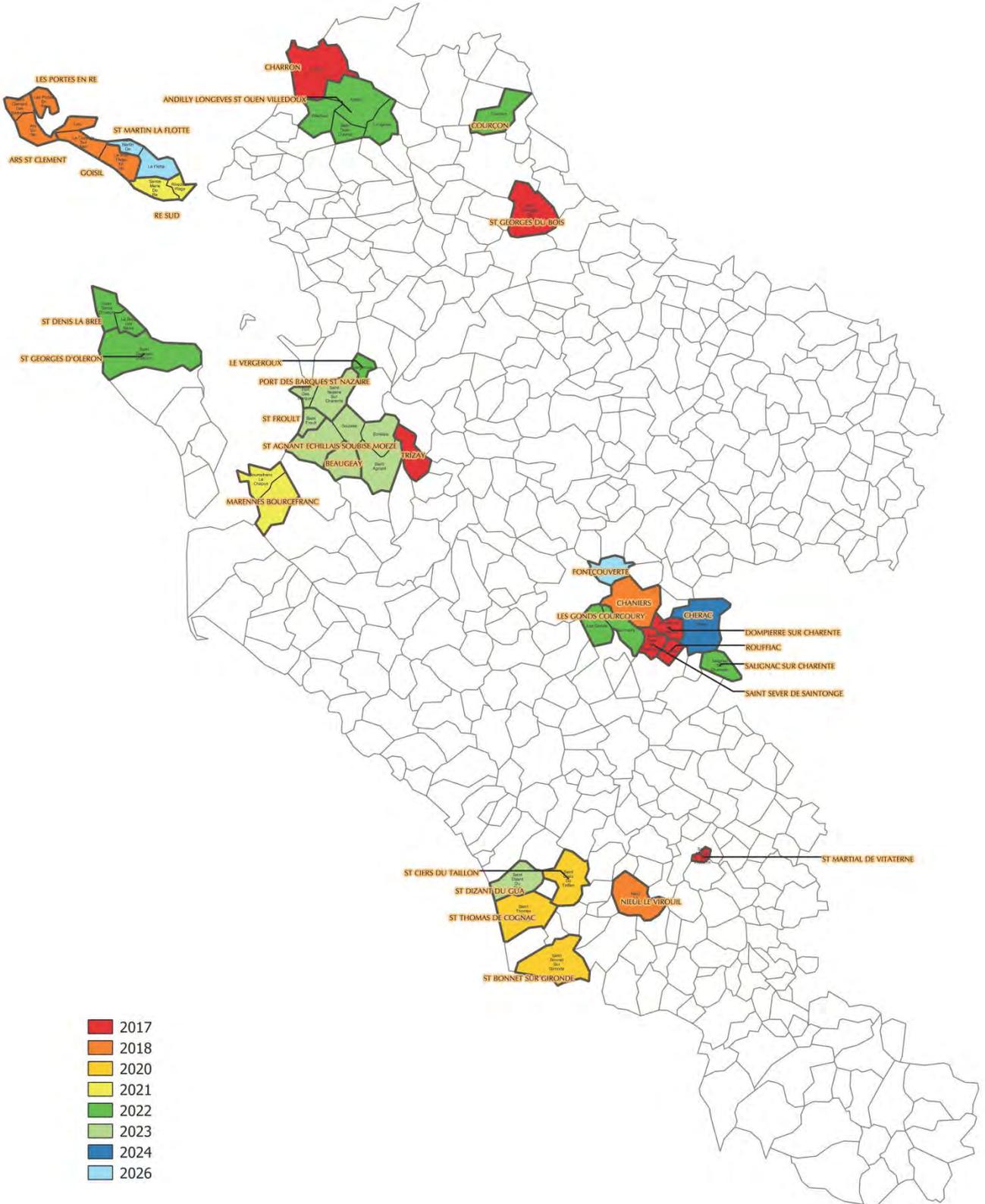


- 2017
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2026

**SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME -
Compétence "Assainissement collectif"**



Contrats d'affermage: Année de fin de contrat



- 2017
- 2018
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2026

ANNEXE III

La convention d'adhésion au fonds solidarité logement

**Convention relative à la participation
Du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au Fonds de Solidarité pour
le Logement**

Entre

LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME, représenté par son Président en exercice M. Dominique BUSSEREAU, en application de la délibération de l'Assemblée Départementale n° 101 du 2 avril 2015 portant élection du Président et de la délibération de la Commission Permanente du 25 juin 2015, agissant aux présentes par Mme Corinne IMBERT, Vice-Présidente du Département, en application d'une délégation de signature qui lui a été donnée par le Président du Conseil Départemental le 3 avril 2015,

d'une part, désigné ci-après : le Département

Et

LE SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME, n° SIRET : 25170181900012, représenté par son Président, M. Michel DOUBLET, agissant aux présentes en vertu de la délibération du comité syndical du 6 novembre 2014,

d'autre part, désigné ci-après : le Syndicat des Eaux

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention est conclue en application :

- du Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.115-3,
- la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013,
- l'article 136 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confiant la gestion des Fonds de Solidarité pour le Logement aux départements, de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, du décret du 13 août 2008, modifié par le décret du 27 février 2014 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés de factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau,
- la loi Cambon du 7 mars 2011 relative à la solidarité dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement (art. L 2224-12-3-1 du Code général des collectivités territoriales).
- de l'arrêté du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau,

- la décision n° 2015-470 du Conseil Constitutionnel du 29 mai 2015 portant interdiction d'interrompre la distribution d'eau dans les résidences principales,

- la délibération du 6 novembre 2014 du Comité syndical du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime décidant d'abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Charente-Maritime,

- du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Charente-Maritime, approuvé par l'Assemblée Départementale, par délibération n° 826 du 16 décembre 2005 et n° 824 du 14 décembre 2007 et considérant l'implication prépondérante et primordiale du Département en matière d'action sociale et d'habitat.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités du concours financier du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au Fonds de Solidarité pour le Logement de la Charente-Maritime.

Ce dispositif a un double objectif :

- répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés de consommation d'eau et d'assainissement,

- mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observation des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de pauvreté et de précarité de mieux maîtriser leur usage de l'eau.

Article 2 – CHAMP D'APPLICATION

La subvention du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au Fonds de Solidarité pour le Logement s'adresse aux personnes ayant conclu avec les exploitants du Syndicat des Eaux un abonnement au service de l'eau et domiciliées dans le département de la Charente-Maritime pour leur résidence principale.

Article 3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION DES AIDES

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Charente-Maritime, les décisions d'attribution d'aide de ce fonds relèvent de la compétence du Président du Département. Les demandes d'aide financière, dans le cadre de situations complexes, donnent lieu au préalable, à un examen concerté dans le cadre des commissions locales de l'habitat.

La demande d'aide, formulée directement par l'abonné ou par l'intermédiaire des services sociaux, est examinée dans un délai qui ne peut dépasser 60 jours. Selon les critères d'attribution définis par le règlement intérieur, elle donne lieu à l'attribution totale ou partielle d'une aide au paiement de la facture d'eau.

Article 4 – ENGAGEMENTS DES EXPLOITANTS DU SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME

Les exploitants du Syndicat des Eaux s'engagent à mettre à disposition des acteurs de l'Action Sociale un interlocuteur « Solidarité Eau », par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone dédié et d'une adresse électronique.

Les exploitants du Syndicat des Eaux s'engagent à fournir aux abonnés concernés qui leur ont été signalés ou qu'ils ont identifiés, toutes les informations utiles sur le dispositif ainsi que celles nécessaires pour déposer une demande d'aide. Il leur sera notamment fourni les coordonnées de la Délégation territoriale compétente (Cf : annexe n° 1) et du centre communal d'action sociale du lieu de résidence.

De même, toute personne peut, sur demande écrite ou par téléphone auprès des exploitants du Syndicat des Eaux dont les coordonnées figurent sur sa facture d'eau, obtenir immédiatement les précisions nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'aide auprès du fonds de solidarité pour le logement.

Les exploitants du Syndicat des Eaux s'engagent à suspendre le recouvrement de leur créance pendant la période d'examen de la demande d'aide. Cette période ne peut excéder un délai de 60 jours entre la date de réception par l'exploitant de l'attestation de dépôt de dossier et la notification de décision par le Fonds de Solidarité pour le Logement. Ils s'engagent à proposer au consommateur, le cas échéant, des modalités pour le règlement du solde de la dette. Ils en informent le fonds de solidarité pour le logement.

Lorsque l'abonné bénéficie d'une décision favorable du Fonds de Solidarité pour le Logement, les exploitants du Syndicat des Eaux s'engagent à abandonner les éventuels frais de recouvrement, d'huissier et les pénalités de retard.

A la demande des services du Département, les exploitants sont susceptibles d'être sollicités pour animer des réunions d'information, auprès des travailleurs sociaux et des publics démunis.

Article 5 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du fonctionnement du Fonds de Solidarité pour le Logement, le Département s'engage à :

- mettre à disposition des exploitants du Syndicat des Eaux une adresse mail permettant l'envoi des informations relatives aux relances pour impayés des clients, mais aussi des suspensions de fourniture définies par décret. Les adresses mail des Délégations Territoriales sont mises à disposition par le Département (cf : annexe 1),
- transmettre au fil de l'eau aux exploitants du Syndicat des Eaux concernés, par fax ou par courriel, les attestations de dépôt de demande d'aide auprès du fonds de solidarité pour le logement (Cf : annexe 2),
- demander au client d'effectuer un versement même minime dès le dépôt de son dossier de demande d'aide et de s'engager à régler les nouvelles factures,
- traiter les dossiers dans les 60 jours suivant la date de réception. Toutefois, une décision de sursis peut entraîner un délai supplémentaire,
- informer de la décision d'octroi d'une aide dans les 5 jours suivant la dite décision sous format numérique à chacun des exploitants du Syndicat des Eaux. Les motifs des rejets et des sursis de dossiers seront régulièrement justifiés,
- étudier et rechercher des solutions en collaboration avec les exploitants, à court et moyen termes, aux difficultés de règlement des familles aidées dont la dette ne serait pas totalement résorbée par l'octroi de l'aide attribuée,
- établir un état statistique annuel départemental, par exploitant,
- inviter le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées notamment lors du bilan annuel, ainsi que les exploitants aux commissions locales de l'habitat, à son initiative ou celle des Présidents desdites Commissions.

Article 6 – FLUX FINANCIERS

Participation financière du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au Fonds de Solidarité pour le Logement

La subvention du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au fonds de solidarité pour le logement est calculée sur la base de **0,2049 € par abonné et par an**. Elle s'applique sur l'assiette constituée du nombre d'abonnés au service d'eau potable des Collectivités adhérentes au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, au 1^{er} janvier de l'année précédente, soit 305 000 abonnés pour l'année 2014.

A la date des présentes et pour l'année 2015, la contribution est de **62 500 €**.

Le versement de la participation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime s'effectue, en une seule fois sur appel de fonds, sur le compte ci-après désigné :

Titulaire : Paierie Départementale de la Charente-Maritime
BIC : BDFEFRPPXXX
Code Banque : 30001
Code Guichet : 00695
N° de compte : C1710000000
Clé RIB : 34

Paielement des aides par le Fonds de Solidarité pour le Logement

Le paiement des aides accordées se fera sous forme de virement unique et sera accompagné des références du procès-verbal correspondant. Cette liste sera envoyée chaque semaine, sous format numérique à chacun des exploitants du Syndicat des Eaux concerné.

Article 7 – ACTIONS PREVENTIVES ET DE MAITRISE DES DEPENSES D'EAU

Les exploitants du Syndicat des Eaux s'engagent à poursuivre et développer des actions d'information spécifiques et à apporter leur collaboration technique à l'élaboration de solutions innovantes favorisant une meilleure maîtrise des dépenses d'eau.

Article 8 – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à la période de versement de la subvention et au contrôle de son utilisation. Elle est prolongée par période d'une année civile par tacite reconduction sauf demande expresse de l'une des parties au plus tard 3 mois avant son échéance.

Toute modification de la présente convention et du règlement intérieur s'y rapportant fera l'objet de la signature d'un avenant entre les parties.

D'un commun accord ou en cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit sans recours au juge par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, le Département reversera au distributeur le reliquat de sa dotation.

Article 9 – LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront dans un premier temps de négocier de façon amiable.
En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant la juridiction compétente.

Article 10 – PIECES ANNEXES

Sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : les coordonnées de chaque Délégation territoriale, et les adresses électroniques correspondantes
- Annexe 2 : les coordonnées des correspondants Solidarité eau, et les adresses électroniques correspondantes
- Annexe 3 : les cartes des exploitants du périmètre du Syndicat des Eaux pour les compétences « eau potable » et « assainissement collectif »

Fait à LA ROCHELLE , le 1^{er} décembre 2015

Le Président du Syndicat des Eaux de la
Charente-Maritime

Le Président
Michel DOUBLET



Pour le Département
de la Charente-Maritime

Pour le Président et par délégation,
La Conseillère départementale

Dominique RABELLE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Adresses d'envoi des listes de clients faisant l'objet d'une relance pour défaut de règlement de leur fourniture d'énergie,

Département de La Charente-Maritime (ou Entité(s) territoriale(s))	N° Voie	Adresses	Téléphone	CP	Ville	Adresse mail d'envoi des listes (si possible utiliser des adresses génériques)
Délégation Territoriale La Rochelle Ré	49	avenue Aristide Briand CS 60003	☎ 05.17.83.43.17 Fax 05.17.83.44.00	17076	La Rochelle Cedex 09	sandrine.perez@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Pays d'Aunis	49	avenue Aristide Briand CS 60003	☎ 05.17.83.43.17 Fax 05.17.83.44.00	17076	La Rochelle cedex 9	martine.lagarde@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Pays Rochefortais	28	rue Chanzy CS 30157	☎ 05.46.87.27.57 Fax 05.46.88.15.10	17306	Rochefort Cedex	iohanne.gustin@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Royan-Marennes-Oléron	55	boulevard Franck Lamy CS 80200	☎ 05.46.06.48.48 Fax 05.46.39.60.00	17025	Royan Cedex	laetitia.griffon@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Saintonge Romane	37	rue de l'Alma CS 80307	☎ 05.46.92.38.38 Fax 05.46.97.54.00	17107	Saintes Cedex	fabienne.berlin@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Haute Saintonge		résidence Philippe Bât. C – Route de Mosnac CS 50088	☎ 05.46.48.17.99 Fax 05.46.48.90.00	17503	Jonzac Cedex	genevieve.aubineau@charente-maritime.fr
Délégation Territoriale Vals de Saintonge	8	rue Louis Audouin Dubreuil	☎ 05.46.32.11.56 Fax 05.46.26.29.01	17400	Saint-Jean d'Angély	natacha.denis@charente-maritime.fr

I - Introduction

La place du numérique ne cesse de croître dans les usages des métiers.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, l'informatique est un support incontournable à l'accomplissement des missions de chacune des Directions de Service du Syndicat.

En conséquence, le périmètre numérique, non seulement se consolide, mais également poursuit son développement.

C'est ainsi, que le service informatique a été fortement sollicité en 2015 afin de répondre aux besoins grandissants des métiers :

- Consolidation et renforcement de l'infrastructure technique,
- Evolution d'applications existantes,
- Conception de nouveaux services.

Ce rapport d'activités a pour but de décrire les actions menées au cours de l'année 2015.

II – LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

• Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication 2013-2015 :



Le 03 décembre 2015, le Service Informatique a présenté aux Directions de Service du Syndicat le bilan du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication 2013-2015.

Cette séance a permis de mettre en valeur les activités réalisées par le Service Informatique durant les 3 dernières années.

Au terme de ce cheminement de 3 ans, les principales améliorations suivantes ont été identifiées :

- Une infrastructure technique consolidée

2 Datacenter, avec redondance et modernisation des équipements, permettent actuellement de fournir des services plus performants avec une meilleure tolérance de pannes.

Valeur apportée aux métiers :

- Résilience des services informatiques
- Gestion des risques améliorée
- Modernisation, performance et agilité
- Socle de téléphonie avancée
- Mise en œuvre d'une plateforme de « PRE PRODUCTION » pour tous les métiers (tests des montées de versions et fiabilisation des changements)

Valeur apportée au service informatique :

- Infrastructure consolidée, moderne et évolutive
- Amélioration de la disponibilité des équipements (800 actifs de service sous contrôle)

- Une couverture fonctionnelle enrichie

Domaine de l'assainissement individuel :

- Evolutions de l'application de gestion « TOPSPANC »
 - o Contrôle diagnostic
 - o Lien avec la GED
 - o Optimisation des liens avec le SIG
 - o Ouverture sécurisée de l'application de gestion « TOPSPANC » aux prestataires de service

Domaine des finances & RH :

- Dématérialisation des flux vers la trésorerie
- Nouvel outil de gestion des actifs

Domaine de l'hydrogéologie :

- Création d'un portail de l'information hydrogéologique

Les services transversaux :

- Gestion Electronique Documentaire (GED) :
 - o Mise en œuvre d'un portail collaboratif Alfresco SHARE (interne et externe)
 - o Portail « CICRA » et gestion de l'ensemble de la documentation

- Portail « Comptabilité » et gestion des « accusés de réception » de la trésorerie
- Portail « Partenaires » avec gestion d'accès aux applications par « Profil Utilisateur »
- Nouveaux portails : Comité d'Entreprise, Informatique, Direction Générale, Ressources Humaines ...
- Téléphonie :
 - Nouveaux terminaux et nouveaux services
 - Softphone TWP
 - Visio
 - Convergence « Fixe – Mobile »
- Système d'Information de Suivi des Opérations (SISO)
 - Liaison avec l'outil de Comptabilité
 - Module « Marchés à Bons de Commande »
- Système d'Information Géographique
 - SIG WEB ouvert aux partenaires du Syndicat
 - Production de flux WFS vers les collectivités adhérentes
 - Optimisation de la liaison avec l'outil de modélisation PORTEAU
 - Enrichissements externalisés de la base de données : PFAC, ANTENNES, Levés GPS
 - Liaison vers le « Guichet Unique »

30 services (sur les 45 disponibles au catalogue de services) ont été impactés par des changements au cours des 3 dernières années.

- **Le Schéma Directeur de l'Information Géographique :**

Le Schéma Directeur de l'Information Géographique (SDIG), présenté à la Direction Générale le 15 décembre 2014, a identifié quatre axes prioritaires pour 2015. Le tableau ci-dessous montre l'avancement de ces activités.

ACTIVITES	OBJECTIFS	ETAT
Vers la convergence des SIG SDE17 et SAUR	Avoir un socle d'informations commun Co-enrichissement des informations entre le SDE17 et la SAUR	En cours
Amélioration de la connaissance patrimoniale	En relation avec les services du SDE17 et les exploitants du département, une consolidation des informations <ul style="list-style-type: none"> - « Année de Pose » - « Matériau » - « Diamètre » sur tous les tronçons.	Etat initial de la connaissance AEP : 20% Etat final de la connaissance AEP : 87% Etat initial de la connaissance ASST : 17% Etat final de la connaissance ASST : 67%
Marché de « Plans Topographiques »	Assurer la continuité dans la production de plans topographiques au 1/200	Terminé
Consolidation de l'interface SIG > PORTEAU	Interconnexion du SIG et des outils de modélisation	Terminé

III – LA CONCEPTION DES SERVICES INFORMATIQUES – ZOOM SUR QUELQUES ACTIVITES



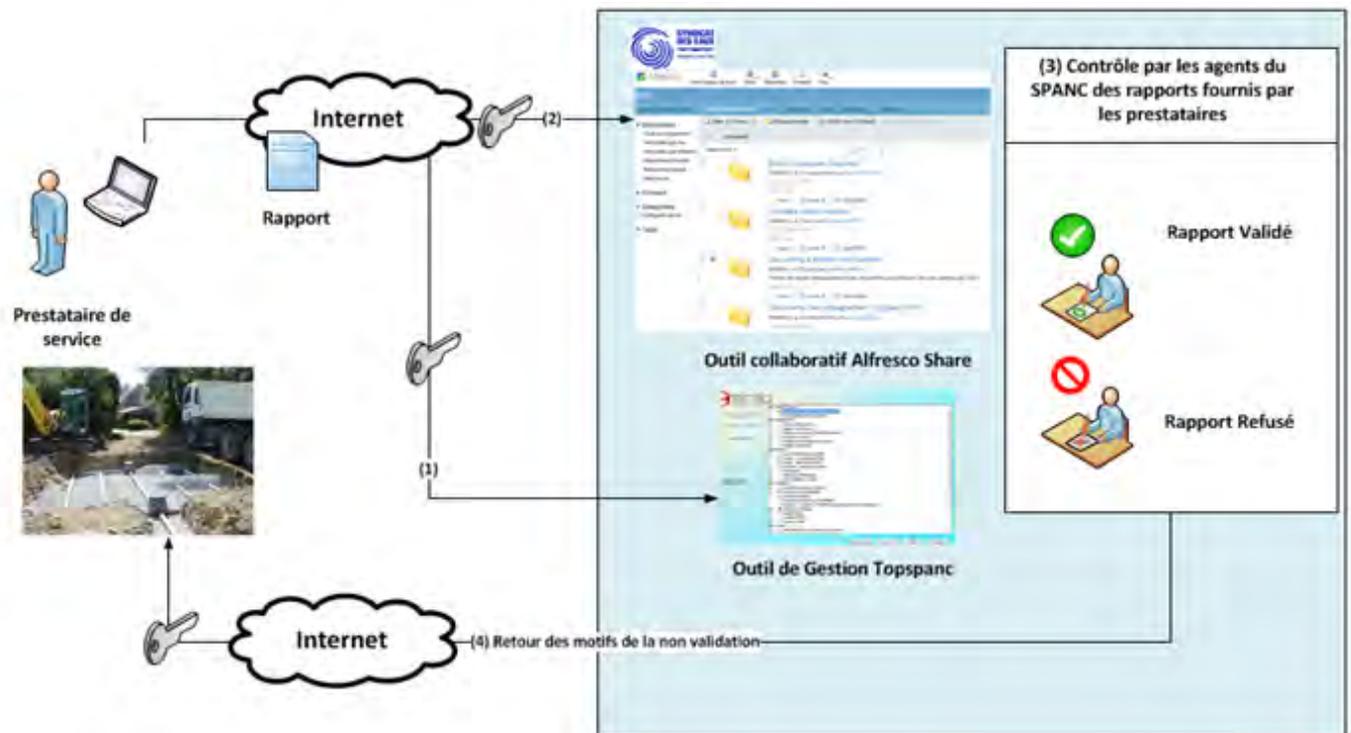
- L'infrastructure redondée :

La valeur d'une application informatique repose sur son « Utilité » et sur sa « Garantie ».
La mise en œuvre d'une infrastructure redondée consolide le second point : « La Garantie ».
Le Syndicat dispose actuellement de deux Datacenter (2 salles informatiques), disposés en mode « Actif / Actif ». Ceci permet d'assurer une Disponibilité et une Continuité accrues des services informatiques publiés. Tous dysfonctionnements d'un équipement dans l'une ou l'autre salle aura un impact moins important pour les utilisateurs.





- L'ouverture sécurisée de l'application de gestion « TOPSPANC », du « SIG » et de la « GED » aux prestataires de service en charge des contrôles diagnostics des assainissements non collectifs :



La société NCA dispose d'un accès sécurisé en temps réel au Système d'Information du Syndicat. Cette publication permet une meilleure collaboration entre le service « Assainissement non Collectif » du Syndicat et les techniciens de la société NCA.



- Outil de Statistiques pour la cellule « CICRA » :

Un développement spécifique a été réalisé sur le portail « Alfresco » de la cellule « CICRA ».

Directement, à partir de la base documentaire produite par les techniciens de la cellule « CICRA », un tableau de bord d'activités peut être réalisé.



- **Référentiel Général de Sécurité (RGS) :**

Le RGS est une exigence ministérielle qui a pour objet le renforcement de la confiance des usagers dans les services électroniques mis à leur disposition par les autorités administratives.

Aussi, le développement de l'usage de téléservices et la multiplication des échanges électroniques imposent aux administrations de garantir la sécurité de leur Système d'Information et de Communication.

L'enjeu est d'assurer :

- La disponibilité des services publiés et des données,
- L'intégrité de l'information,
- La confidentialité de l'information.

Le Syndicat a travaillé en collaboration avec :

- l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)
- Tibco
- Soluris

Dans le cadre de ce projet, les actions réalisées, ont été, par ordre chronologique :

- Lancement du projet
- Etat des lieux :
 - o Analyse de risque et identification des vulnérabilités potentielles
 - o Mise en évidence des risques importants
- Vers un Système d'Information de confiance :
 - o Rédaction de la politique de sécurité
 - o Rédaction d'un plan de traitement
 - o Exécution du plan de traitement.
 - o Constitution du dossier d'homologation
 - o Présentation du dossier d'homologation au Bureau Syndical du 20 mars 2015
- Homologation RGS

Par décision, en date du 20 mars 2015, l'homologation RGS du SIC du Syndicat a été prononcée par le Président Michel Doublet. Ce dernier a rappelé l'engagement moral du Syndicat dans la sécurisation de son SIC et a précisé que ce projet s'inscrivait désormais dans une démarche d'amélioration continue.



IV – L'EXPLOITATION DES SERVICES INFORMATIQUES – QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITES

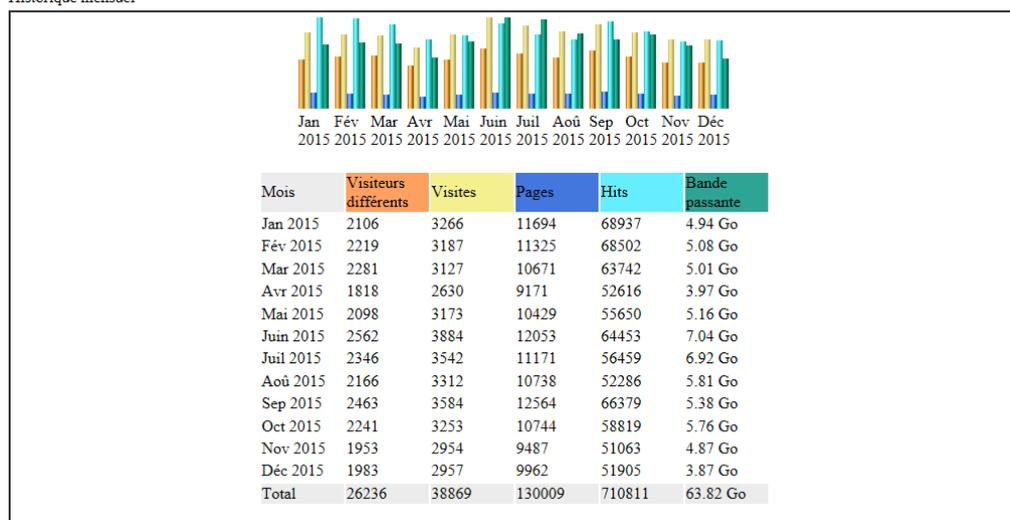
- Site Internet du Syndicat :

www.sde17.fr

Le site internet recense près de 40 000 visites en 2015 avec plus de 130 000 pages vues.



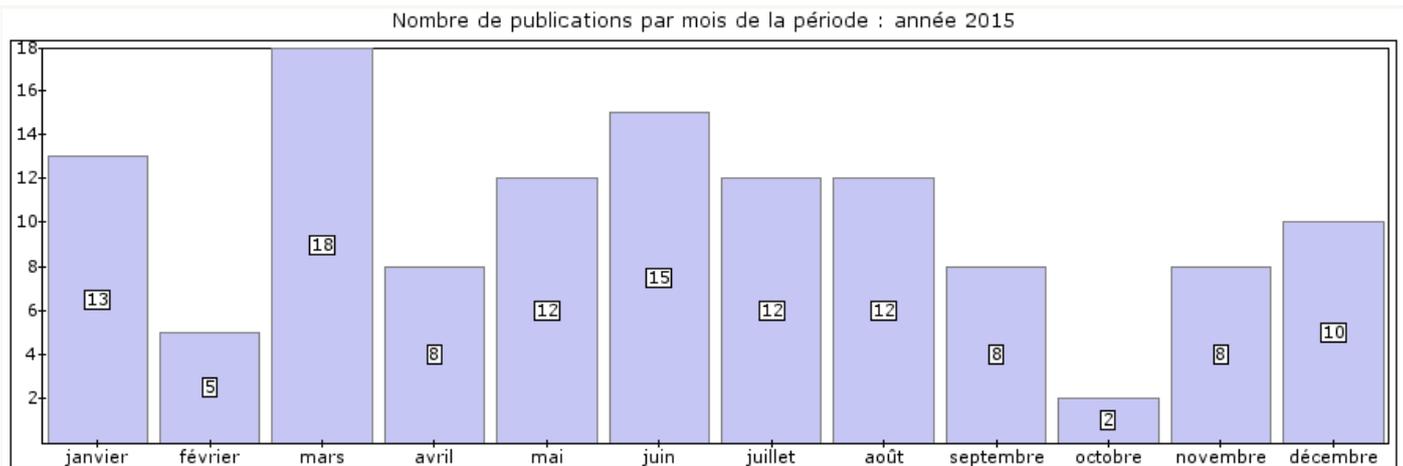
Historique mensuel



- Dématérialisation de la commande publique :

En 2015, les Directions de Service du Syndicat des Eaux ont publié 136 consultations sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique : www.marches-securises.fr

Nb. total de consultations	Procédures			Nb. total de retraits / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant retiré	Nb. total de dépôts / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant déposé	Nb. de comptes "entreprise" connus
	Formalisées	Adaptées	Autres			
123	69	50	4	1565 / 316	246 / 40	319

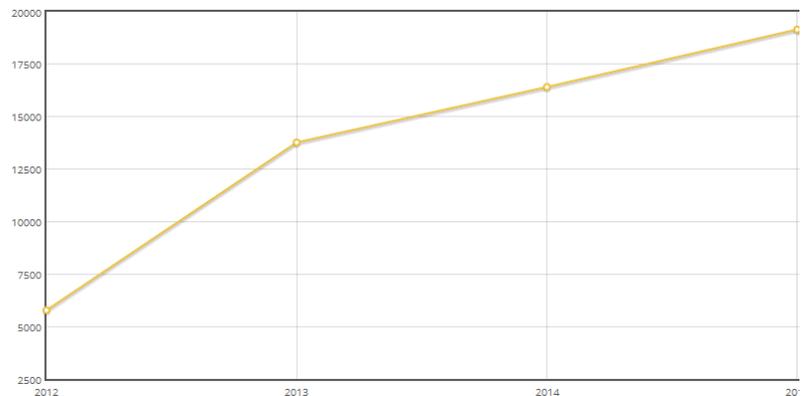
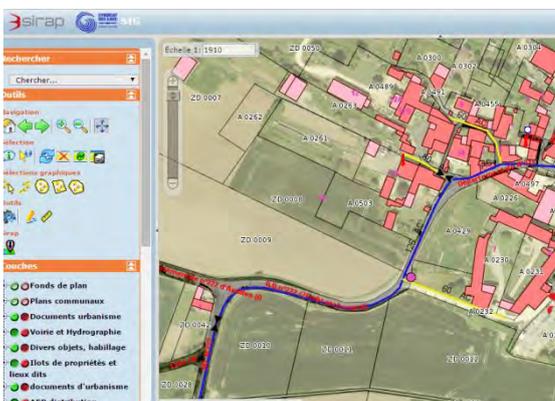


- Fréquentation du WebSIG SIMAP :

Utilisation



Bilan de l'utilisation du téléservice en 2015



Evolution de l'utilisation du téléservice WEBSIG depuis 2012

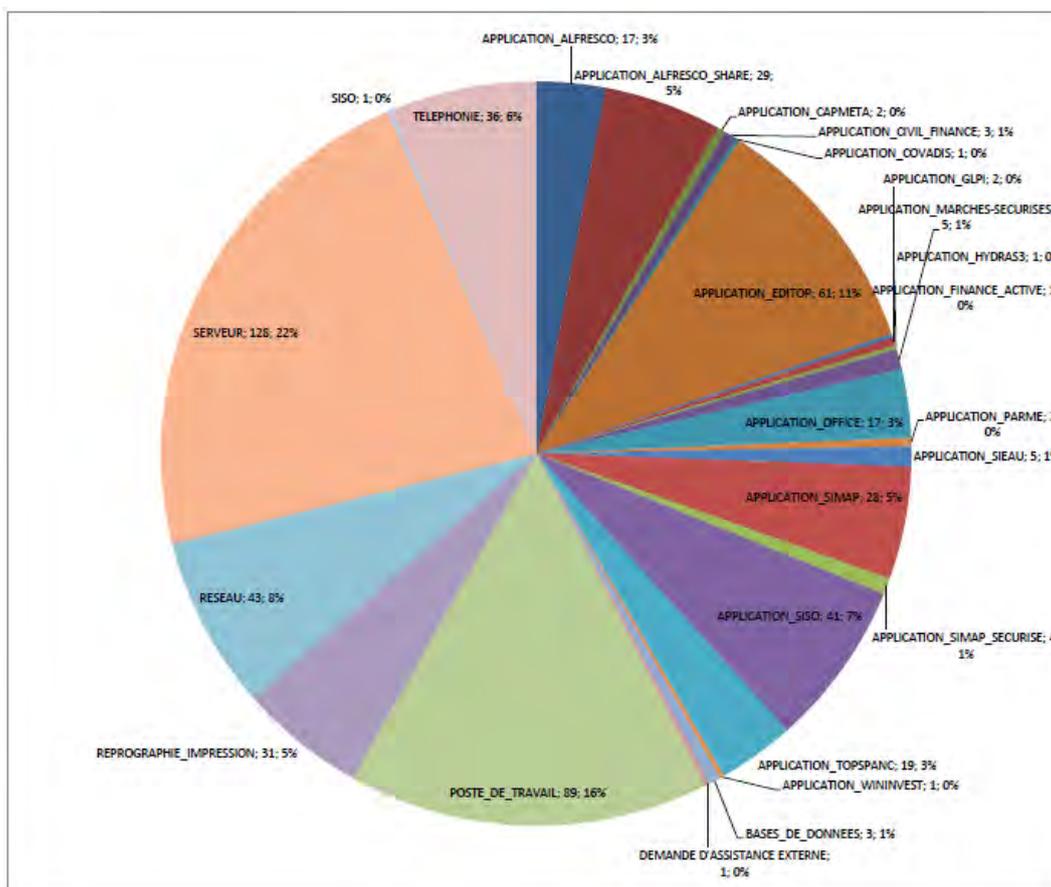
- Activités de maintenance du Système d'Information et de Communication :

En 2015, le service informatique a traité :

- 402 incidents (interruptions ou dégradations de services informatiques)
- 171 demandes de service (améliorations et adaptations sur socle fonctionnel existant)

Ce travail de support aux métiers , effectué par l'équipe informatique du SDE17, représente un investissement en temps de 540 heures, soit un peu plus de 67 jours de travail.

ACTIVITES MAINTENANCE	2014	2015
Incidents	358	402
Demandes	112	171
TOTAL	470	573



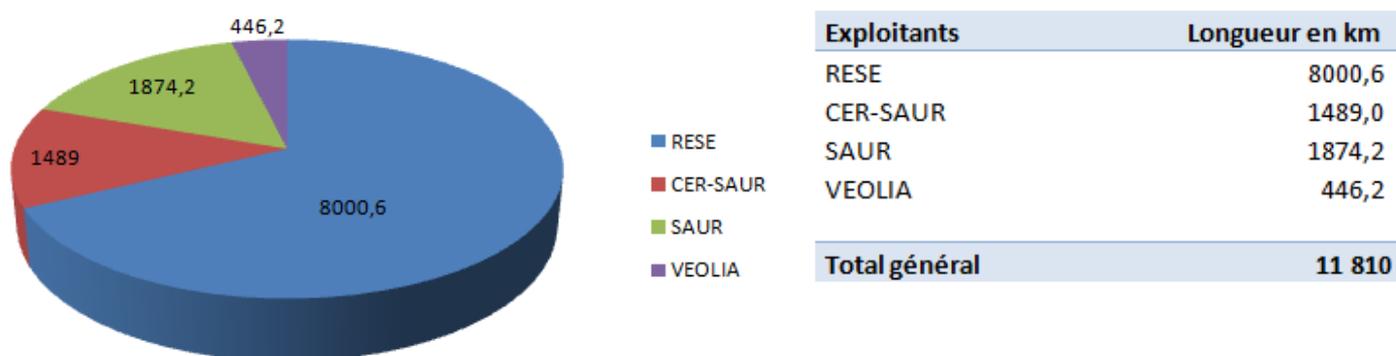
Répartition des Activités de Maintenance

V – LE DOMAINE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

L'EAU POTABLE :

- Le linéaire (Km) de réseaux de distribution d'eau potable :

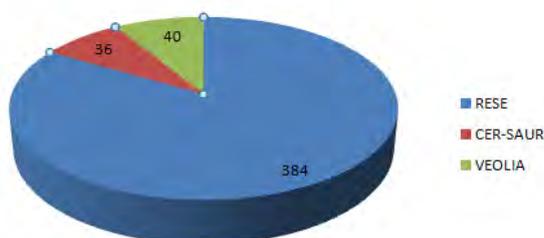
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau AEP dans le SIG (Km)	11 772	11 657,5	11 695	11691	11 874	11 810



- Le linéaire de réseaux d'adduction d'eau potable :

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire en Km FEEDER	398,60	383,80	394	425	460

- ☞ 384 km exploités par la RESE
- ☞ 36 km exploités par la CER-SAUR
- ☞ 40 km exploités par VEOLIA



- Les fuites localisées dans le SIG :

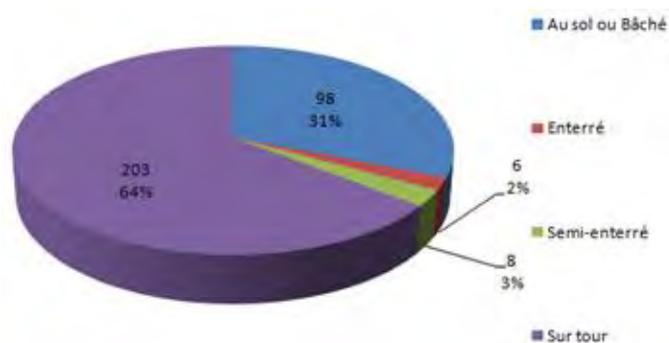
11 265 fuites localisées au 31.12.2015 soit **840 fuites** intégrées dans le SIG en 2015
587 fuites archivées (suite travaux de renouvellement) au 31.12.2015 soit **230 fuites** archivées dans le SIG en 2015.

- Les principaux ouvrages d'Eau Potable :

	2011	2012	2013	2014	2015
Réservoirs	321	322	322	322	315
Stations	156	159	160	158	154
Captages	117	120	120	136	125

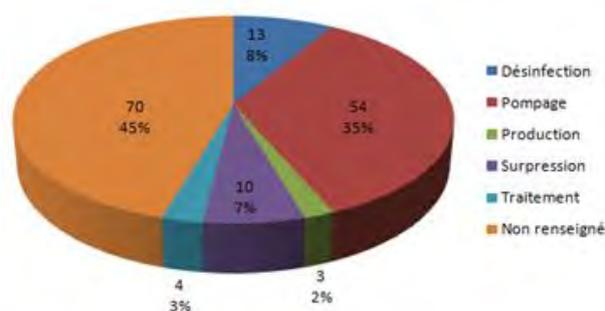
315 réservoirs (dont 307 en service)

Type de réservoirs	nombre
Au sol ou Bâché	98
Enterré	6
Semi-enterré	8
Sur tour	203
Total général	315



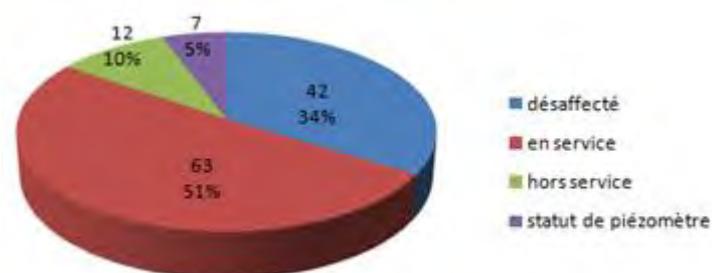
154 stations AEP (dont 129 en service)

Type de station	nombre
Désinfection	13
Non renseigné	70
Pompage	54
Production	3
Suppression	10
Traitement	4
Total général	154

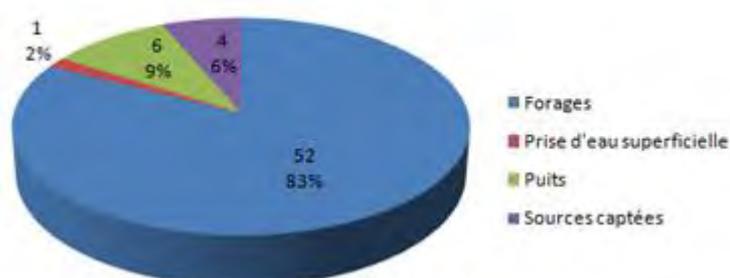


124 captages AEP (dont 63 en service)

Etat de fonctionnement	Nombre
désaffecté	42
en service	63
hors service	13
statut de piézomètre	2
Total général	124



Type d'ouvrage (en service)	Nombre
Forages	52
Prise d'eau superficielle	1
Puits	6
Sources captées	4
Total	63

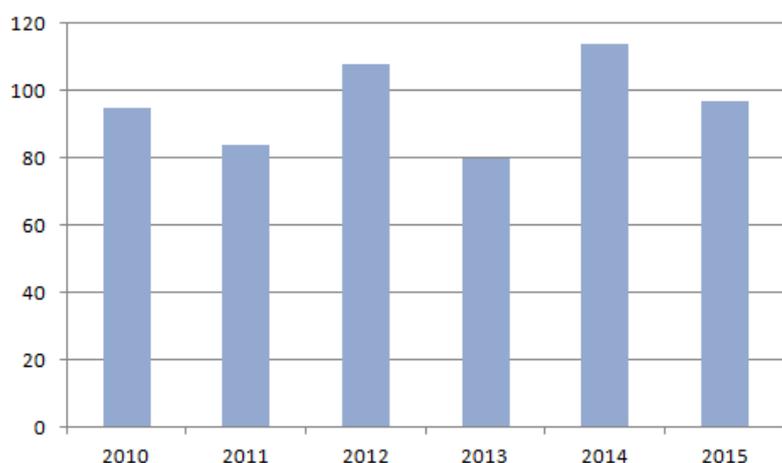


- Objets divers

Objets	Nombre 2013	Nombre 2014	Nombre 2015
Défenses Incendie	6876	7116	7077
Vannes	41136	43246	43367
Vidanges	22520	22970	23111
Ventouses	5765	5968	6071

- Les plans de récolements AEP :

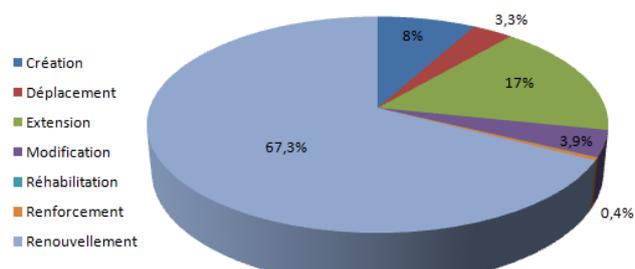
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de plans de récolement AEP par SDE17	107	109	144 <i>(93 + 51 plans exploitants)</i>	173 <i>(83 + 92 plans exploitants)</i>	146 <i>(106 + 40 plans exploitants)</i>	155 <i>(102 + 53 plans exploitants)</i>
Linéaires en Km	58,8	52,2	61,7	62,55	86,3	72
Variation		+2 plans -8,6 km	+35 plans +9,5km	+ 29 plans +0,9 km	- 27 plans +23.7 km	+ 9 plans -14.3 km
Linéaires en Km de plans de récolement AEP par RESE17	36,4	33,9	31	26,45	23,6	25,5
Linéaires cumulés de plans de récolement en classe A (< 40 cm de précision)	523 Km	607 Km	715 Km	796 Km	910 Km	1007 Km



Linéaires (en Km) de réseaux AEP intégrés par récolement et par année

Nature des travaux	Longueur en km
Création	7,82
Déplacement	3,21
Extension	16,5
Modification	3,8
Réhabilitation	0,062
Renforcement	0,404
Renouvellement	65,6

Total général 2015 (hors FEEDER)	97,430
---	---------------



Linéaires (en Km), par nature de travaux AEP, intégrés en 2015 (SDE17 + RESE17)

En 2015 :

Création/Extension/Renforcement-création =

- **24,7 km = 25,4 %** des intégrations

Renouvellement/Modification/Déplacement =

- **72,7 km = 74,6 %** des intégrations



Communes concernées par l'intégration d'un récolement AEP

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en Km	2310	2371	2421	2491.5	2531	2421.5	2463,3

type	longueur en km
gravitaire	1810,7
refoulement	591,7
Sous vide	10,6
rejet	50,3

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif réparti par exploitant et par catégorie :

	Réseaux d'assainissements (en km)				
	gravitaire	refoulement	sous-vide	rejet	total
CER-SAUR	180.5	76.2	2.4	7.9	267
RESE	1 117.3	332.3	8.2	25.5	1483.3
SAUR	433	151.2		15	599.2
VEOLIA	79.6	32		2	113.6
TOTAL	1810.6	591.7	10.6	50.4	2463.3

- Les principaux ouvrages en Assainissement Collectif :

LES STATIONS D'EPURATION						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
STEP	169	171	176	180	177	180
Step de Lotissement	3	4	5	4	4	3
Total	172	175	181	184	181	183

LES POSTES DE REFOULEMENT							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	1084	1107	1138	1163	1190	1079	1198

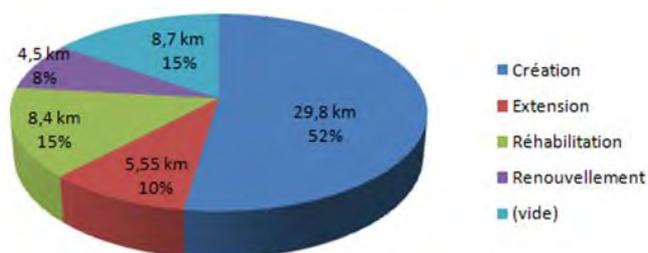
Objets divers	Nombre 2012	Nombre 2013	Nombre 2014	Nombre 2015
regards de visite	45604	46852	45280	46382
bâches de transfert sous vide	84	81	85	85
centrales de vide	3	3	3	3
vidanges	123	132	135	144
ventouses	213	227	235	241

• Les plans de récolement en Assainissement Collectif :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de plans intégrés	62	53	79	(60 + 7 explt) 67	(73 + 19 explt) 92	(69 + 27 explt) 96
Linéaires en Km	53	33,23	41,37	42,3	50	38.6
Augmentation	-30 plans	-9 plans -20 km	+26 plans +8,14 km	-12 plans +1 km	+25 plans +7,7 km	+ 4 plans -11,4 km

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire réseaux intégrés par SDE17	53	33.23	41.37	42,3	50	38,6
Linéaire réseaux intégrés par RESE17	7,5	6,8	5,46	5,7	5,5	18,4
Linéaire total de réseaux intégrés par plans de récolement	60,5	40	46,83	48	55,5	57
Linéaire cumulé de réseau d'assainissement collectif de classe A (<40 cm de précision)	361.4 km	400.7 km	448 km	496 km	551.2 km	608,2km

Nature des travaux 2015	Longueur de réseau en km
Création	29,82
Déplacement	0,054
Extension	5,55
Modification	0,25
Réhabilitation	8,4
Renouvellement	4,15
vide	8,7
Total général	57 km



LA TOPOGRAPHIE :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de plans intégrés	103	135	130	148	192 <i>(176 topo + 16 DMPC)</i>	235 <i>(206 topo+ 29 DMPC)</i>	285 <i>(204 topo+ 23 DMPC +58 PR(S) Exploitant)</i>
Linéaires en Km	-	90	104	95	160 <i>(144 +16 km de topo des PR(S))</i>	135 <i>(121 +14 km de topo des PR(S))</i>	184,3 <i>(175 km + 9,3 km de topo des PR(S))</i>
Variation		+35 plans	- 5 plans +14 km	+ 18 plans -9 km	+ 44 plans +65 km	+ 43 plans -25 km	+50 plans + 50 km



Communes concernées par l'intégration d'un plan TOPO

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Les installations d'assainissement non collectif intégrées dans le SIG :

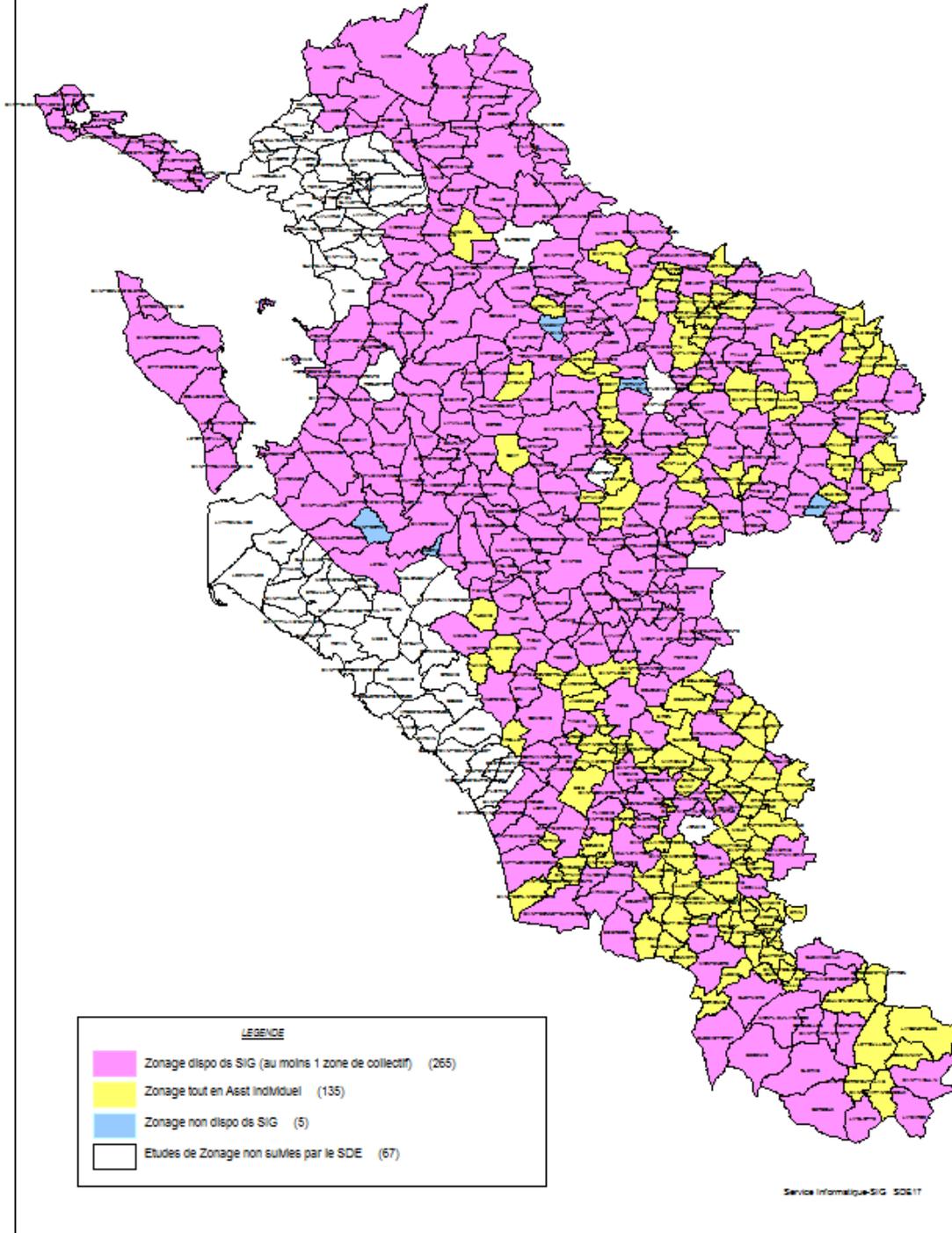
année	nombre de dossiers créés	cumul
1998	11	11
1999	49	60
2000	138	198
2001	395	593
2002	1080	1673
2003	1648	3321
2004	2296	5617
2005	2954	8571
2006	2666	11237
2007	2211	13448
2008	1859	15307
2009	2225	17532
2010	2921	20453
2011	3541	23994
2012	3519	27513
2013	3796	31309
2014	3027	34336
2015	2992	37328

- Les études de zonage d'assainissement intégrées dans le SIG :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Nouveaux fichiers intégrés</i>	75	50	38	42	31	25	6
<i>Zonage</i>	26	14	8	7	6	2	1
<i>Aptitude des sols</i>	36	29	27	29	20	19	4
<i>Révisions de zonage</i>	13	7	2	6	5	4	1
<i>Projets</i>	-	-	1	-	-	-	-
<i>Nombre de communes concernées</i>		38	30	35	29	25	5
<i>Nombre de nouvelles Communes</i>		28	27	29	19	19	3
<i>Nombre de communes concernées par des données</i>	291	319	346	375	394	413	416

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DISPONIBLES DANS LE SIG

Situation au 31 décembre 2015



LES EXPORTS D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES :

Sur demande des partenaires (bureaux d'études, intercommunalités, communes ...), le service Informatique a réalisé l'export de nombreuses données numériques (**295 exports en 2015**). Ces fichiers cartographiques servent à l'instruction des :

- Documents d'Urbanisme
- Projets de futurs travaux
- Etudes Hydrauliques
- Etudes diverses



Par ailleurs, dans le cadre des conventions « Partenaires associés pour la numérisation des cadastres », tous les territoires ont reçu les données cartographiques des réseaux en vue de leur intégration dans les SIG intercommunaux.

Tous ces échanges ont été assurés via l'outil informatique de « Gestion Electronique Documentaire » ALFRESCO.

LES ENVOIS DE PLANS PAPIER AUX COLLECTIVITES ADHERENTES :

Il a été envoyé 373 plans de réseau d'eau potable aux communes en 2015.
Il a été envoyé 5 plans de réseau d'assainissement aux communes en 2015.

LES INSTRUCTIONS DE DOCUMENTS D'URBANISME

85 documents d'urbanisme ont été instruits en 2015.

VI – DIVERS

Le 28 Janvier 2015

L'IRSTEA et SDE 17 gèrent leur documentation avec Alfresco



Fabrice Moutte, DSI adjoint de l'IRSTEA, et Philippe Ardouin, DSI de SDE17. (2ème et 3ème sur la photo) témoignent sur des projets intégrés par Sopra lors de l'Alfresco Day. (crédit : LMI)

La solution de gestion documentaire en Open Source d'Alfresco a été retenue par l'institut de recherche IRSTEA, notamment pour élaborer ses contrats et conventions avec ses partenaires, et par le Syndicat des eaux de Charente Maritime pour tracer l'ensemble de ses échanges.

Forte affluence sur l'évènement Alfresco Day organisé aujourd'hui à Paris par l'éditeur de solutions de gestion documentaire en Open Source. En milieu de matinée, l'éditeur avait déjà réuni 500 personnes environ sur le site Coeur Défense. Parmi les interventions, plusieurs témoignages d'utilisateurs dont celui

de l'IRSTEA*, établissement public de recherche dans le domaine de l'eau, et du Syndicat des eaux de la Charente Maritime (SDE17), dont les projets ont été intégrés

Intervention du Syndicat à l'évènement « Alfresco Days », à Paris, le 28/01/2015. Retour d'expérience sur la « Gestion Electronique Documentaire »

Une démarche de modernisation

De son côté, le Syndicat des eaux de la Charente Maritime est au coeur d'un flux d'échanges de documents très important, a expliqué Philippe Ardouin, DSI de SDE17. L'établissement public gère sur son réseau de distribution d'eau potable un patrimoine comportant une centaine d'ouvrages. Il assure des investissements sur la création de nouveaux équipements et gère l'existant, réalisant un millier de travaux par an dans le département. « Cela nécessite l'intervention de différents partenaires : exploitants, bureaux d'études, géomètres... Il fallait entamer une démarche de modernisation et tracer l'ensemble des échanges », a résumé le DSI. D'une part, suivre au jour le jour l'état d'avancement des travaux, d'autre part, permettre d'établir la conformité de ces travaux en l'encadrant par une certification ISO. « Il fallait donc asseoir la documentation d'une manière efficace, conforme aux exigences de la réglementation ». Le socle fonctionnel s'appuie notamment sur un workflow séquentiel destiné aux rapports d'inspection.



CONCLUSION GENERALE

L'importance du numérique dans la modernisation de l'action publique n'est plus à démontrer.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication 2013-2015 a permis de prioriser et de planifier les changements autorisés.

Ainsi, plus de 90% des projets identifiés fin 2012, ont été réalisés.

Le Syndicat poursuit sa modernisation.

De nouvelles évolutions ont déjà été identifiées. Elles répondent :

- à des orientations stratégiques,
- à des besoins fonctionnels,
- à des exigences réglementaires,
- à l'obsolescence technologique

En 2016, un nouveau catalogue de projets sera construit. Il permettra d'alimenter la réflexion et d'assurer la rédaction du prochain Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication.

FEVRIER



Station d'épuration de **SOUBISE**

Cette nouvelle station, de type boues activées a une capacité de 14 000 EH extensible à 17 500 EH. Elle traite les effluents de la BA Rochefort-St Agnant, de la commune de Beaugeay, de l'aéroport de St Agnant ainsi que des communes de Moëze, Soubise, St Agnant et Echillais.

Le **coût de l'opération** s'est élevé à **2,938 M€ HT** et a bénéficié des subventions du Département, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que d'une participation financière de la Base Aérienne.

Elle a été inaugurée le 21 Février.

NOVEMBRE

Station d'épuration d'**ECURAT**

C'est une station de type **disques biologiques** d'une capacité de 700 EH.

Le **coût de l'opération** s'est élevé à **1,480 M€ HT** et a bénéficié des subventions du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et d'une participation de la Ville de Saintes.

L'inauguration a eu lieu le 7 Novembre.



Station d'épuration de ST SAUVEUR D'AUNIS

Cette station accueille les eaux usées des communes de St Sauveur d'Aunis, Nuillé d'Aunis et Ferrières. Elle a une **capacité de 5000 EH extensible à 10 000 EH**. Elle est de type boues activées aération prolongée, dimensionnée pour un traitement de l'azote et du phosphore et équipée d'une désinfection au chlore.

Le coût de l'opération s'est élevé à **2,8 M€ HT** et a bénéficié des aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Elle a été inaugurée le 21 Novembre.



1 – Colloques, grand public et expertise

Les thèmes relatifs à la préservation et la mise en valeur des nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'interventions du service Hydrogéologie auprès d'experts, du grand public, de la profession agricole et d'étudiants (ASTEE Grenoble, ONEMA Paris, FNCCR Pont l'Abbé d'Arnoult, Planète Science Saintes, Université de La Rochelle, Enita Bordeaux ...).



Journée de l'ASTEE/FNCCR à Pont l'Abbé d'Arnoult, 21 Mai 2015



Journée de la Science à Saintes, 19 Mai 2015

Le service Hydrogéologie est également intervenu régulièrement dans des réunions, concernant par exemple les suivis de la qualité de l'eau dans le département, les SAGE (Charente, Seudre, Boutonne ...), les révisions du Schéma Départemental d'Eau Potable et du Schéma d'Alimentation du Pays Royannais.

A la demande du CESER Poitou-Charentes (Conseil Economique Social et Environnemental Régional), le Syndicat des Eaux a participé à un groupe de travail sur la qualité des eaux littorales.

Le Syndicat des Eaux est intervenu au 4^e Colloque de l'UIE (Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement) le 1^{er} Avril 2015 sur le thème « Normalisation : Frein ou levier pour l'innovation ».

ASTEET

- Présidence du groupe de travail de révision du fascicule 74 du CCTG (construction des réservoirs en béton)

2 – Publications

Le Syndicat a participé à la rédaction d'articles dans « Compétences 17 ». En 2015, les sujets suivants ont été évoqués :

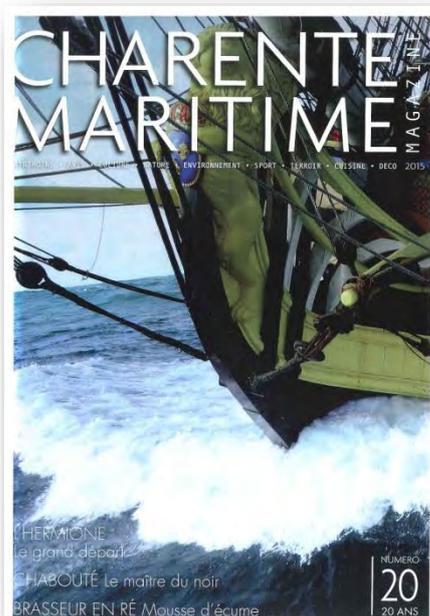


- Ⓢ Construction de l'usine de traitement du captage d'eau potable de Chauvignac, commune de Barzan.
- Ⓢ Les campagnes communales de contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel.
- Ⓢ Doublement de la canalisation d'eau potable principale de l'Ile d'Oléron.
- Ⓢ De nouvelles aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Ces articles sont consultables sur le site internet

Le Syndicat a également fait une publication dans la revue Charente-Maritime Magazine.

L'article porte sur la gestion et la **préservation des sources, puits et forages d'eau potable.**

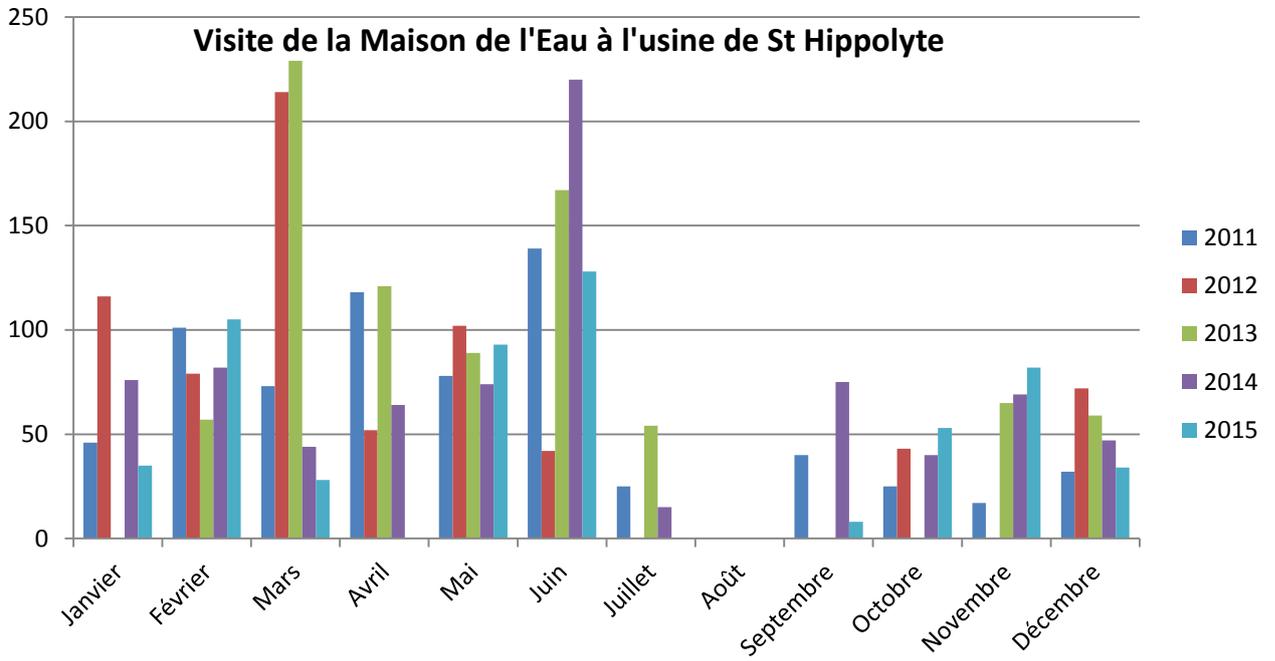


– Maison de l'Eau

Depuis 2011, le Syndicat des Eaux a confié au CIS de Fouras l'organisation et les visites de l'usine de production d'eau potable de ST HIPPOLYTE. Ces visites se déroulent en 4 temps :

- 1 – L'eau en Charente-Maritime (maquette dans le hall d'accueil)
- 2 – L'eau au microscope dans l'atelier pédagogique
- 3 – L'envers du décor : circuit de visite de l'usine
- 4 – Le grand jeu dans la salle multimédia

Sur les 566 personnes ayant visité la maison de l'eau, 506 sont des scolaires représentant 90 % de visites.



COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre des actions concertées avec Charente Maritime Coopération depuis 2006, une nouvelle opération intitulée « Infrastructures et gestion de l'eau – Boffa – République de Guinée » sera réalisée sur 3 années (2014-2016).

Le programme comprendra :

- un programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable (forages, puits, pompes, châteaux d'eau,...) sur les communes rurales de Tamila, Tounifily et Boffa ayant pour objectif l'alimentation en eau potable de 72 000 personnes.

Ce programme de 300 000 € bénéficie d'un soutien du Syndicat des Eaux à hauteur de 80 000 €.

Il a été renforcé par un nouvel accord-cadre avec l'UNICEF en 2015 dans le cadre de la lutte contre la maladie à virus Ebola.

La contribution de l'UNICEF (746 000 €) permettra notamment de renforcer l'accès à l'eau potable par la création de nouveaux points d'eau (pompes à motricité humaine, adduction d'eau potable par pompes photovoltaïques) et d'améliorer l'accès à l'assainissement.

